



CEIDRE - TEGG

**SITE EDF DE : AIX-EN-PROVENCE
905 AVENUE DU CAMP DE MENTHE
AIX EN PROVENCE (13)**

CODE UE : 2280

**DIAGNOSTIC DE SITE « POTENTIELLEMENT » POLLUE
ETAPE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE**

FICHER : W:\ENVIRONNEMENT\DOSSIERS EN COURS\EDF 2010\10ME122AA_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE\RAPPORT\10ME122AA_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX_RAPPORT DEF..DOC

N° DOSSIER	10	ME	122	A	a	ENV	NS	SGe	PIECE	1/1	AGENCE	MARSEILLE
30/11/10	15638	N. SOULET	H. LECLAIR		N. DURAND		28+ann	PREMIERE DIFFUSION				
DATE	CHRONO	REDACTEUR	CHEF DE PROJET		SUPERVISEUR		nb. pages	MODIFICATIONS - OBSERVATIONS				

ENVIRONNEMENT - DECHETS - POLLUTION - EAU - SONDAGES - GEOLOGIE - GEOTECHNIQUE

GROUPE EXEQUITES E.R.G. Agence MARSEILLE : 59 avenue André Roussin - 13016 MARSEILLE - Tél. 04.95.06.90.66 - Fax 04.91.03.65.58
ERG ENVIRONNEMENT - S.A.S AU CAPITAL DE 40 000 € - SIRET 440 245 314 00032 - CODE NAF 7112B - RC MARSEILLE 2002 B 00788

TOULON (Siège social) 04 94 11 04 90 la-seyne@erg-sa.fr	CAVAILLON 04 32 50 10 87	LILLE 03 20 90 78 82	LYON 04 72 80 87 71 lyon@erg-sa.fr	MARSEILLE 04 95 06 90 66 environnement@erg-sa.fr	NANCY 03 83 26 09 02 nancy@erg-sa.fr	NICE 04 93 72 90 00 nice@erg-sa.fr
---	-----------------------------	-------------------------	--	--	--	--



SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

1.	INTRODUCTION	5
2.	SOURCES D'INFORMATION	6
2.1	LISTE DES SOURCES CONSULTEES	6
2.2	TYPE D'INFORMATIONS RECUEILLIES PAR SOURCE CONSULTEE	7
3.	CARACTERISTIQUES DU SITE	8
3.1	CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE	8
3.2	SITUATION GEOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE	9
3.3	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	9
3.4	CONTEXTE CLIMATIQUE	10
3.5	CONTEXTE HYDROLOGIQUE	10
3.5.1	HYDROGRAPHIE LOCALE	10
3.5.2	USAGE DES EAUX SUPERFICIELLES	11
3.6	CONTEXTE GEOLOGIQUE	11
3.6.1	CONTEXTE REGIONAL	11
3.6.2	CONTEXTE LOCAL	11
3.7	CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE	12
3.7.1	CONTEXTE REGIONAL	12
3.7.2	CONTEXTE LOCAL	13
3.7.3	USAGE DES EAUX SOUTERRAINES	14
4.	HISTORIQUE DES ACTIVITES ET DES PRODUCTIONS	15
4.1	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DE L'OCCUPATION ACTUELLE (VISITE DU 08/07/10)	15
4.2	DESCRIPTION DES ACTIVITES ET DES OCCUPATIONS ANCIENNES : SYNTHESE DES PRINCIPALES DONNEES HISTORIQUES	18
4.2.1	OCCUPATION DU SITE AVANT L'ACTIVITE DE EDF	18
4.2.2	OCCUPATION DU SITE PAR EDF	19
5.	IDENTIFICATION DES DANGERS OU SOURCES DE POLLUTION	20
5.1	INSTALLATIONS A CARACTERE ICPE	20
5.2	ZONES DE SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION, ASSOCIEES AUX ACTIVITES ANTERIEURES A EDF	20
5.3	SOURCES POTENTIELLES GENEREES PAR L'ACTIVITE ACTUELLE OU PASSEE DU SITE EDF	21
5.4	SOURCES POTENTIELLEMENT GENEREES PAR UNE ACTIVITE EXTERNE AU SITE EDF	22
6.	ELABORATION DU SCHEMA CONCEPTUEL	23
7.	MESURES D'URGENCE OU DE PREVENTION	24
8.	CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS	25
8.1	SYNTHESE ET CONCLUSION	25
8.2	PRECONISATIONS ET PROPOSITIONS POUR DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN	26
8.2.1	PRECONISATION GENERALE	26
8.2.2	PRECONISATIONS CONCERNANT D'EVENTUELLES INVESTIGATIONS DES SOLS	26
8.2.3	PRECONISATIONS CONCERNANT D'EVENTUELLES INVESTIGATIONS DES EAUX	27

SOMMAIRE DES ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 - Liste des abréviations.....	4
Tableau 2 - Liste des sources consultées et dates de prise de contact et de réponse.....	6
Tableau 3 - Type d'informations recueillies par sources consultées et référence associée	7
Tableau 4 - Caractéristiques générales du site	8
Tableau 5 - Situation géographique et topographique.....	9
Tableau 6 - Zones naturelles remarquables recensées à proximité du site.....	9
Tableau 7 - Contexte climatique	10
Tableau 8 - Contexte hydrologique.....	10
Tableau 9 - Formations géologiques du domaine d'étude.....	12
Tableau 10 - Contexte hydrogéologique ramené au site EDF.....	13
Tableau 11 - Usage des eaux souterraines à proximité du site	14
Tableau 12 - Description de l'activité et de l'occupation actuelle de la zone A.....	15
Tableau 13 - Description de l'activité et de l'occupation actuelle de la zone B.....	17
Tableau 14 - Description de l'activité et de l'occupation actuelle de la zone D.....	17
Tableau 15 - Synthèse des zones sources potentielles de pollution actuelles	21
Tableau 16 - Synthèse des sources potentielles générées par une activité externe au site.....	22
Tableau 17 - Évaluation des risques	23
Tableau 18 – Synthèse des reconnaissances de sols préconisées.....	27

PRINCIPALES ABREVIATIONS EMPLOYEES

<i>Abrév.</i>	<i>Définition</i>
<i>AEP</i>	Alimentation en eau potable
<i>BASIAS</i>	Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
<i>BASOL</i>	Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
<i>BTEX</i>	Benzène, Toluène, Éthylène, Xylène
<i>BRGM</i>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
<i>CG</i>	Conseil Général
<i>DDTM</i>	Direction départementale des territoires et de la mer
<i>DDASS</i>	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
<i>DDE</i>	Direction départementale de l'équipement
<i>DDPP</i>	Direction départementale de la protection des populations
<i>DLI</i>	Dépôt de Liquide Inflammable
<i>DIREN</i>	Direction régionale de l'environnement
<i>DREAL</i>	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
<i>HAP</i>	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
<i>HCT</i>	Hydrocarbures Totaux
<i>HC</i>	Hydrocarbures
<i>ICPE</i>	Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement
<i>IGN</i>	Institut géographique national
<i>MEEDDAT</i>	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
<i>ML</i>	Métaux Lourds
<i>MTBE</i>	Méthyl tert-butyl éther
<i>NGF</i>	Nivellement général de France
<i>PCBs</i>	Polychlorobiphényles
<i>PPRI</i>	Plan de Prévention du Risque Inondation
<i>Pz</i>	Piézomètre
<i>SDAGE</i>	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
<i>SAGE</i>	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
<i>SIC</i>	Site d'Intérêt Communautaire
<i>ZNIEFF</i>	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
<i>ZPS</i>	Zone de Protection Spéciale

Tableau 1 - Liste des abréviations

1. INTRODUCTION

Par ordre et pour le compte d'EDF, ERG Environnement a été missionnée afin de réaliser le Diagnostic de site « potentiellement » pollué dans sa phase historique et documentaire, du terrain situé 905 Avenue du Camp de Menthe à Aix-en-Provence (13) accueillant un centre d'Ingénierie EDF-CEIDRE-TEGG.

Cette étude a pour but de connaître la succession chronologique des activités s'étant déroulées sur le site afin de :

- déterminer les sources de pollutions potentielles,
- caractériser les voies de migrations potentielles des polluants,
- en identifier les risques,
- en évaluer les dangers.

De cette démarche découleront des recommandations pour d'éventuelles investigations complémentaires de terrain et / ou sur l'obligation ou non, de prendre des mesures d'urgence ou de prévention.

La méthode d'étude s'appuie, point par point, sur les préconisations du guide relatif aux Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués établi pour le Ministère en charge de l'Environnement le 8 février 2007 et sur les recommandations du CCTP référencé EDT GG 05 0440 B.

Notre intervention a porté sur la parcelle référencée 123 de la section HZ (voir plan cadastral en annexe **A1.2**), propriété d'EDF.

La superficie totale du terrain est de 38 297 m²; la surface bâtie représente environ 4 000 m².

Le site a été visité le 08/07/2010 en présence de M. Girard.

2. SOURCES D'INFORMATION

2.1 Liste des sources consultées

Organismes ou bases de données consultés	Date de prise de contact	Date de réponse
Consultations/visites		
M. Girard	Visite du site EDF	08/07/2010
Mairie	Consultation sur place des archives, du service de l'eau et du service urbanisme	24/07/2010
Archives de la DIRIM	Pas de document disponible hormis plan cadastral de 2000 selon donneur d'ordre	
Archives d'Aix-en-Provence	24/07/2010	
Sites Internet		
ADES	20/07/2010	
Hydro	20/07/2010	
Agence de l'eau	13/08/2010	
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale	13/08/2010	
DREAL PACA	20/07/2010	
Gest'eau	20/07/2010	
WORLD CLIMATE	20/07/2010	
BRGM INFOTERRE	19/07/2010	
BASIAS BASOL	22/07/2010	
Service du cadastre en ligne	19/07/2010	
La DDASS des Bouches du Rhône	20/07/2010	
Courriers/téléphone		
DDASS	30/06/2010	Pas de réponse reçue à la date de rédaction du rapport
DREAL	30/06/2010	
DDTM	30/06/2010	
DDPP	30/06/2010	
Conseil Général	30/06/2010	13/07/2010(*)
Archives Départementales	30/06/2010	08/07/2010(*)
Archives municipales	30/06/2010	19/07/2010(*)
Ville d'Aix en Provence : Service urbanisme	30/06/2010	21/07/2010
Ville d'Aix en Provence : Service de l'Eau et de l'Assainissement	30/06/2010	25/08/2010
Services ICPE de la Préfecture	30/06/2010	08/07/2010(*)
Centre des impôts fonciers	30/06/2010	08/07/2010
Service de conservation des hypothèques	27/09/10	11/10/10

(*) Réponse négative

Tableau 2 - Liste des sources consultées et dates de prise de contact et de réponse

2.2 Type d'informations recueillies par source consultée

Sources consultées	Type d'informations recueillies
ADES	- Données sur les captages d'eau souterraine éventuellement recensé sur la commune d'Aix en Provence (pas de captage proche)
HYDRO	- Débits des eaux superficielles
Agence de l'Eau	-Qualité des eaux superficielles - SDAGE - liste captages soumis à redevance en 2008
DDASS des Bouches du Rhône	-Pas de réponse courrier - Plaquette « origine de l'eau et taille des unités de production » sur site Internet
Ministère de la Santé et de la Protection sociale	- Pas de point de baignade recensé
DREAL (ex-DIREN)	- Zone de protection faune/flore et zones remarquables protégées
Gest'eau	- SAGE et Contrat de rivière
World Climate	- Données climatiques
BRGM	- Données sur les points d'eau, données géologiques et hydrogéologiques
DDTM	- Pas d'information recueillie
Service de distribution de l'eau potable & communauté de commune	- Pas d'information recueillie
Cartorisque.net	- Zones inondables
Conseil Général	- Pas d'information recueillie
DDPP	- Pas d'information recueillie
Cadastre.gouv.fr Services fonciers des impôts	- Plan cadastral du terrain propriété d'EDF et relevé de propriété
Archives départementales	- cadastre napoléonien (pas d'Informations historiques retrouvées sur l'activité EDF et les activités antérieures)
Archives et service urbanisme de la mairie	-Certificat d'urbanisme informatif
Préfecture (service ICPE)	- Le site a été référencé comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Bases de données « BASIAS BASOL »	- Sites et sols potentiellement pollués proches du site
Google Earth	- Photographies aériennes
Service de conservation des hypothèques	- Liste des documents conservés aux hypothèques entre 1960 et 2010.
EDF	- Cadastre et matrice cadastrale de 2000, - Acte de vente en date du 19/07/1949.

Tableau 3 - Type d'informations recueillies par sources consultées et référence associée

3. CARACTERISTIQUES DU SITE

3.1 Caractéristiques générales du site

Caractéristiques générales du site	Synthèse des informations collectées	Sources d'informations
Dénomination usuelle du site	Centre d'ingénierie occupé par le CEIDRE (Centre d'Expertise et d'Inspection dans le Domaine de la Réalisation et de l'Exploitation), EDF et TEGG (département Technique d'Essais en Géologie, Géotechnique et de Génie civil). La parcelle accueille également un club de tennis, séparée du reste du site et possédant son propre accès.	Visite du site A1.4
Urbanisme (PLU/POS)	Le site est positionné en zone : - ND3, zone de protection de la nature, non constructible en raison du risque d'inondation, - NAE2i, zone d'urbanisation future affectée aux activités (opérations ponctuelles et opérations d'ensemble autorisées dans le cadre du Projet d'Intérêt Général inondation de l'Arc).	Mairie service urbanisme A6.1
Caractère inondable du site	Le site EDF est localisé en zone inondable d'aléa modéré et d'aléa fort et a subi une inondation en 1993.	Cartorisque.net et visite du site A6.1
Position du site par rapport à un repère local	Le centre est situé à l'Ouest du recoupement de l'Arc (rivière) par l'A51.	Visite du site et plan de localisation A1.1, A1.2
Nom des rues jouxtant le site	Le site est délimité au nord par l'Avenue du Camp de menthe, au sud par L'Arc, à l'Est par l'A51.	Plans de localisation A1.1, A1.2
Usage des sites adjacents	Au sud se trouve une station d'épuration, et au Nord des commerces.	Visite du site A1.4
Accès au site	Le centre d'ingénierie présente un seul accès à partir de l'Avenue du Camp de menthe, donnant d'un côté sur le parking en partie Est et de l'autre sur le bâtiment principal. La partie la plus à l'Ouest est accessible depuis le bâtiment central grâce à un chemin entre l'Arc et les terrains de tennis. L'ensemble du centre est clôturé et d'accès surveillé. Le club de tennis possède son propre accès également sur l'Avenue du Camp de Menthe.	Visite du site A1.4
Type et nombre de population fréquentant le site	La population du site est représentée par une centaine de personnes, dont environ 90 permanents (ingénieurs, techniciens, personnel administratif). Le reste de la population correspond aux prestataires et stagiaires.	Visite du site et interlocuteur local A1.4
Usage du site	Le centre d'ingénierie accueille principalement des bureaux et ateliers/laboratoires et leurs locaux annexes tels que les entrepôts de stockage, archives, le « coin repas »..., ainsi qu'un club de tennis.	Visite du site A1.4
Cadre réglementaire applicable (ICPE...)	- Un récépissé a été délivré le 17 janvier 2008 pour la rubrique 2920.2 (installation de réfrigération ou de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa, comprimant des fluides non toxique ou non inflammables) - M. Girard, responsable de site, a mentionné l'existence d'une déclaration concernant une pompe à chaleur.	Préfecture Visite du site A1.4 et A6.2

Tableau 4 - Caractéristiques générales du site

3.2 Situation géographique et topographique

Les coordonnées géographiques et l'altitude du site sont synthétisées dans le tableau suivant :

Situation géographique et topographique	Synthèse des informations collectées
Références de la carte IGN	3143ET
Cote Moyenne, altitude Z (NGF)	130 m, cote NGF
Coordonnées Lambert II étendu (X, Y en m)	X : 849 113 Y : 1 839 141
Topographie du site	La topographie est relativement plane ou en pente douce (< 5%), toutefois des dénivelés existent entre les différentes parties et le site est souvent délimité par des talus qui le séparent de la route ou des parcelles voisines. Le parking en partie Est et le club de tennis sont ainsi localisés en contrebas du reste du site de 2 à 3 m.

Tableau 5 - Situation géographique et topographique

3.3 Contexte environnemental

Les zones remarquables recensées au droit du site ou à proximité immédiate sont présentées dans le tableau suivant :

Espaces naturels	Synthèse des informations collectées	Sources d'informations
ZNIEFF de type I	Néant	Site Internet de la DREAL
ZNIEFF de type II	Plateau d'Arbois – Chaîne de Vitrolles – Plaine des Milles à 2,8 km à l'Ouest Massif du Montaiguet à 3,8 km à l'Est	
Parc régional ou national	Néant	
ZICO	Néant	
ARRETE DE BIOTOPE	Néant	
RESEAU NATURA 2000	Néant	
SIC/ZPS		

Tableau 6 - Zones naturelles remarquables recensées à proximité du site

D'après le site internet Gest'eau, la zone d'étude est concernée par :

- deux contrats de rivière concernant la rivière de l'Arc, dénommés « Arc Provençal » sous la responsabilité du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Arc, mis en place en 1984 et 2001,
- un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), également dénommé « Arc Provençal », mis en place en 2001.

Selon le document d'urbanisme le terrain se situe dans le périmètre de sensibilité archéologique délimité par la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

3.4 Contexte climatique

Contexte climatique	Synthèse des informations collectées	Sources d'informations
Nom de la station météorologique	Station de Marseille/Marignane (43.30°N 5.40°E altitude 8 m)	World Climate
Localisation de la station météorologique par rapport au site	≈ 15km au Sud-Ouest	
Température : - Période d'enregistrement des données : - Température moyenne annuelle :	1938-1991 14,2°C	
Précipitations - Période d'enregistrement des données : - Précipitations moyennes annuelles :	1749 et 1989 582 mm	
Durée totale d'insolation	2800 h/an	Site de la mairie d'Aix
Ruissellement (sur site)	<p>Le site est en partie équipé d'un système de collecte des eaux pluviales au niveau de la partie centrale accueillant le bâtiment principal ainsi que la partie à l'extrême Ouest.</p> <p>Le reste du site, correspondant aux parties en contrebas, en est en revanche dépourvu. Ces zones semblent constituer des points bas sans exutoire visible où les eaux de ruissellement peuvent s'accumuler.</p> <p>On rappelle que le site est localisé en zone inondable et que l'Arc peut ainsi recevoir les eaux de ruissellement du site, lors des épisodes pluvieux importants.</p>	Visite du site

Tableau 7 - Contexte climatique

3.5 Contexte hydrologique

3.5.1 Hydrographie locale

Les caractéristiques générales du réseau hydrographique sont présentées dans le tableau suivant :

Contexte hydrologique	Synthèse des informations collectées	Sources d'informations
L'ARC	- En limite Sud du terrain - Sens d'écoulement : de l'Est vers l'Ouest	IGN- infoterre HYDRO
	- Station de mesure du débit aval : Nom de la station : L'Arc à Aix-en-Provence [Roquefavour-Bruet] Localisation : 5 km à l'Ouest Débit : 2,87 m ³ /s (moyenne 1996-2010)	
	- Station de mesure de la qualité des eaux aval : Nom de la station : L'Arc à Aix-en-Provence Localisation : 5km à l'Ouest Qualité physico-chimique : de mauvaise à bonne suivant les paramètres (en 2007)- globalement moyenne	Site de l'agence de l'eau Rhône- Méditerranée
	- Objectif qualité des eaux : pas d'objectif trouvé	

Tableau 8 - Contexte hydrologique

L'Arc est considéré comme vulnérable du fait de sa proximité au site et du risque d'inondabilité.

3.5.2 Usage des eaux superficielles

Aucune prise d'eau superficielle n'est recensée dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude, sur la commune d'Aix-en-Provence.

Aucun point de baignade n'est recensé sur le site du ministère de la santé¹ sur la commune d'Aix en Provence. Toutefois, il est fréquent que des activités nautiques ou des zones de baignade ne soient pas répertoriées par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Nous considérons par défaut l'existence potentielle de ces activités.

La pêche est pratiquée sur ce cours d'eau d'après la mairie d'Aix-en-Provence²

3.6 Contexte géologique

3.6.1 Contexte régional

Le site se positionne sur la carte géologique d'Aix-en-Provence au 1/50 000^{ème} éditée par le BRGM (voir extrait joint en **annexe A2.1**).

La feuille d'Aix-en-Provence présente un relief montagneux dû aux phases tectoniques qui apparaissent à partir de la fin du Crétacé, et surtout lors des grands chevauchements –datant globalement du Bartonien– où les argilites à gypse du Keuper font office de « couche savon ».

Dans la région d'Aix-en-Provence, ces grands chevauchements reposent sur les dépôts du Crétacé final (Béguvien-Rognacien).

De plus, les phases tectoniques du Crétacé final créent dans la partie Ouest de la feuille une grande zone de subsidence, le bassin de l'Arc, où viennent se déposer les sédiments lacustres issus de la désagrégation des massifs formés au Sud et à l'Est (Massif de l'Étoile, Sainte Victoire, Olympe-Aurélien...).

Les grands chevauchements sont délimités par d'importantes zones broyées par des failles subhorizontales d'orientation globale ESE–WNW. Ces chevauchement apparaissent au Bartonien et donnent naissance à deux bassins subsidents : le bassin d'Aix au Nord-Ouest et le bassin de Vitrolles au Sud-Est de la feuille. La base de ces deux bassins présente des faciès grossiers, marqueurs de l'activité tectonique et du relief mis en place à l'époque.

Les terrains d'âge quaternaire sont dus à l'érosion des reliefs environnant et se trouvent essentiellement dans le bassin de l'Arc provençal.

3.6.2 Contexte local

Le site, bordé au sud par l'Arc provençal, est situé sur des alluvions récentes, recouvrant eux même sur des alluvions plus anciennes datées du Würm.

Sous ces alluvions, le site se trouve sur le bassin d'Aix-en-Provence, aux formations d'âge Stampien. Ce même bassin est à l'aplomb du large bassin subsident de l'Arc, sur une couche de sédiments tertiaires de près de 1 000 m.

Outre la carte géologique, le site Internet Infoterre du BRGM a également été consulté pour la description de ce contexte.

Le tableau page suivante permet de synthétiser et de caractériser l'ensemble des formations géologiques concernées par le domaine d'étude.

¹ http://baignades.sante.gouv.fr/navigMap.do?idCarte=baignades_metropole&listeActive=dpt#a

² <http://www.aix-en-provence.com/anapa/french/sports/peche.htm>

Ère	Période / époque / étage	Formation (ou sous étage)	Nature et description	Épaisseur estimée	Perméabilité estimée (m/s)
Quaternaire	-	Alluvions fluviales récentes (Fz)	Sables, graviers, cailloutis	Quelques m	Entre 10^{-2} et 10^{-4}
	Würm (âge glaciaire)	Alluvions de la basse terrasse (Fy)	Sables, graviers, cailloutis	5 à 10 m	Entre 10^{-2} et 10^{-4}
	Riss (âge glaciaire)	Alluvions de la moyenne terrasse (Fx)	Graviers et cailloutis	-	Entre 10^{-2} et 10^{-4}
Tertiaire	Paléogène/ Oligocène/ Stampien	Stampien Inférieur : Argiles et Poudingues des Milles (g2a)	Grès, poudingues et argiles	De 250 à 300 m	10^{-8} à 10^{-4} dans les niveaux plus perméables
	Paléogène/ Eocène/ Lutétien	Calcaire du Montaiquet et de Langesse (e4-5)	Calcaires	150 m	$< 10^{-8}$ m/s sauf dans les zones fissurées
	Paléogène/ Eocène/ Sparnacien	Marnes rouges et Calcaires de Saint Marc (e3)	Argiles, calcaires	80 m	$< 10^{-8}$ m/s sauf dans les zones fissurées
	Paléogène/ Paléocène/ Thanétien	Argilites rouges et Calcaires de Meyreuil (e2)	Argilites, marnes, calcaires	100 m	$< 10^{-8}$ m/s sauf dans les zones fissurées
	Paléogène/ Paléocène/ Montien	Argilites rouges et Calcaires de Vitrolles (e1)	Argilites, calcaires	>100 m	$< 10^{-8}$ m/s sauf dans les zones fissurées
Secondaire	Crétacé supérieur/ Rognacien	Poudingues de la Galante, Argiles et grès à Reptiles, Calcaires de Rognac, Argiles et grès inférieurs à Reptiles (c8)	Poudingues, argiles, calcaires, grès	>400m	10^{-4} dans les niveaux plus perméables
	Crétacé Supérieur/ Bégudien	C7	Calcaires, marnes, argiles	300 m	$< 10^{-8}$ m/s sauf dans les zones fissurées
	Crétacé/ Campanien	Valdonien, Fuvélien (c6)	Calcaires, Marnes	270 m	$< 10^{-8}$ m/s sauf dans les zones fissurées

Tableau 9 - Formations géologiques du domaine d'étude

On retiendra que les sols, de type sablo-gréseux, peuvent être vulnérables au niveau des zones du site non ou mal imperméabilisées.

3.7 Contexte hydrogéologique

3.7.1 Contexte régional

Un certain nombre de niveaux aquifères sont connus et utilisés localement sur le territoire de la feuille d'Aix-en-Provence.³

- **Les formations aquifères principales (nappes étendues aux ressources importantes) :**
 - Les massifs chevauchants de la Sainte-Victoire (au Nord) de l'Olympe-Aurélien (à l'Est) et de l'Etoile (au Sud), de nature Calco-dolomitiques, forment d'importantes réserves karstiques dont les résurgences se situent au niveau des fronts de chevauchement.
 - A l'Est de Gardanne et dans les formations calcaires du Fuvélien existe une importante nappe sans exutoire naturel.

³ Source : Notice de la carte géologique d'Aix-en-Provence

- **Les formations aquifères secondaires :**
 - Dans les brèches situées à la base de la Sainte-Victoire se trouve une nappe libre alimentant la source de Roque-Haute.
 - Les alluvions de l'Arc et de la Luynes contiennent des aquifères secondaires drainés par ces cours d'eau.
- **Les formations aquifères accessoires :**
 - L'origine des sources chaudes d'Aix-en-Provence viendrait des circulations d'eau dans les terrains triasiques collectées par les accidents tectoniques au N-E de la ville.
 - La source de Pinchinats, au Nord de la ville, serait alimentée de la même manière, mais à partir d'aquifères jurassiques
 - Les alternances marno-calcaires du Bégudien au niveau du bassin de Gardanne alimentent la source de la Grande Bastide, en bordure de l'Arc.

3.7.2 Contexte local

Le site EDF est situé sur des formations d'alluvions récentes, elles même sur des alluvions anciennes. Ces deux formations forment une nappe libre, à quelques mètres sous la surface. Un forage à 2 km au Sud-Est, dans le Stampien Inférieur, montre la présence d'une nappe vers 128 m NGF, dans des poudingues et argiles.

Contexte hydrogéologique ramené au site EDF			Sources d'informations
Nappe ou aquifère à prendre en compte pour le site EDF	Alluvions	Poudingues Stampiens	Carte géologique BRGM Infoterre
Caractère ou nature de la nappe	Nappe libre	Nappe libre	
Position par rapport au site EDF	Au droit du site	Au droit du site	
Profondeur estimative du toit de la nappe	< 5 m	10 m	
Sens d'écoulement supposé de la nappe au droit du site	Vers l'Arc	Inconnu	
Relations supposées entre les nappes	Possible écoulement entre les deux nappes		
Relations supposées Nappes / cours d'eau	Drainage de la nappe par le cours d'eau	Probablement en relation avec la nappe alluviale drainée par l'Arc	
Conclusions sur la vulnérabilité de la ressource en eau souterraine	Potentiellement vulnérable	Potentiellement vulnérable	

Tableau 10 - Contexte hydrogéologique ramené au site EDF

Le sens d'écoulement est déduit de l'écoulement de l'Arc en bordure Sud du site qui draine les nappes alluviales adjacentes.

En raison de la perméabilité des formations rencontrées au droit du site (alluvions), la ressource en eau souterraine pourra être considérée, au stade de cette étude, comme vulnérable.

Selon les éléments transmis par EDF, 3 ouvrages de contrôle de la qualité des eaux souterraines sont actuellement présents sur le site TEGG (cf. annexe A5.2). Leur implantation est la suivante :

- le premier (Pz1) est localisé devant l'accueil, considéré en amont supposé,
- le second (Pz2) est implanté en bordure de l'Arc, à l'Est et à proximité de la station de traitements des eaux usées, en aval supposé,
- le troisième (Pz3) est situé en bordure de l'Arc, à l'Ouest entre le bâtiment des archives et un local PES, en aval supposé également.

Les piézomètres ont été réalisés en fin d'année 2002 par la société SOBESOL. Ils ont été équipés de tubes PVC vissés d'un diamètre de 64/75mm sur toute la hauteur du forage. L'équipement est le suivant et identique a priori pour les 3 piézomètres :

- tube plein de la surface à 1 m de profondeur,
- tube crépiné de 1 m à 9 m de profondeur,
- tube plein de 9,5 m à 10 m de profondeur.

3.7.3 Usage des eaux souterraines

Selon le service communal d'hygiène et de santé d'Aix en Provence, la commune d'Aix en Provence est alimentée en eau potable par les eaux du Verdon. Aucun captage AEP n'est donc recensé dans un rayon de 5 km autour du site.

L'agence de l'eau ne recense qu'un captage d'eau souterraine soumis à redevance sur la commune d'Aix en Provence, il s'agit du captage des thermes, exploitant les formations crétacé et tertiaires du bassin d'Aix en Provence à environ 2,2 km au Nord Est, en amont hydraulique.

Dans le tableau suivant est recensé l'ensemble des captages non AEP positionnés dans un **rayon inférieur à 1 km** autour du site EDF :

Informations	Ouvrage	Sources
N° Forage (référence sur la carte)	10211X0406 (1)	BRGM
Type d'ouvrage (profondeur)	sondage (7,7 m)	
Adresse	Champ de Foire – Les Milles Aix en Provence (13)	
Position par rapport au site EDF	≈ 250 m au Sud	
Usage du captage	Usage non connu : Alimentation d'un puits,	
Aquifère exploité	Alluvions	
Position hydraulique supposée par rapport au site	Latéral, sur la rive opposée de l'Arc	
Vulnérabilité supposée vis à vis du site EDF	Non vulnérable	

- : donnée non recueillie⁴

Tableau 11 - Usage des eaux souterraines à proximité du site

Sur la base des informations recueillies, aucun captage d'eau souterraine susceptible d'être vulnérable n'est recensé dans les environs du site.

⁴ Donnée non obtenue sur la base de la consultation des organismes, documents et sites Internet dont la liste est présentée dans les tableaux 2 et 3.

4. HISTORIQUE DES ACTIVITES ET DES PRODUCTIONS

4.1 Description de l'activité et de l'occupation actuelle (visite du 08/07/10)

Le site étudié accueille un centre d'ingénierie occupé par le CEIDRE (Centre d'Expertise et d'Inspection dans le Domaine de la Réalisation et de l'Exploitation), le personnel EDF et TEGG (département Technique d'Essais en Géologie, Géotechnique et de Génie civil).

Au sein d'EDF – Branche Production Ingénierie – le Ceidre regroupe les compétences d'ingénierie, d'appui, d'inspection et d'expertise du Groupe des Laboratoires et du Service Qualité des Réalisations.

Il a pour mission de fournir les éléments garantissant la maîtrise de la fabrication, du montage et du comportement en service des matériels composant les ouvrages de production d'EDF.

Le site se répartie ainsi entre les locaux administratifs (bureaux), et les laboratoires et ateliers qui effectuent des études techniques sur les propriétés des matériaux de construction utilisés par les services EDF ou les matériaux naturels supportant les infrastructures.

En raison de la taille du site, ce dernier peut être scindé en quatre parties :

- zone A, la plus à l'Est, accueillant un parking,
- zone B, au centre Est, abritant les principaux bâtiments,
- zone C, au centre Ouest, occupé par le club de tennis,
- zone D, la plus à l'Ouest, également occupée par les bâtiments du CEIDRE.

L'activité et l'occupation de chacune de ces parties sont décrites dans les paragraphes suivants et reportées en annexe A1.3 (plan d'aménagement du site) et A3.2 (localisation des installations remarquables du site EDF).

➤ Zone A

Activité et occupation de la zone A, sur la base de la visite du site du 08/07/10	
Activité générale de la zone	Parking et stockage de matériel (cf. fig. 2 à 9 de l'annexe A1.4).
Bâtiments (dénomination, usage, emprise au sol...)	<p>-E1 : Entrepôt de stockage constitué de différents box (cf. fig. 4 et 5 de l'annexe A1.4). Les box sont fermés par des grilles et portes métalliques verrouillées dont la hauteur ne couvre que la demi-hauteur de l'entrepôt. Le bâtiment présente une emprise d'environ 400 m².</p> <p>-Lo2 : rez de chaussée utilisé pour le stockage de matériels d'essais par les laboratoires ; local abandonné au 1^{er} étage d'une emprise d'environ 140 m² (local fermé non visité, cf. fig 6 en annexe A1.4)</p> <p>La surface recouverte par les bâtiments correspond à environ 4,5 % de la superficie de cette zone. Les bâtiments présentent un bon état extérieur général.</p>
Zone imperméabilisée (localisation sur site et pourcentage par rapport à la surface du site)	L'essentiel de la zone A est recouverte par de l'enrobé au niveau du parking sur la moitié Ouest et par une dalle béton sur la moitié Est devant les bâtiments. Cette zone est ainsi imperméabilisée à 60%.
Zone non imperméabilisée par enrobé ou dalle béton (localisation sur site et pourcentage par rapport à la surface du site) : espaces verts, graviers...	<p>La zone A est bordée par des espaces verts principalement à l'Est, où la zone reste inoccupée, ainsi qu'au Sud, en bordure de l'Arc. Des parterres en espaces verts avec arbres et buissons d'ornementation sont également présents, dans une moindre mesure, au niveau du parking.</p> <p>Les espaces verts et une zone gravillonnée présents au Sud, à proximité du bâtiment Lo2, servent au stockage de matériel divers.</p>
Liste des équipements (poste transformateur, ...)	Aucune installation particulière n'est présente sur cette zone.
Stockages aériens ou enterrés identifiés lors de la visite...	<p>Cette partie abrite des stockages de matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sous abri (entrepôt E1) correspondant principalement aux matières premières inertes nécessaires pour les activités des ateliers et laboratoires (sacs de ciment, tubes PVC, caisses en bois, etc) correctement conditionnés et stockés en étagères et sur dalle béton, - en extérieur sur dalle béton (blocs ciment), - en extérieur sur espace vert ou gravillons, il s'agit de ferraille, blocs béton et quelques fûts en ferraille vides. <p>L'emplacement et la nature de ces stockages, effectués à l'extérieur sans aucune disposition particulière, ont pu évoluer au cours du temps.</p>
Constat visuel de pollution et Incidents répertoriés récemment	Pas de constat et pas d'incident particuliers recensés.

Tableau 12 - Description de l'activité et de l'occupation actuelle de la zone A

➤ **Zone B**

Activité et occupation de la zone B, sur la base de la visite du site du 08/07/10	
Activité générale de la zone	Zone d'accueil des bâtiments principaux du centre d'ingénierie, comprenant l'ensemble des bureaux et l'essentiel des ateliers et laboratoires (cf. fig. 10 à 24 de l'annexe A1.4).
Bâtiments (dénomination, usage, emprise au sol...)	<p>- bâtiment L1 d'une emprise d'environ 2 300 m² à usage de bureaux et ateliers/laboratoires. Ce bâtiment principal accueille les trois services du centre d'ingénierie : les services laboratoire, géologie/géotechnique et génie civil (cf. fig.10 à 12 en annexe A1.4).</p> <p>Le bâtiment a été construit en 1973 et a connu des extensions et réaménagement dans les années 80 – 90. Le rez-de-chaussée anciennement occupé par des ateliers uniquement abrite actuellement l'accueil, des bureaux et ateliers. Les ateliers sont séparés en différentes salles ayant chacune sa spécificité dans l'activité d'essais sur sol et béton (étude de vieillissement, résistance à l'eau, à la chaleur, à l'humidité, au cisaillement,...).</p> <p>L'étage est occupé uniquement par les bureaux.</p> <p>- Lo1 : Local actuellement en cours de travaux pour réaménagement en bureaux et réfectoire (superficie d'environ 100 m², cf. fig.14 en annexe A1.4).</p> <p>- At : bâtiment atelier annexe au bâtiment principal où se déroulent le pesage et séchage des granulats, l'entreposage des ciments, l'atelier proctor, l'atelier préparation des échantillons et essais granulats et l'atelier essais de ruissellement (superficie d'environ 250 m², cf. fig.13 en annexe A1.4).</p> <p>L'ensemble des ateliers et laboratoires présente un recouvrement du sol en dalle béton en bon état. Ils possèdent des grilles de récupération des eaux usées orientées vers un décanteur régulièrement nettoyé.</p> <p>Un algeco de faible dimension (≈ 10 m²), utilisé pour stocker du matériel d'essai nécessaire aux missions sur site, est également présent dans la cour extérieure au Sud du bâtiment principal.</p> <p>Les bâtiments occupent environ 25 % de la superficie de cette zone.</p>
Zone imperméabilisée (localisation sur site et pourcentage par rapport à la surface du site)	Le reste de la zone est majoritairement recouvert par de l'enrobé ou une dalle béton à 50 %, avec un usage de parking, en bordure Nord du site, et d'entreposage, en partie Sud.
Zone non imperméabilisée par enrobé ou dalle béton (localisation sur site et pourcentage par rapport à la surface du site) : espaces verts, graviers...	Des espaces verts sont présents en bordure Sud du site, le long de l'Arc ainsi qu'autour du bâtiment Lo1, sur environ 25% de la superficie de la zone.
Liste des équipements (poste transformateur,...	<p>- Un poste transformateur qui a été remplacé récemment. Lors du démantèlement de l'ancien poste transformateur fonctionnant au pyralène aucun constat de pollution n'a été effectué.</p> <p>- Une pompe de relevage qui transfère les effluents sanitaires et industriels vers la station d'épuration en aval du site, au sud de la zone (cf. fig 16 en annexe A1.4)</p> <p>- Les installations de climatisation en bordure Sud du bâtiment,</p> <p>- Une installation de pompe à chaleur à l'extrémité de l'aile Sud Ouest du bâtiment principal avec système de traitement de l'air et technique de filtration de pompe à vide, compresseurs, séparateur huile/air (cf. fig 21 et 22 en annexe A1.4)</p>
Stockages aériens ou enterrés identifiés lors de la visite...	<p>- Une cuve à fioul aérienne n°1 de 500 L, en partie Nord Ouest du bâtiment L1, servant à l'alimentation des charriots élévateurs (cf. fig. 19 et 20 en annexe A1.4). La cuve est positionnée sur dalle béton d'aspect noirâtre.</p> <p>- Des stockages à l'intérieur des laboratoires du bâtiment L1 (adjuvants, produits chimiques, armoires ATEX, échantillons de sol, béton, granulats,...) correctement conditionnés et confinés.</p> <p>- Un stockage de déchets en bennes strictement réservé à EDF au Sud de la zone (ferraille, encombrants, gravats inertes, papier/carton, déchets banals – cf. fig. 15 en annexe A1.4), d'autres matériaux inertes peuvent être stockés dans cette zone directement sur dalle béton (casiers métalliques,...).</p> <p>- Une benne de stockage de terre, sable et sol inerte à proximité Nord de l'atelier At (cf. fig. 17 en annexe A1.4).</p> <p>- Une zone de stockage grillagée fermée, abritée sous l'extension de la partie Sud Ouest du bâtiment principal, servant à l'entreposage de petit matériel (cf. fig. 21 en annexe A1.4).</p> <p>Diverses anciennes installations sont présentes dans la cour extérieure au sud du bâtiment principal. Elles sont actuellement désaffectées et leur usage passé est mal connu (une ancienne presse cimentée en 2007 (installation 1), plateforme métallique servant à la fixation d'une barge métallique (installation 2), un ancien banc d'essai (installation 3) et une ancienne catapulte (installation 4)). Ces quatre installations sont localisées en annexe A3.2 et présentées en fig. 18 de l'annexe A1.4.</p>

Tableau 13 - Description de l'activité et de l'occupation actuelle de la zone B

Activité et occupation de la zone B, sur la base de la visite du site du 08/07/10	
Constat visuel de pollution et Incidents répertoriés récemment	<ul style="list-style-type: none"> - Dalle d'aspect souillé, noirâtre, au niveau de la cuve à fioul n°1. - Fuite régulière au niveau de l'installation d'air comprimé, où des boudins ont été mis en place pour limiter le suintement d'huile. Ces boudins sont ensuite stockés dans un fût mis en place à cet usage en attendant leur évacuation. La dalle béton est souillée par de l'huile à minima sur sa partie superficielle.

Tableau 14 - Description de l'activité et de l'occupation actuelle de la zone B (suite)

➤ **Zone C**

Cette zone correspond au club de tennis (cf. fig. 25 et 26 en annexe A1.4). Elle comprend :

- le bâtiment principal⁵ du club house (environ 100 m²),
- deux petits bâtiments (entre 10 et 20 m²),
- 5 terrains de tennis et un demi-terrain d'entraînement (environ 3 500 m²),
- un chemin d'accès en enrobé (10%),
- le reste du site est en espaces verts (40%).

Aucune installation particulière ou stockage remarquable n'a été observé sur le site.

➤ **Zone D**

Activité et occupation de la zone D, sur la base de la visite du site du 08/07/10	
Activité générale de la zone	Partie annexe au centre d'ingénierie
Bâtiments (dénomination, usage, emprise au sol...)	<ul style="list-style-type: none"> - L2 : laboratoire/atelier d'essai sur sols et bétons d'une emprise d'environ 500 m², présence de bureaux à l'étage (cf. fig. 28 à 34 en annexe A1.4), - E2 : annexe au bâtiment L2 (cf. fig. 35 en annexe A1.4), usage de laboratoire d'essai et d'entreposage (environ 140 m²), - Ar : Local des archives (environ 80 m², cf. fig. 36 en annexe A1.4). <p>La surface recouverte par les bâtiments correspond à environ 15 % de la superficie de cette zone. Les bâtiments présentent un bon état extérieur général.</p>
Zone imperméabilisée (localisation sur site et pourcentage par rapport à la surface du site)	Environ 35 % de la zone est recouverte par de l'enrobé mais ces 35 % représentent l'essentiel du secteur accessible, en périphérie des bâtiments.
Zone non imperméabilisée par enrobé ou dalle béton (localisation sur site et pourcentage par rapport à la surface du site) : espaces verts, graviers...	Environ 50 % de la zone est recouverte par des espaces verts. Ces derniers ne sont pas accessibles puisque qu'ils forment principalement les talus en bordure Sud et Sud Ouest du site, le long de l'Arc.
Liste des équipements (poste transformateur,...)	- Ancienne aire de sablage désaffectée devant le bâtiment E2, sur dalle béton (en mauvais état) avec grille de récupération des eaux de lavage (cf. fig. 35 en annexe A1.4). La présence d'un déboureur/déshuileur n'est pas connue.
Stockages aériens ou enterrés identifiés lors de la visite...	<ul style="list-style-type: none"> - Des stockages à l'intérieur des laboratoires des bâtiments L2 et E2 (adjuvants, produits chimiques, armoires ATEX, échantillons de sol, béton, granulats,...) correctement conditionnés et confinés. - Une cuve à fioul aérienne (n°2) de 500 L, utilisée de manière très périodique pour le fonctionnement du groupe électrogène, localisée en bordure Nord Est de la zone sur bac de rétention béton (cf. fig. 37 et 38 en annexe A1.4). - Un groupe électrogène comprenant un réservoir d'huile W.15/40 et un réservoir de liquide de refroidissement, stocké temporairement sur bac de rétention posé sur palette sur enrobé, relié à la cuve à fuel n°2, entre le bâtiment des archives et E2 (cf. fig. 39 en annexe A1.4). - Une aire de tri des déchets (3 bennes papier/carton, ferraille et autre, cf. fig 40 en annexe A1.4).
Constat visuel de pollution et Incidents répertoriés récemment	Pas de constat et pas d'incident particuliers recensés.

Tableau 15 - Description de l'activité et de l'occupation actuelle de la zone D

⁵ Les bâtiments n'ont pas été visités car non dépendant du responsable de site qui nous a accompagné lors de la visite.

➤ Informations générales

Il est à noter que le site a été inondé en 1993 suite à une rupture de digue. Un petit incendie a également été déclaré en 2007, lié à un convecteur.

4.2 Description des activités et des occupations anciennes : synthèse des principales données historiques

4.2.1 Occupation du site avant l'activité de EDF

Selon le plan napoléonien consulté aux archives départementales, la parcelle étudiée proviendrait de la parcelle 1404 de la section J5 (plan de 1828), elle est à cette époque la propriété du Chevalier de BLACAS et sert d'oseraie. Aucune information n'a permis de retrouver des documents entre 1828 et la date d'aménagement du site par EDF qui est de 1973 selon M. Girard, responsable du site. La consultation des archives municipales n'a également pas permis de retrouver d'informations sur le site à l'étude.

Selon l'acte de vente transmis par EDF, le site a été acquis par EDF en 1949. Le terrain était constitué d'une « parcelle de terre en nature de prairie et vignes [...] avec vieux bâtiments d'exploitation », appartenant à M. COUESTE, cultivateur et MME BONNEFOY. Il faisait partie d'une propriété plus importante appartenant aux mêmes propriétaires.

Le document mentionne une superficie enregistrée au cadastre de 29 365 m², sous les numéros de parcelles n°1404, 1405, 1406, 1406bis et 1407 de la section J. Cette superficie diffère de celle actuelle de 8 932 m². A son acquisition le terrain était bordé par la route d'Aix aux Milles au Nord, l'Arc au Sud, la « Veuve Pieces » à l'Est et la « petite route des milles » à l'Ouest.

Les limites Nord, Sud et Sud-Ouest, délimitées par les routes ou cours d'eau, ont ainsi peu évolué. La superficie restante acquise postérieurement pourrait correspondre à la partie Est du site. Elle correspond approximativement à la superficie de la zone D de l'actuel parking.

Une photographie aérienne a été commandée afin de vérifier l'occupation du site antérieure à la date d'aménagement du site par EDF. Selon les informations recueillies lors de la visite du site, le terrain a été aménagé par EDF en 1973. La photographie la plus ancienne disponible sur le secteur, datée de 1958 a donc été commandée. A cette date le terrain appartenait néanmoins déjà pour partie à EDF selon l'acte de vente du 19/07/1949.

La photographie aérienne de 1958, présentée en annexe **A3.1**, met en évidence que :

- la zone D la plus à l'Ouest était déjà aménagée dans une configuration proche de l'actuelle, avec la présence des trois bâtiments notés L2, E2 et Ar. Elle correspond ainsi probablement au premier secteur du site à l'étude aménagé par EDF. Leur usage n'est cependant pas connu. Aucun stockage extérieur n'apparaît sur ce cliché.
- la zone C accueillait 2 bâtiments, inexistants aujourd'hui, reliés par un chemin d'accès et entourés d'espaces potentiellement agricoles ou en friche. Ils correspondaient probablement aux vieux bâtiments de ferme présents à la date d'achat du terrain.
- la zone A, la plus à l'Est ne semble présenter aucune installation. Elle semble occupée par une carrière (terrain apparaissant en blanc) entouré d'espaces verts en friche, ce qui confirmerait qu'elle n'a pas encore été acquise par EDF.
- la zone B correspond à une transition entre la zone C de type agricole et la zone A de la carrière hypothétique. Elle compte deux bâtiments, inexistants aujourd'hui, à proximité de deux portions de terrain rectangulaires qui pourraient correspondre à des bois ou parcelles en culture.

Ces informations sont issues d'une interprétation de la photographie aérienne et restent donc hypothétiques, en termes d'activité et présence éventuelle de source pollution, en l'absence de documents d'archives.

La banque informatique de données dont dispose le bureau des installations classées pour la protection de l'environnement de la préfecture ne permet pas un recensement des ICPE antérieures à l'année 1977. Les réponses des organismes consultées sont jointes en annexe **A6.2**.

Le service de conservation des hypothèques ne dispose que d'un seul document pour la période 1960 à 2010 qui correspond à un remaniement cadastral. La parcelle à l'étude proviendrait de la division de la parcelle HZ 54.

4.2.2 Occupation du site par EDF

Selon M. Girard, responsable du site et présent depuis 1997, le centre d'ingénierie a été construit en 1973. Des travaux d'aménagements et d'extension ont été effectués dans les années 80-90 mais le site a été reclassé en zone non constructible depuis 1993, interdisant toute nouvelle extension.

L'usage du site est resté sensiblement le même depuis sa construction que l'usage actuel décrit au §4.1. La comparaison des photographies de 1958 et 1981 laissent néanmoins entrevoir quelques différences (voir annexe **A3.1**).

Lors de la construction du centre, seuls les bâtiments de la zone D, la plus à l'Ouest ont été conservés.

L'aménagement de la zone C en terrains de tennis a peu évolué depuis sa construction jusqu'à aujourd'hui.

La zone B centrale est celle qui a connu le plus de changement avec la démolition des anciens bâtiments pour faire place aux nouvelles infrastructures du centre d'ingénierie. Celles-ci ont en revanche peu évolué depuis leur construction jusqu'à la date actuelle. Seul le bâtiment principal L1 a fait l'objet d'extensions avec l'ajout d'un abri sur l'aile Nord Ouest et la construction de l'aile Sud. Cette aile n'était pas présente en 1981 et n'est pas mentionnée non plus sur le plan cadastral de 2000.

Les lieux de stockage restent les mêmes : en bordure Sud du site et dans l'angle Nord Ouest formé par le L du bâtiment principal.

La zone A n'a été aménagée en parking que bien après la construction du centre d'ingénierie, à une date postérieure à 1981.

Seul le bâtiment Lo2, actuellement abandonné, a été construit entre 1973 et 1981. Il est à noter que ce bâtiment, de taille modeste a pu accueillir des garages et ateliers au rez-de-chaussée et des pièces de logement ou bureaux à l'étage. Il n'a pas pu accueillir d'activité industrielle importante. Un petit bâtiment rectangulaire est également présent à l'emplacement qui abritera le futur entrepôt E1.

L'usage de la zone est difficilement identifiable. Son aspect s'apparente à une carrière sur la photographie aérienne de 1981, comme sur celle de 1958, en raison de sa topographie accidentée et de la couleur blanche ressortant sur le cliché.

Des systèmes de canaux d'arrosage semblent être présents en partie Nord ainsi qu'une installation de type bassin de rétention en partie Sud.

Il est à noter que la base de données du BRGM ne recense pas de cavité souterraine ou exploitation de matériaux dans le secteur d'étude.

5. IDENTIFICATION DES DANGERS OU SOURCES DE POLLUTION

5.1 Installations à caractère ICPE

La banque informatique de données dont dispose le bureau des installations classées de la préfecture ne permet pas un recensement des ICPE antérieures à l'année 1977.

Après 1977, les recherches effectuées par le service des installations classées pour l'environnement (ICPE) de la préfecture ont permis de mettre en évidence l'enregistrement d'ICPE à l'adresse du site étudié pour une installation de réfrigération ou de compression (rubrique 2920.2) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa, comprimant des fluides non toxique ou non inflammables). Le récépissé date du 17 janvier 2008.

Selon M. Girard, cette installation soumise à déclaration est nécessaire à l'utilisation d'une pompe à chaleur. Cette installation pourrait correspondre à l'installation observée à l'extrémité Ouest de l'aile Sud du bâtiment principal L1.

Le site n'est pas enregistré dans les bases de données BASIAS, qui recense les activités industrielles actuelles ou passées, et BASOL qui recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

5.2 Zones de sources potentielles de pollution, associées aux activités antérieures au centre d'ingénierie

➤ **Activité antérieure à l'acquisition du terrain par EDF**

Le site présentait un usage agricole pour sa partie Ouest et centrale (zones B à D).

La partie Est a accueilli une activité non identifiée, hypothétiquement une ancienne carrière (zone A).

➤ **Activité pour la période comprise entre l'acquisition du terrain par EDF et la construction du centre d'ingénierie**

La partie centrale est a priori restée en l'état de friche agricole de l'acquisition du terrain jusqu'à la construction du centre d'ingénierie.

La partie Est présentait également la même activité non identifiée jusque dans les années 80.

En revanche la partie Ouest du site a fait l'objet d'aménagement avec la construction des bâtiments dans la même configuration qu'actuellement. L'usage de cette zone, avant la construction du centre d'ingénierie, n'est pas connu.

➤ **Conclusion**

Les informations recueillies ne permettent pas de statuer sur la présence des sources de pollution éventuellement présentes sur le site avant l'aménagement du centre d'ingénierie, notamment pour les parties les plus à l'Ouest (zone D) déjà aménagée par EDF et la partie Est (zone A) qui a accueilli une activité non identifiée, hypothétiquement une ancienne carrière.

5.3 Sources potentielles générées par l'activité actuelle ou passée du centre d'ingénierie

Les zones de sources potentielles de pollution, associées aux activités actuelles ou anciennes de EDF, sont localisées dans l'annexe **A3.2** et résumées dans le tableau suivant :

Zone	Source potentielle de pollution retenue	Localisation sur site	Produits déchets caractéristiques de l'activité	Principaux polluants associés à cette activité
Z1	Zone de stockage de matériel divers (ferraille, blocs béton, fûts usagés, ...) sur espaces verts et sol nu sans disposition particulière	Sud Ouest zone A	Huiles, solvants, métaux (des déversements ou égouttures de fluides type huiles ont pu avoir lieu).	HCT, BTEX, HCOV, ML
Z2	Poste transformateur (non visité car en fonctionnement)	Zone B au Nord Est du bâtiment L1	Huiles isolantes (le poste transformateur a fonctionné à l'huile pyralène avant d'être remplacé récemment et a pu générer un déversement chronique (égoutture sous robinet) d'huile isolante mais a priori pas de déversement accidentel recensé)	PCBs, HCT
Z3	Cuve à fioul aérienne n°1 de 500 L positionnée sur dalle béton d'aspect noirâtre	Zone B dans l'aile Nord Ouest du bâtiment L1	Fioul (déversement accidentel ou chronique lors du remplissage de la cuve)	HCT, HAP
Z4	Installation aérienne de compresseur sur dalle béton souillée	Zone B à l'extrémité Ouest de l'aile Sud du bâtiment L1	Huiles (compresseurs, séparateur huile/air). L'installation montre des déversements réguliers d'huile dont le suintement est limité par des boudins récupérés dans un fût spécial ;	HCT, HAP
Z5	Cuve à fioul aérienne n°2 de 500 L sur bac de rétention béton	Au Nord Est de la zone D	Fioul (déversement accidentel ou chronique lors du remplissage de la cuve)	HCT, HAP
Z6	Ancienne aire de sablage	Entre les bâtiments Ar et E2 de la zone D	Métaux lourds, hydrocarbures, solvants	HCT, BTEX, HCOV, ML
Z7	Zone de remplissage du chariot élévateur	Près du bâtiment At	Hydrocarbures (déversements accidentels lors du remplissage du chariot)	HCT, BTEX

Tableau 16 - Synthèse des zones sources potentielles de pollution actuelles

L'ensemble des autres installations et équipements, également localisés en annexe **A3.2**, n'est pas retenu comme source potentielle de pollution en raison de la nature des produits stockés (considérés comme non mobile ou non toxiques), de leur bon état et/ou de leur bon conditionnement et confinement.

Le groupe avec les deux réservoirs d'huile et de liquide de refroidissement n'a notamment pas été retenu en raison du bon état de l'installation, stockée de façon temporaire et sur bac de rétention, ne montrant aucun indice organoleptique de pollution.

5.4 Sources potentiellement générées par une activité externe au site EDF

Sur la base des informations recueillies dans les banques de données BASIAS et BASOL, plusieurs sites potentiellement pollués ont été recensés autour du site EDF à Aix-en-Provence.

Les sites les plus proches, répertoriés par BASIAS et/ou BASOL, sont présentés dans le tableau suivant, ainsi que sur la carte de localisation en annexe **A3.3** :

Numéro de site (A3.5)	Nom	Activité	État de l'activité	Distance par rapport au site	Type de polluants associés à cette activité	Réf.
BASIAS						
1	Eugène Germain	- Fabrication de produits azotés et d'engrais	Activité terminée	600 m au sud-ouest	Ammoniac Acides Phosphates	A3.3
2	Société ATROW	- Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	En activité	1100 m au Nord-Ouest	Solvants, ML, acides	
3	SHELL BERRE	- Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	En activité	250 m au Sud-Ouest	HC, BTEX, MTBE, HAP, ML	
4	BAUDINO Henri et Fils	- Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Activité terminée	20 m au Nord-Est	HC, BTEX, MTBE, HAP, ML	
5	BEU SAMOUN	- Blanchisserie-teinturerie	-	1200m au Sud-Est 800m à l'Est	Solvants	
6	Sa des caves et producteurs Réunis de roquefort	- Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	En activité	800m à l'Est	HC, BTEX, MTBE, HAP, ML	
BASOL						
Aucun site BASOL n'est présent dans un rayon d'1 km autour du site EDF						A3.3

- : donnée non renseignée

Tableau 17 - Synthèse des sources potentielles générées par une activité externe au site

6. ELABORATION DU SCHEMA CONCEPTUEL

Le schéma conceptuel (annexe **A.4**) permet d'établir le lien entre trois facteurs D (Danger) – T (Transfert) et C (Cible).

Selon le principe de l'évaluation des risques, le risque R est le résultat de l'existence de ces trois facteurs complémentaires. Dès lors qu'un de ces facteurs n'existe pas, le risque est nul.

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des informations relatives à ces trois facteurs (Cf. détails dans les paragraphes 3 et 5) :

DANGER		TRANSFERT	CIBLE	
ZONE	SOURCE POTENTIELLE DE POLLUTION	TRANSFERT POTENTIEL	VOIE D'EXPOSITION POTENTIELLE	CIBLE POTENTIELLE
Z1	Zone de stockage de matériel divers (ferraille, blocs béton, fûts usagés, ...) sur espaces verts et sol nu sans disposition particulière	1 par infiltration dans les sols	(a) inhalation (b) contact cutané (c) ingestion de poussières/sol	Travailleurs sur site
		2 par les eaux souterraines	(a) inhalation (b) contact cutané (d) ingestion d'eau (f) ingestion d'aliments irrigués	Pas de captage recensé en aval proche
		2 par les eaux de surface en relation avec la nappe	((b) contact cutané (g) Ingestion d'aliments pêchés	Population sensible (en cas d'usage de loisir ou pêche non recensé)
Z2	Poste transformateur (dans bâtiment sur dalle béton)	1 par infiltration dans les sols	(a) inhalation (b) contact cutané	Personnel averti d'entretien du poste (occasionnel)
		2 par les eaux souterraines (non retenu car composés peu solubles et pas d'accident majeur)	(d) ingestion d'eau (f) ingestion d'aliments irrigués	Pas de captage recensé en aval proche
		2 par les eaux de surface en relation avec la nappe (non retenu car composés peu solubles et pas d'accident majeur)	(b) contact cutané (g) Ingestion d'aliments pêchés	Population sensible (en cas d'usage de loisir ou pêche non recensé)
Z3 Z4 Z5 Z6	Cuves à fioul n°1 et n°2, compresseur sur bac de rétention béton et ancienne aire sablage sur dalle béton	1 par infiltration dans les sols	(a) inhalation (b) contact cutané	Travailleurs sur site
		2 par les eaux souterraines	(a) inhalation (b) contact cutané (d) ingestion d'eau (f) ingestion d'aliments irrigués	Pas de captage recensé en aval proche
		2 par les eaux de surface en relation avec la nappe	((b) contact cutané (g) Ingestion d'aliments pêchés	Population sensible (en cas d'usage de loisir ou pêche non recensé)

Tableau 18 - Évaluation des risques

7. MESURES D'URGENCE OU DE PREVENTION

Dans l'état actuel de nos investigations portant sur les risques de pollution des sols et des eaux souterraines au droit du site, aucun élément particulier ou d'ampleur, ne justifie des mesures immédiates d'urgence ou de prévention sur le site visité.

L'essentiel des produits utilisés et stockés sur site font l'objet d'une attention particulière et d'un dispositif de surveillance qualité.

Seule l'installation Z4 du compresseur montre un déversement régulier d'huile sur la dalle béton sur laquelle elle repose. Ce déversement est contenu par des boudins absorbants recueillis dans un fût spécial en vue de leur élimination et seul le personnel averti circule dans cette zone.

Des mesures pérennes de remise en état de l'installation devront néanmoins être envisagées afin d'éviter toute fuite d'huile.

8. CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS

8.1 Synthèse et Conclusion

Par ordre et pour le compte d'EDF, ERG Environnement a été missionnée afin de réaliser le Diagnostic de site potentiellement pollué dans sa phase historique et documentaire, du terrain situé au 905 Avenue du Camp de Menthe à Aix-en-Provence (13)

La méthode appliquée se réfère aux préconisations du guide relatif aux Modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués édité pour le Ministère en charge de l'Environnement le 8 février 2007 et du CCTP référencé EDT GG 05 0440 B.

Notre intervention a porté sur le terrain référencé HZ 123 au cadastre (annexe 1.2), propriété d'EDF, accueillant des laboratoires, ateliers et des bureaux du centre d'Ingénierie EDF-TEGG-CEIDRE. Le site a été visité le 08/07/2010 en présence de M. Girard.

➤ **Sources potentielles de contamination**

La visite du site ainsi que l'étude historique ont mis en évidence la présence de sources potentielles de pollution correspondant aux activités du centre d'ingénierie sur la zone d'étude liées :

- au poste de transformation en zone B, au Nord Est du bâtiment L1, ayant pu présenter des fuites d'huile isolante ayant contenu par le passé des PCBS,
- au niveau de deux cuves à fioul de 500 L, ayant pu présenter des déversements lors des opérations de remplissage notamment,
- au compresseur dans le bâtiment L1, présentant des fuites d'huile ayant pu traverser la dalle béton,
- à l'ancienne aire de sablage en partie Ouest du site (zone D), dont le fonctionnement a pu entraîner une infiltration dans les sols d'hydrocarbures et produits de nettoyage,
- à l'aire de stockage en partie Sud du parking à l'Est, où divers matériaux et produits sont stockés sans disposition particulière sur sols nus,
- à la zone de remplissage du chariot élévateur, près du local chariot élévateur.

Selon les informations obtenues auprès des services de la préfecture, le site étudié est enregistré depuis 2008 sous le régime de déclaration des installations classées pour l'environnement à la rubrique 2920.2 pour une installation de réfrigération ou de compression. Cette installation serait nécessaire au fonctionnement de la pompe à chaleur.

Les sources de pollution liées à l'activité du site antérieure à l'aménagement du centre d'ingénierie sont mal connues en raison des recherches infructueuses réalisées auprès des archives municipales et départementales et du service des installations classées.

Sur la base de l'étude des photographies aériennes deux activités principales se sont déroulées sur le site :

- la partie Ouest du site (zone D) a été aménagée sur des terrains agricoles à partir de l'acquisition du terrain par EDF en 1949, dans une configuration proche de l'actuelle, mais l'utilisation de la zone n'est pas connue,
- la partie Est du site (zones A et B pour partie) a entièrement été réaménagée pour accueillir les bâtiments du centre d'ingénierie et le parking, elle a accueilli une activité hypothétique de carrière.

La partie C était en revanche peu occupée (terrains en friche ou agricoles).

➤ **Voies de transferts de la contamination potentielle et cibles présentes**

L'étude environnementale a mis en évidence que :

- les sols, composés d'alluvions (sables, graviers, galets) au droit du site, sont vulnérables, particulièrement au niveau des zones d'espaces verts, terrains nus ou des zones mal imperméabilisées,

- le cours d'eau présent à proximité du site, l'Arc en bordure Sud, est vulnérable dans la mesure où il constitue l'exutoire des eaux ruisselant sur le site (ruissellement directe ou après traitement de la station d'eaux usées). De plus, le cours d'eau est en relation hydraulique avec les eaux circulant dans les formations alluviales au droit du site et le site est localisé en zone inondable.

On ne recense aucun prélèvement des eaux superficielles ni point de baignade susceptible d'être vulnérable vis à vis du site. Cependant, des activités de pêche ou de loisirs non recensées peuvent être exercées sur le cours d'eau.

- l'infiltration de composés indésirables vers la nappe est envisageable au sein des formations alluviales.

Toutefois aucun captage n'est recensé en aval proche du site EDF. Par ailleurs l'alimentation en eau potable sur la commune d'Aix en Provence se fait par les eaux du Verdon et n'utilise pas les ressources en eau souterraine.

8.2 Préconisations et propositions pour des investigations de terrain

8.2.1 Préconisation générale

Concernant le transformateur (Z2) en fonctionnement présent au Nord Est du bâtiment L1, lors de son démantèlement il est préconisé de vérifier la qualité de la dalle béton et le cas échéant des sols sous jacents au moyen de sondages carottés et analyse de la teneur en PCB en laboratoire.

8.2.2 Préconisations concernant d'éventuelles investigations des sols

➤ **En raison des activités contemporaines au centre d'ingénierie**

Au regard de l'ensemble des informations réunies au cours de l'étude historique et documentaire, il apparaît nécessaire de mieux caractériser les sources potentielles de contamination associées à l'activité du centre d'ingénierie mises en exergue.

Pour ce faire, il pourrait être envisagé de mettre en œuvre :

- 2 sondages jusqu'à une profondeur de 3 m/TN, au droit de la zone de stockage Z1 au Sud du parking (dont 1 sondage au plus près du stockage de fûts),
- 1 sondage jusqu'à une profondeur de 1 m/TN, au droit de la cuve à fioul n°1 (ou à proximité immédiate si la cuve ne peut être extraite),
- 1 sondage jusqu'à une profondeur de 1 m/TN, au droit de l'installation du compresseur et des traces d'huile au sol constatées,
- 1 sondage jusqu'à une profondeur de 3 m/TN, au droit de la cuve à fioul n°2 (ou à proximité immédiate si la cuve ne peut être extraite),
- 1 sondage jusqu'à une profondeur de 3 m/TN, au droit de l'ancienne aire de sablage,
- 1 sondage jusqu'à une profondeur de 1 m/TN, au droit de la zone de remplissage du chariot élévateur.

Ces infrastructures ont été recensées lors de la visite du site et de l'étude historique ; elles constituent des sources potentielles de contamination.

Les échantillons prélevés devront faire l'objet d'analyses précisées dans le tableau suivant :

Source potentielle	Zone	Numéro des sondages	Profondeur (m/TN)	Analyses
Zone de stockage de matériel divers (ferraille, blocs béton, fûts usagés, ...)	Z1	1, 2	3	HCT, HCOV, ML
Cuve à fioul aérienne n°1 de 500 L	Z3	3	1	HCT, HAP, ML
Installation aérienne du compresseur	Z4	4	1	HCT, HAP
Cuve à fioul aérienne n°2 de 500 L	Z5	5	3	HCT, HAP
Ancienne aire de sablage	Z6	6	3	HCT, BTEX, HCOV, ML
Local chariot élévateur	Z7	7	1	HCT, BTEX

Tableau 19 – Synthèse des reconnaissances de sols préconisées

Les investigations sont préconisées jusqu'à une profondeur minimale de 1 m/TN au droit des zones Z3 et Z4 en raison de la position des installations sous bâtiment contraignant ainsi la technique de forage et par conséquent la profondeur d'investigation. Cette profondeur reste pertinente en raison de la problématique d'infiltration des polluants depuis la surface. Les sondages devront être approfondis en cas de constat de pollution.

Les investigations pour les autres zones, localisées en extérieur, sont prévues à une profondeur de 3 m/TN, notamment au droit de l'aire de lavage en raison de la présence éventuelle d'un déboureur/déshuileur enterré.

Un schéma de principe d'implantation des sondages est présenté en **annexe A5.1**.

La localisation des sondages est donnée à titre indicatif et devra être réajustée en fonction de la présence de réseaux sur le site.

➤ En raison des activités antérieures au centre d'ingénierie

En raison des doutes sur les activités déroulées sur le site par le passé, plusieurs sondages sont préconisés afin de vérifier la qualité des zones les plus susceptibles d'avoir accueilli des activités remarquables :

- zone A : 4 sondages poussés jusqu'à une profondeur de 3 m/TN répartis sur l'ensemble de la zone, dont un positionné au droit de l'installation assimilable à un bassin de rétention qui a pu être remblayé,
- zone B : 4 sondages poussés jusqu'à une profondeur de 3 m/TN répartis sur l'ensemble de la zone,
- zone D : 2 sondages poussés jusqu'à une profondeur de 3 m/TN répartis sur l'ensemble de la zone.

Un schéma de principe d'implantation des sondages est présenté en **annexe A5.2**.

La localisation des sondages est donnée à titre indicatif et devra être réajustée en fonction de la présence de réseaux sur le site.

Les échantillons prélevés pourront faire l'objet des analyses suivantes : HCT, HAP, BTEX, ML, PCB, COHV (paramètres les plus fréquemment retrouvés). Ces analyses pourront être adaptées en fonction des observations de terrain. Une analyse de type screening (recherche de plus de 200 paramètres) pourra également être réalisée en raison des incertitudes sur les sources de pollution.

8.23 Préconisations concernant d'éventuelles investigations des eaux

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau, et compte tenu de l'existence de voies d'exposition potentielles, les eaux souterraines devront être prises en compte dans le cas où une contamination serait mise en exergue sur le site.

Dans le cas où les résultats des investigations de terrain mettraient en exergue une contamination des sols, la pose de piézomètres de contrôle de la qualité des eaux pourra être envisagée dans les formations alluvionnaires (dont le sens d'écoulement probablement vers le Sud-Ouest n'est pas connu précisément).

3 ouvrages de contrôle (Pz1 à Pz3) existent déjà sur le site TEGG (voir implantation en annexe **A5.1**). Pz1 est localisé en amont hydraulique tandis que Pz2 et Pz3 sont situés en aval supposé. Selon EDF, l'ouvrage Pz3 est obturé et il présente un surnageant qui n'a jamais été analysé.

Il serait d'une part nécessaire de vérifier l'état des 3 ouvrages existants. Dans l'éventualité où ces piézomètres ne peuvent plus être utilisés pour réaliser des prélèvements d'eau, de nouveaux ouvrages seront implantés dans les règles de l'art à proximité immédiate des précédents. D'autre part, un 4^{ème} ouvrage de contrôle pourra être implanté en aval hydraulique, dans le cas de la découverte d'une pollution significative dans la zone 1.

Un nivellement NGF sera effectué pour l'ensemble des ouvrages.

Des analyses en HCT, BTEX, HAP, ML et HCOV devront ensuite être réalisées sur les échantillons d'eau prélevés sur l'ensemble des ouvrages de contrôle. Le nombre de piézomètres en aval, leur localisation et le choix des analyses pourront être revus en fonction des observations de terrain et des résultats d'analyse des sols.

La profondeur des sondages pourra être adaptée lors de leur mise en place et en fonction des données de terrain (profondeur du niveau de la nappe).

La localisation des piézomètres est donnée à titre indicatif sur le schéma de principe joint en annexe **A5.2**. Ce schéma d'implantation pourra être réajusté sur la base d'une étude hydrogéologique complète ou sur la base des résultats piézométriques obtenus lors d'une première campagne de suivi (en basses eaux et en hautes eaux).

Nelly SOULET
Chargée d'études

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a horizontal line at the bottom.

A N N E X E S

A1. DONNEES GENERALES SUR LE SITE EDF

- A1.1. Localisation du site EDF sur un extrait de la carte IGN
- A1.2. Extrait du plan cadastral de 2010
- A1.3. Plan schématique de principe du site EDF en 2010
- A1.4. Reportage photographique du site EDF en 2010

A2. SYNTHESE DES DONNEES RELATIVES A L'HYDROGEOLOGIE

- A2.1. Extrait de la carte géologique du BRGM au 1/50 000^{ème}
- A2.2 Cartographie schématique du positionnement des cibles recensées auprès des différents organismes consultés

A3. SYNTHESE DES DONNEES HISTORIQUES

- A3.1. Photographies aériennes de l'IGN
- A3.2. Schéma des sources potentielles de pollution
- A3.3. Localisation des sources potentielles de pollution externes au site EDF

A4. SCHEMA CONCEPTUEL RELATIF AU SITE EDF A L'ETUDE

A5. PLAN SCHEMATIQUE THEORIQUE D'IMPLANTATION DES RECONNAISSANCES PREVUES

- A5.1. Plan des sondages proposés liés à l'activité EDF
- A5.2. Plan des sondages complémentaires : activités antérieures à EDF et piézomètres

A6. RECAPITULATIF DES DONNEES COLLECTEES

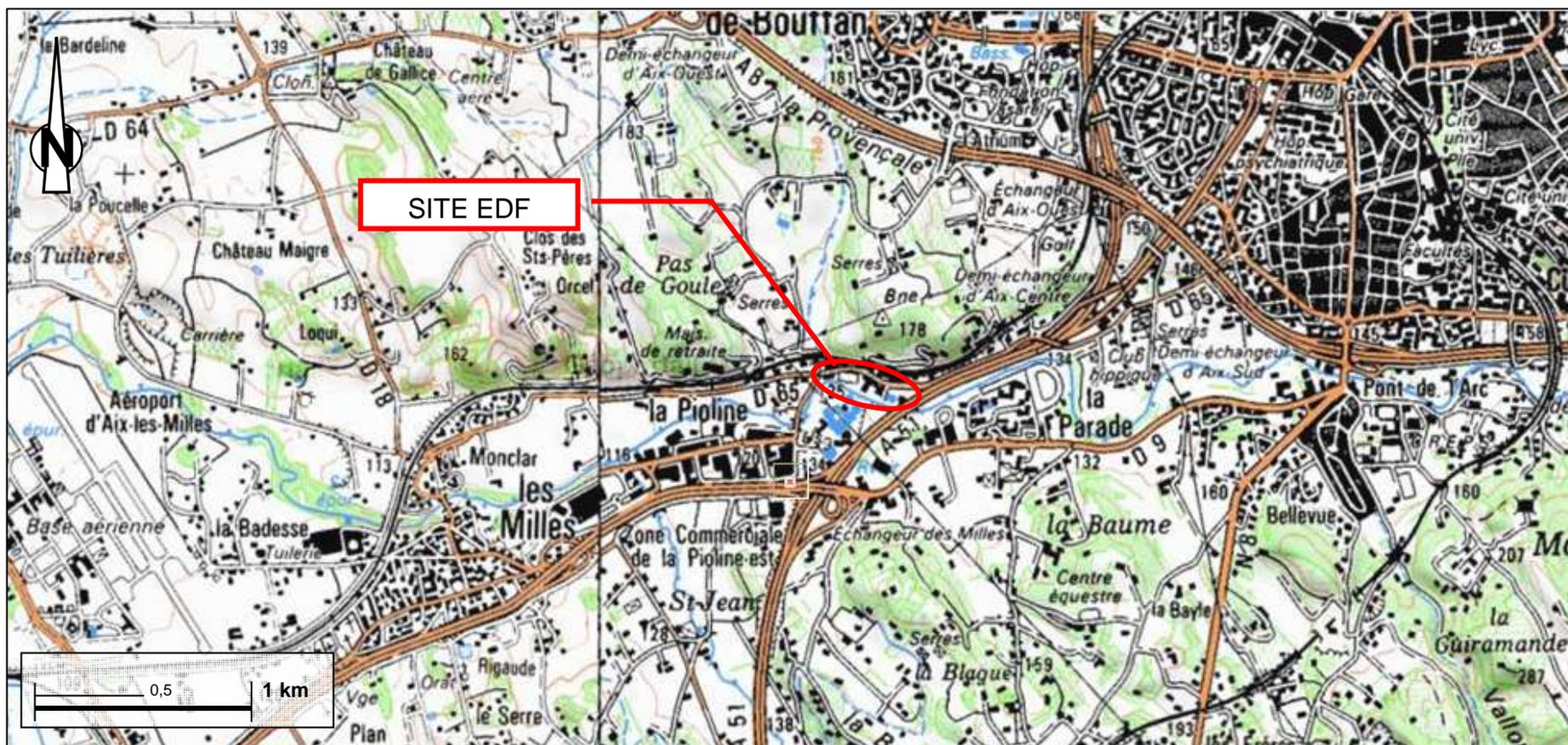
- A6.1. Données hydrogéologiques
- A6.2. Données historiques

ANNEXE 1

DONNEES GENERALES SUR LE SITE EDF

ANNEXE 1.1

LOCALISATION DU SITE EDF SUR UN EXTRAIT DE LA CARTE IGN



Établi pour le compte d'



Dossier : 10ME122Aa

Version : 1.0

Établi par : NS

Date : 04-10-2010

LOCALISATION DU SITE EDF
SUR UN EXTRAIT DE LA
CARTE IGN

DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

ANNEXE 1.2

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL DE 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
AIX EN PROVENCE

Section : HZ
Feuille : 000 HZ 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : ~~1/2000~~

Date d'édition : 30/06/2010
(fuseau horaire de Paris)

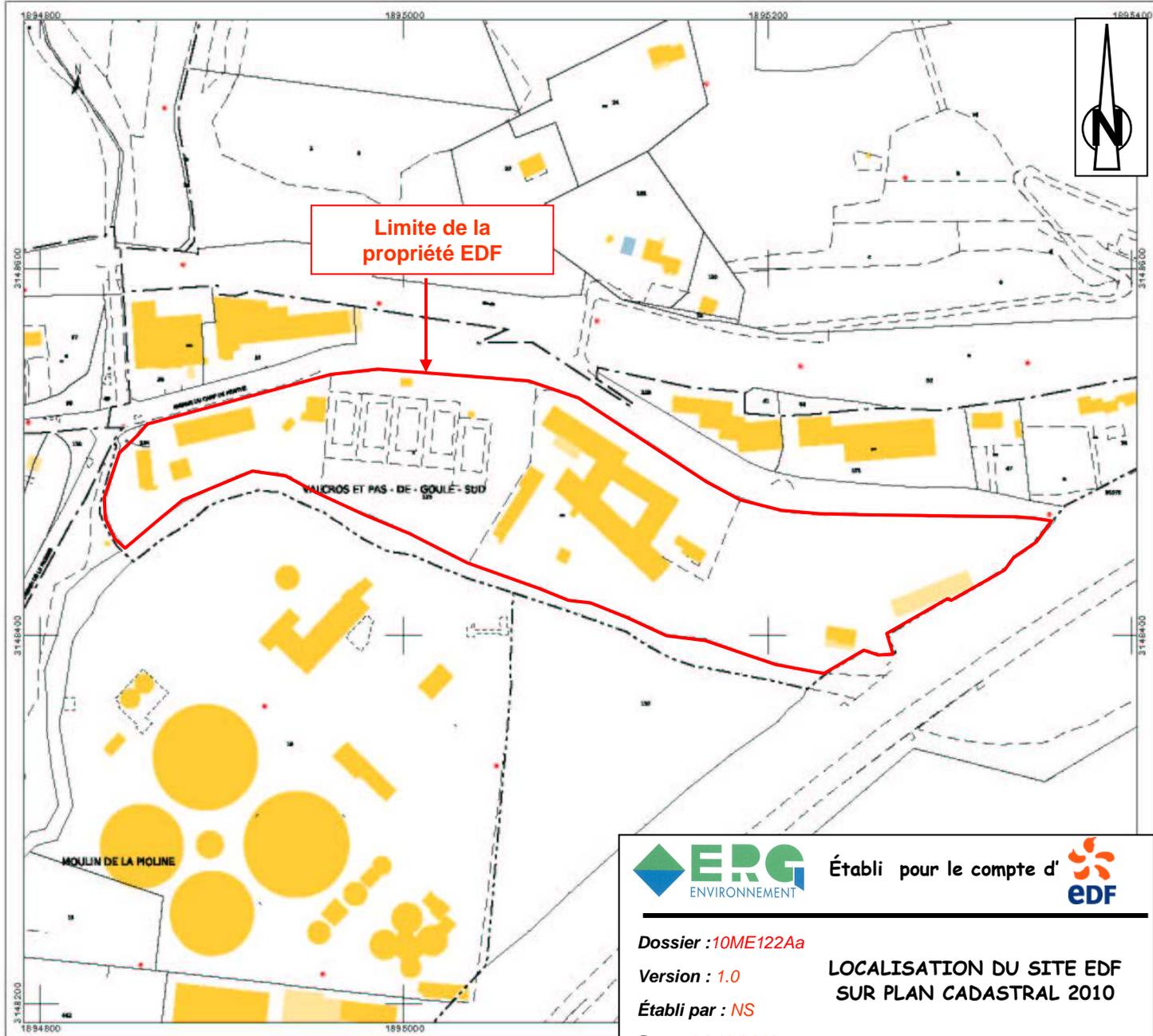
Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Aix en Provence 1
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la Cible
13626
13626 Aix en Provence Cedex 1
tél. 04 42 37 54 57 - fax 04 42 37 53 88
odif.aix-en-provence-1@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique



Établi pour le compte d'



Dossier : 10ME122Aa

Version : 1.0

Établi par : NS

Date : 04-10-2010

LOCALISATION DU SITE EDF
SUR PLAN CADASTRAL 2010

DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

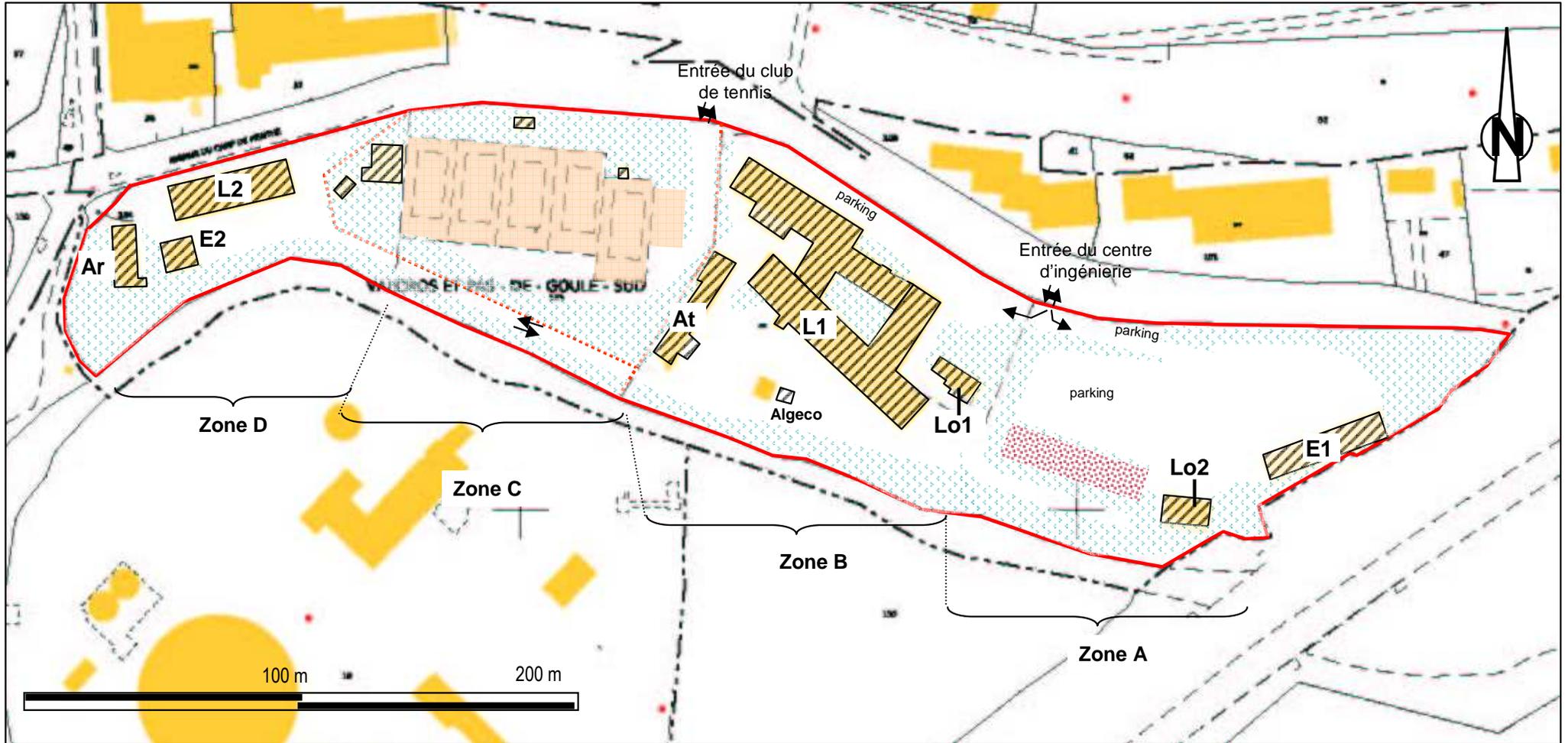
100 m

200 m



ANNEXE 1.3

PLAN SCHEMATIQUE DE PRINCIPE DU SITE EDF EN 2010




 Établi pour le compte d'
 

Dossier : 10ME122Aa
Version : 1.0
Établi par : NS
Date : 04-10-2010

**SCHEMA
 D'AMENAGEMENT
 ACTUEL (2010)**

DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

-  Limites du site étudié
-  Bâtiments
-  Enrobé ou dalle béton
-  Enrobé dégradé / gravillons
-  Terrains de tennis
-  Espaces verts

ANNEXE 1.4

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DU SITE EDF (08/07/10)

Figure 1: Délimitation du secteur d'étude en plusieurs zones



Zone A



Figure 2: vue panoramique de la zone A avec le parking véhicule à l'Ouest, la surface de stockage en dalle béton et l'entrepôt (E1) à l'Est



Figure 3: vue sur la zone A du parking et entrepôt de stockage depuis la partie centrale du site



Figure 4 : Vue de l'entrepôt E1



Figure 5: vue de l'intérieur d'un box de l'entrepôt



Figure 6 : Bâtiment Lo2



Figure 7 : vues sur les stockages en partie sud du parking



Figure 8 : vues sur les stockages à l'arrière du bâtiment Lo2



Figure 9 : Parking

Zone B

Figure 10: Bâtiment principal L1 vue sur la partie Est depuis la bordure Nord du site



Figure 11 : Bâtiment principal L1 vue sur la partie centrale (entrée) depuis la bordure Nord du site



Figure 12 : Bâtiment principal L1 vue sur la partie Ouest depuis la bordure Nord du site



Figure 13: Vue sur l'atelier At



Figure 14: Vues sur le local Lo1 en cours de réaménagement





Figure 15 : Plateforme de tri des déchets

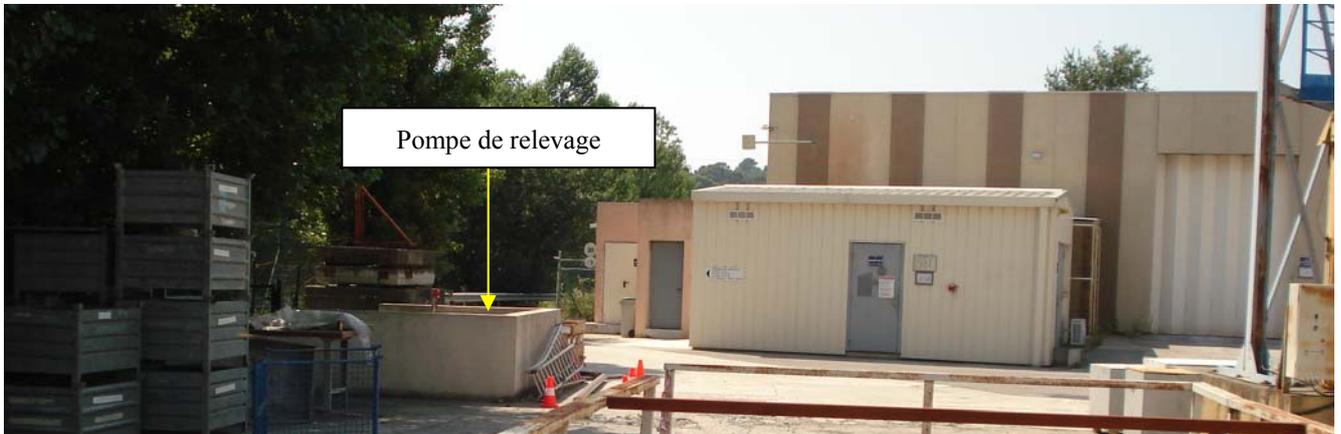


Figure 16 : Installation de traitement des eaux usées



Figure 17 : Benne de stockage de terre, sable et sol inerte en bordure de l'atelier At



Installation n°1 (ancienne presse cimentée en 2007)



Installation n°2 (plateforme métallique)



Installation n°3 (ancien banc d'essai)



Installation n°4 (ancienne catapulte)

Figure 18 : anciennes installations de nature non connue présentes dans la cour extérieure au Sud du bâtiment principal



Figure 19 : Emplacement de la cuve à fioul n°1 dans le bâtiment principal (aile Nord Ouest)



Figure 20 : Cuve à fioul n°1 dans le bâtiment principal (aile Nord Ouest)



Figure 21 : Zone de stockage de petit matériel abritée à l'extrémité de l'aile Sud Ouest du bâtiment principal



Figure 22 : Installation d'air comprimé présentant des fuites d'huile



Figure 23 : Exemple de local de stockage dans le bâtiment principal (adjuvants pour bétons)



Figure 24: Tests de lixiviation sur des carottes de béton, les eaux sortant de cet essai passent par un bac de décantation avant d'être rejetées dans l'Arc.

Zone C



Figure 25: Vue sur le chemin d'accès en enrobé et les terrains de tennis, en contrebas du reste du site EDF



Figure 26 : Bâtiment du club house et bâtiment annexe associé

Zone D



Figure 27 : Chemin d'accès à la zone D



Figure 28 : Façade Est du bâtiment L2 des laboratoires d'essai



Figure 29 : Façade Sud du bâtiment L2 (laboratoires d'essai)



Figure 30 : Intérieur du bâtiment de laboratoire d'essai



Figure 31 : Armoire de stockage ATEX dans le bâtiment L2 des laboratoires d'essai



Figure 32 : Détail de l'intérieur du bâtiment L2 – partie entrepôt



Figure 33 : Détail de l'intérieur du bâtiment L2 – local de stockage des échantillons



Figure 34 : Détail de l'intérieur du bâtiment L2 – partie laboratoire



Figure 35 : Vue sur l'ancienne aire de sablage et le bâtiment E2



Figure 36 : Vue sur le bâtiment d'archives



Figure 37 : Vue sur la zone de localisation de la cuve à fioul n°2 au Nord Est de la zone



Figure 38 : Vue de la cuve à fioul n°2 au Nord Est de la zone



Figure 39 : Vue de la cuve à fioul n°3 entre les bâtiments d'archives et E2



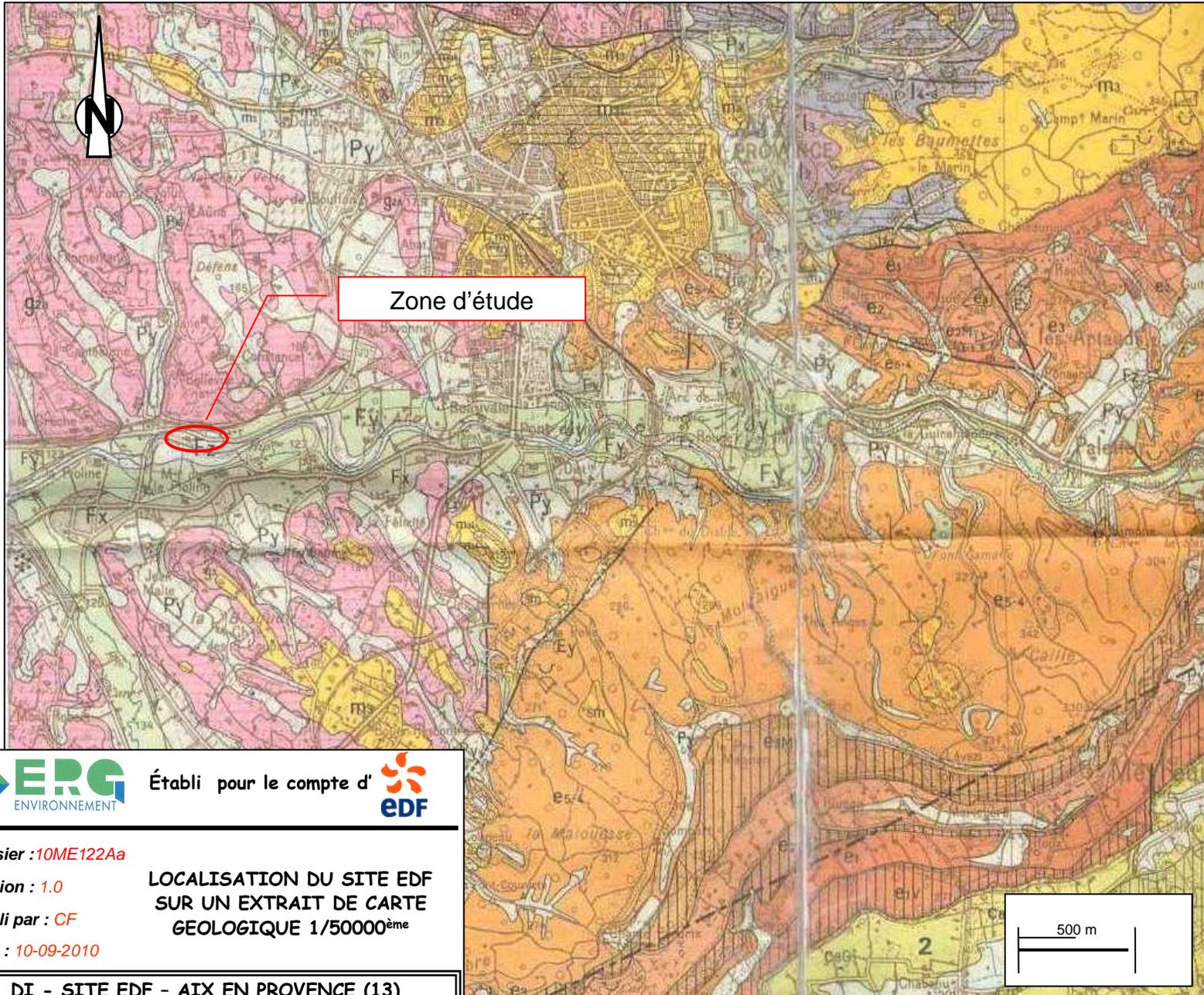
Figure 40 : Aire de tri des déchets

ANNEXE 2

SYNTHESE DES DONNEES RELATIVES A L'HYDROGEOLOGIE

ANNEXE 2.1

**EXTRAIT DE LA CARTE GEOLOGIQUE DU BRGM AU
1/50 000^{EME}**



Établi pour le compte d'



Dossier : 10ME122Aa

Version : 1.0

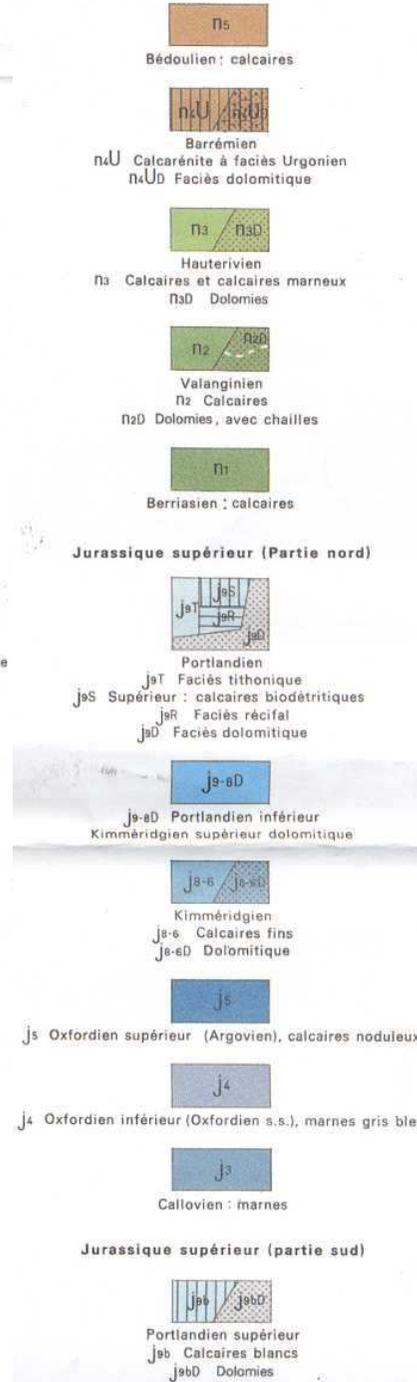
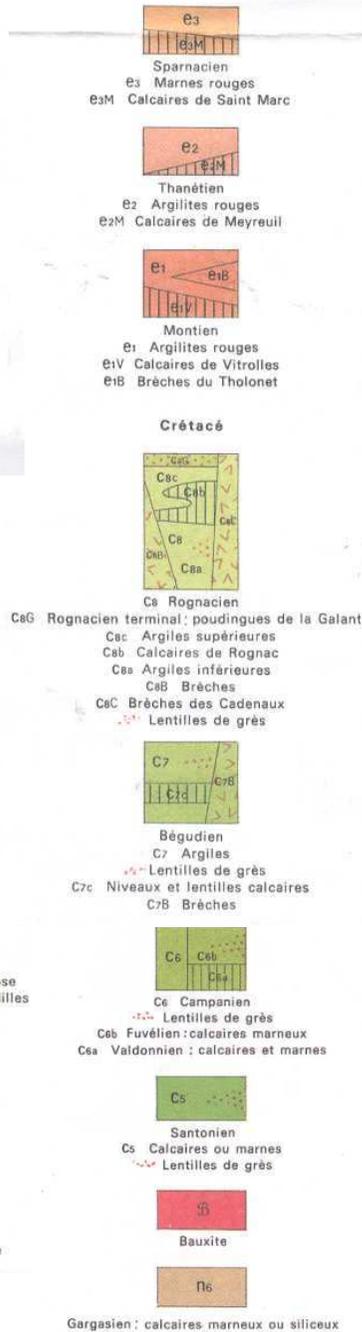
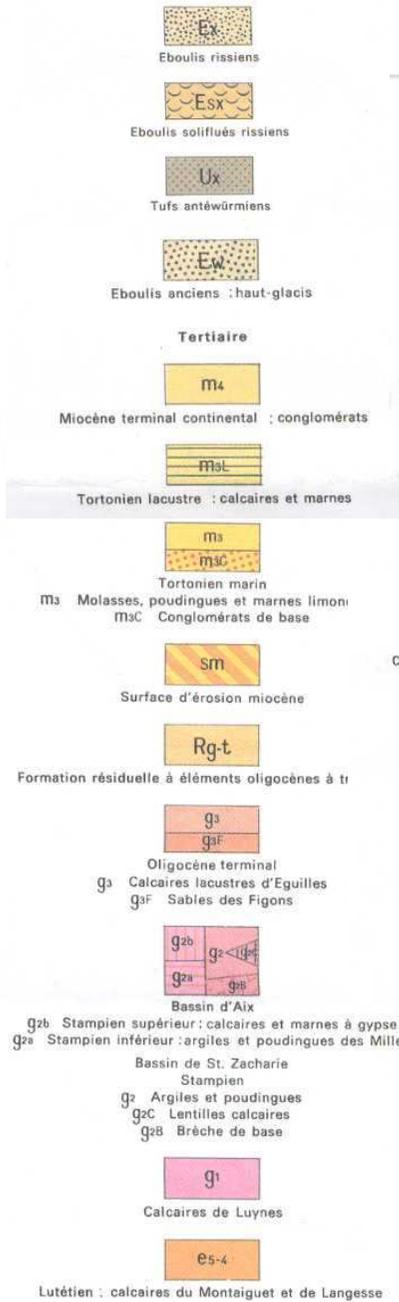
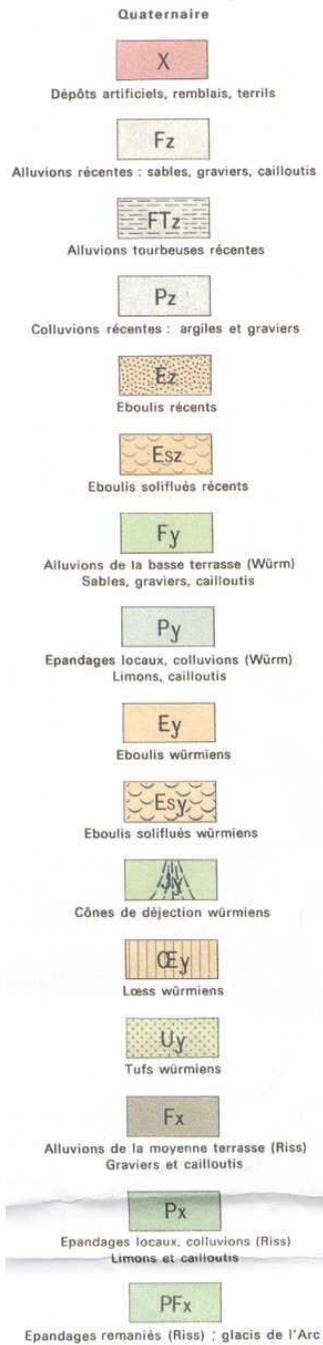
Établi par : CF

Date : 10-09-2010

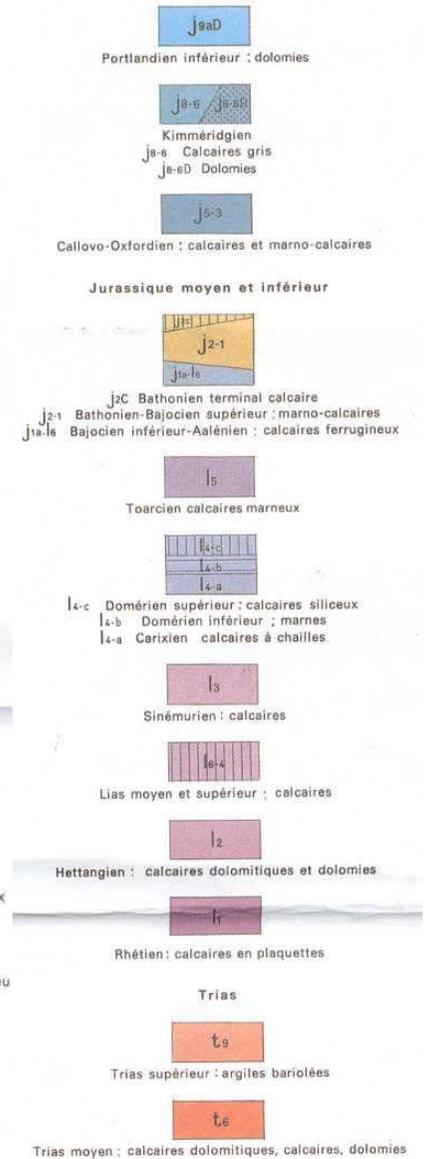
**LOCALISATION DU SITE EDF
SUR UN EXTRAIT DE CARTE
GEOLOGIQUE 1/50000^{ème}**

DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

TERRAINS SÉDIMENTAIRES

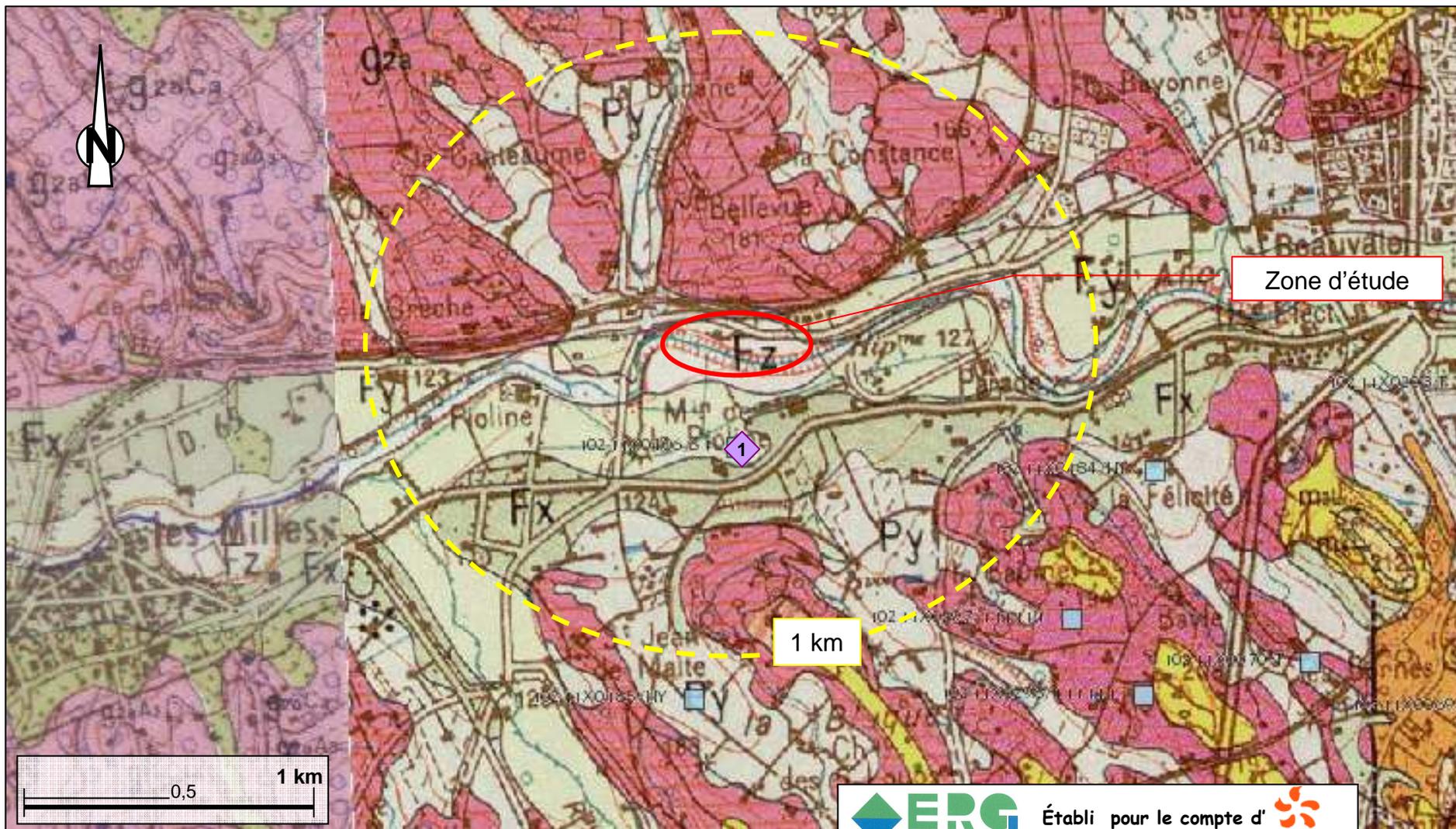


Légende :



ANNEXE 2.2

CARTOGRAPHIE SCHEMATIQUE DU POSITIONNEMENT DES CIBLES RECENSEES



Légende : cible (source)

◆ Ouvrage privé à usage inconnu (BRGM)


 Établi pour le compte d'
 

Dossier : 10ME122Aa
Version : 1.0
Établi par : CF
Date : 10-09-2010

LOCALISATION DES CIBLES POTENTIELLES

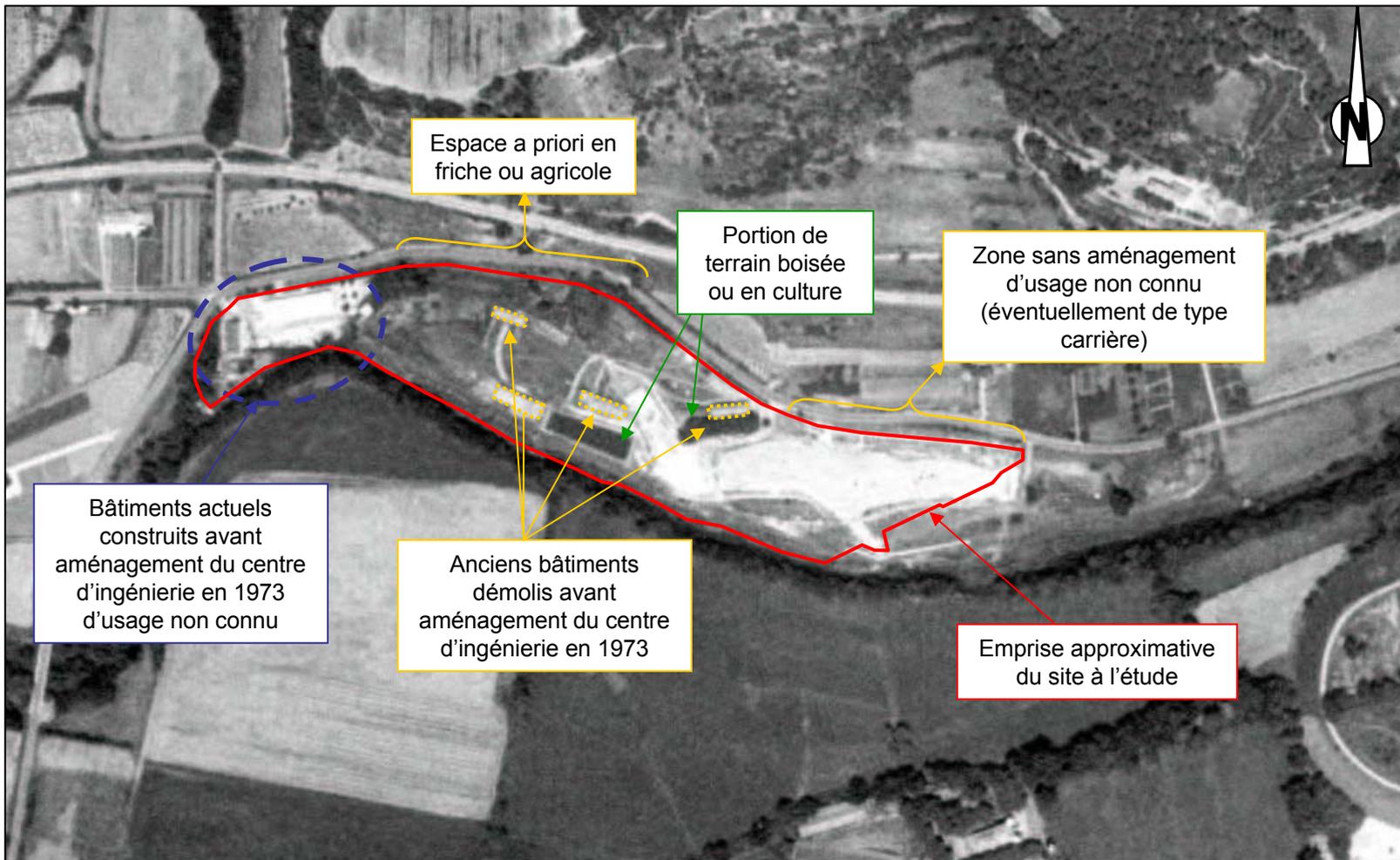
DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

ANNEXE 3

SYNTHESE DES DONNEES HISTORIQUES

ANNEXE 3.1

PHOTOGRAPHIES AERIENNES DE L'IGN



Établi pour le compte d'



Dossier : 10ME122Aa

Version : 1.0

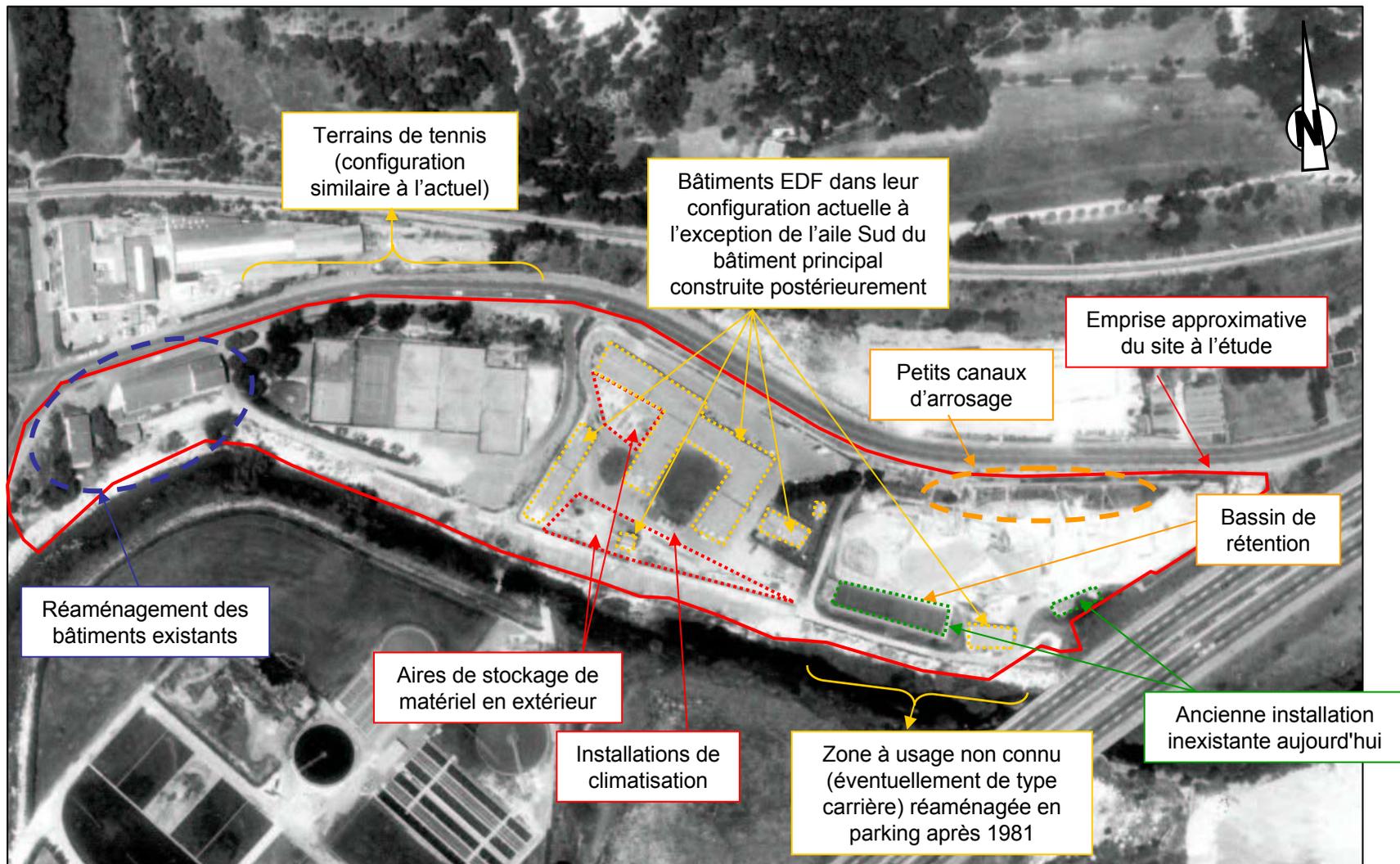
Établi par : NS

Date : 04-10-2010

PHOTOGRAPHIE AERIENNE

DE 1958

DT - SITE EDF - ATX EN PROVENCE (13)



Établi pour le compte d'



Dossier : 10ME122Aa

Version : 1.0

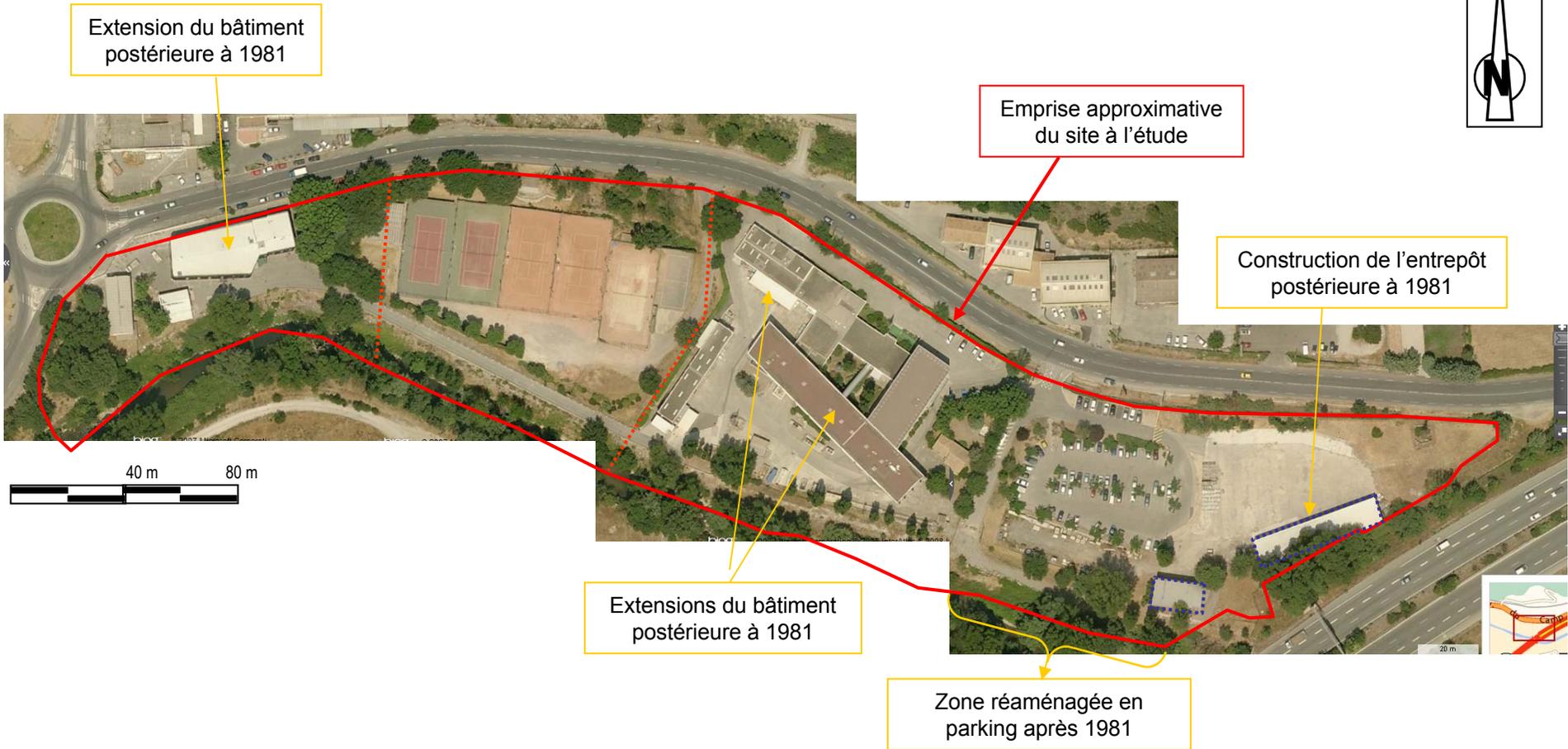
Établi par : NS

Date : 04-10-2010

PHOTOGRAPHIE AERIENNE

DE 1981

DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)



Établi pour le compte d'



Dossier : 10ME122Aa

Version : 1.0

Établi par : N.S.

Date : 27.08.10

PHOTOGRAPHIE AERIENNE
RECENTE DE L'ENSEMBLE
DU SITE

DIAGNOSTIC DE SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ

Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
AIX EN PROVENCE

Section : HZ
Feuille : 000 HZ 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 30/06/2010
(fuseau horaire de Paris)

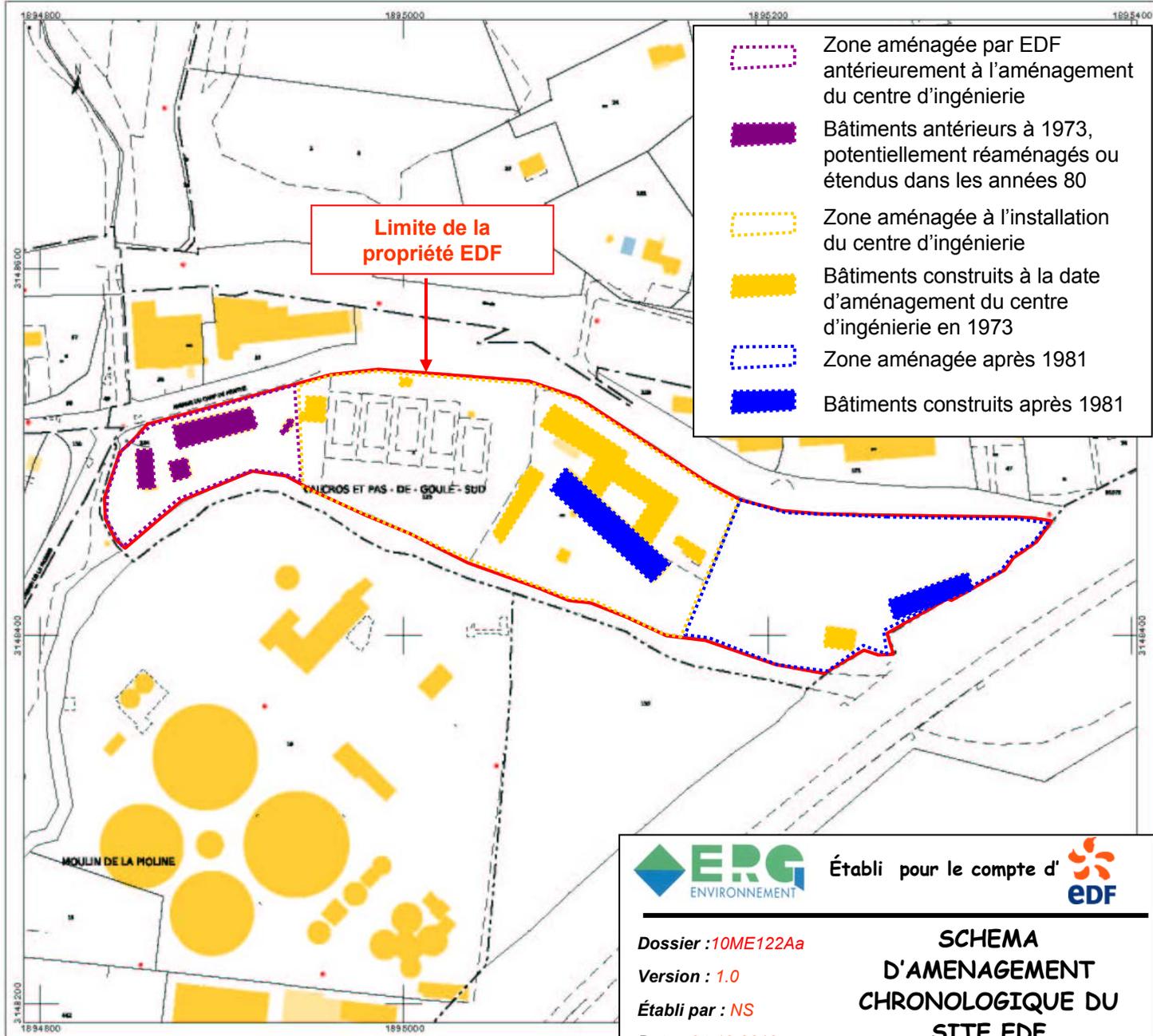
Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Aix en Provence 1
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la Cible
13626
13626 Aix en Provence Cedex 1
tél. 04 42 37 54 57 - fax 04 42 37 53 88
odif.aix-en-provence-1@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique



Établi pour le compte d'



Dossier : 10ME122Aa

Version : 1.0

Établi par : NS

Date : 04-10-2010

**SCHEMA
D'AMENAGEMENT
CHRONOLOGIQUE DU
SITE EDF**

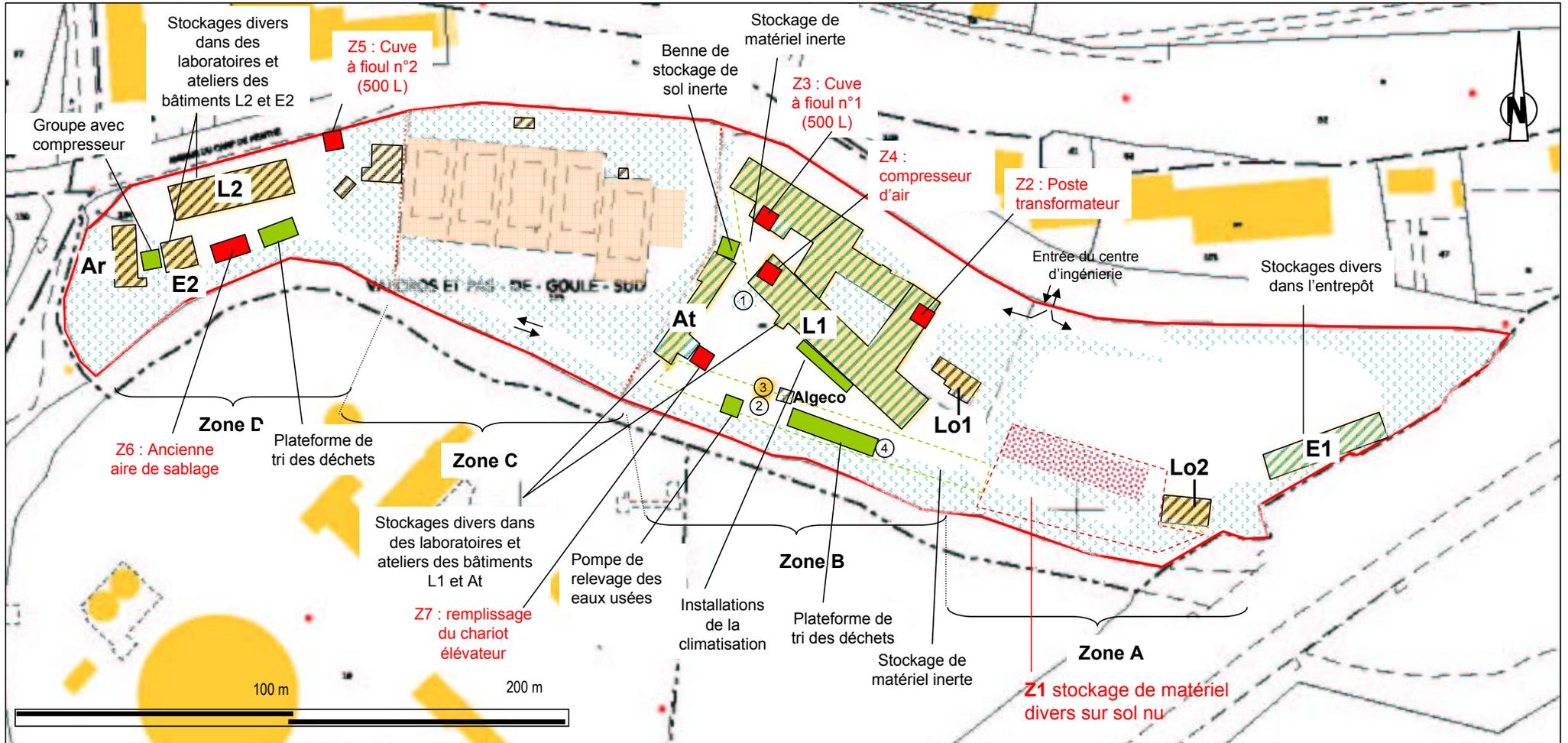
DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

100 m

200 m

ANNEXE 3.2

SCHEMA DES INSTALLATIONS REMARQUABLES



ERG ENVIRONNEMENT

Établi pour le compte de **EDF**

Dossier : 10ME122Aa

Version : 1.0

Établi par : NS

Date : 04-10-2010

LOCALISATION DES INSTALLATIONS REMARQUABLES DU CENTRE D'INGENIERIE

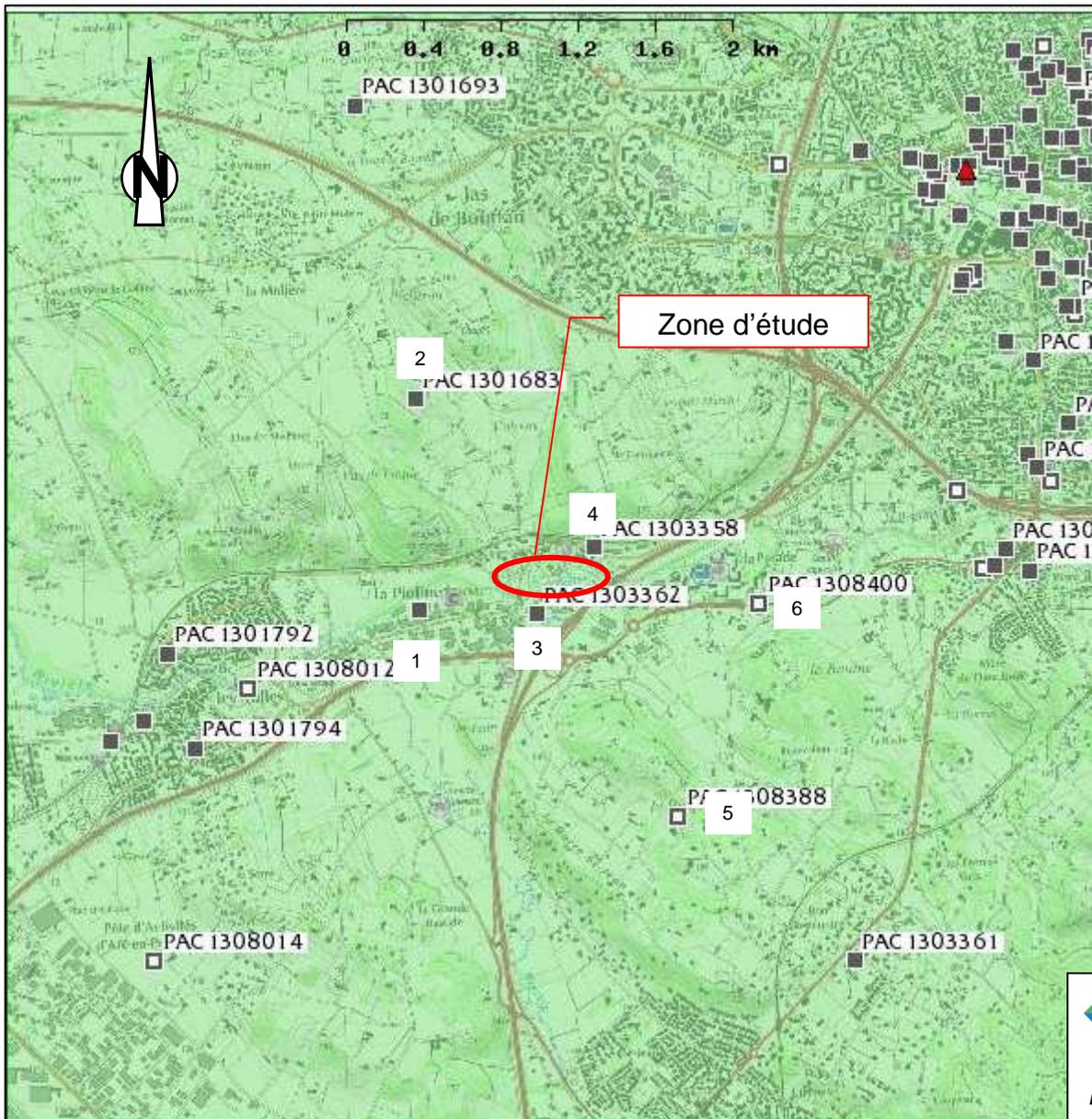
DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

- Limites du site étudié
- Bâtiments
- Enrobé ou dalle béton
- Enrobé dégradé / gravillons
- Terrains de tennis
- Espaces verts

- Installation non retenue comme source potentielle de pollution (produit non polluant ou non toxique / correctement confiné ou conditionné / absence de constat de pollution visuelle)
- Installation retenue comme source potentielle de pollution
- ① Ancienne presse cimentée
- ② Plateforme métallique
- ③ Ancien banc d'essai
- ④ Ancienne catapulte

ANNEXE 3.3

LOCALISATION DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION EXTERNES AU SITE EDF



- ▲ Sites Basol(**)
- Sites Basias (XY centre du site)(**)
- Sites Basias (XY adresse du site)(**)



Établi pour le compte d'



Dossier : 10ME122Aa

Version : 1.0

Établi par : CF

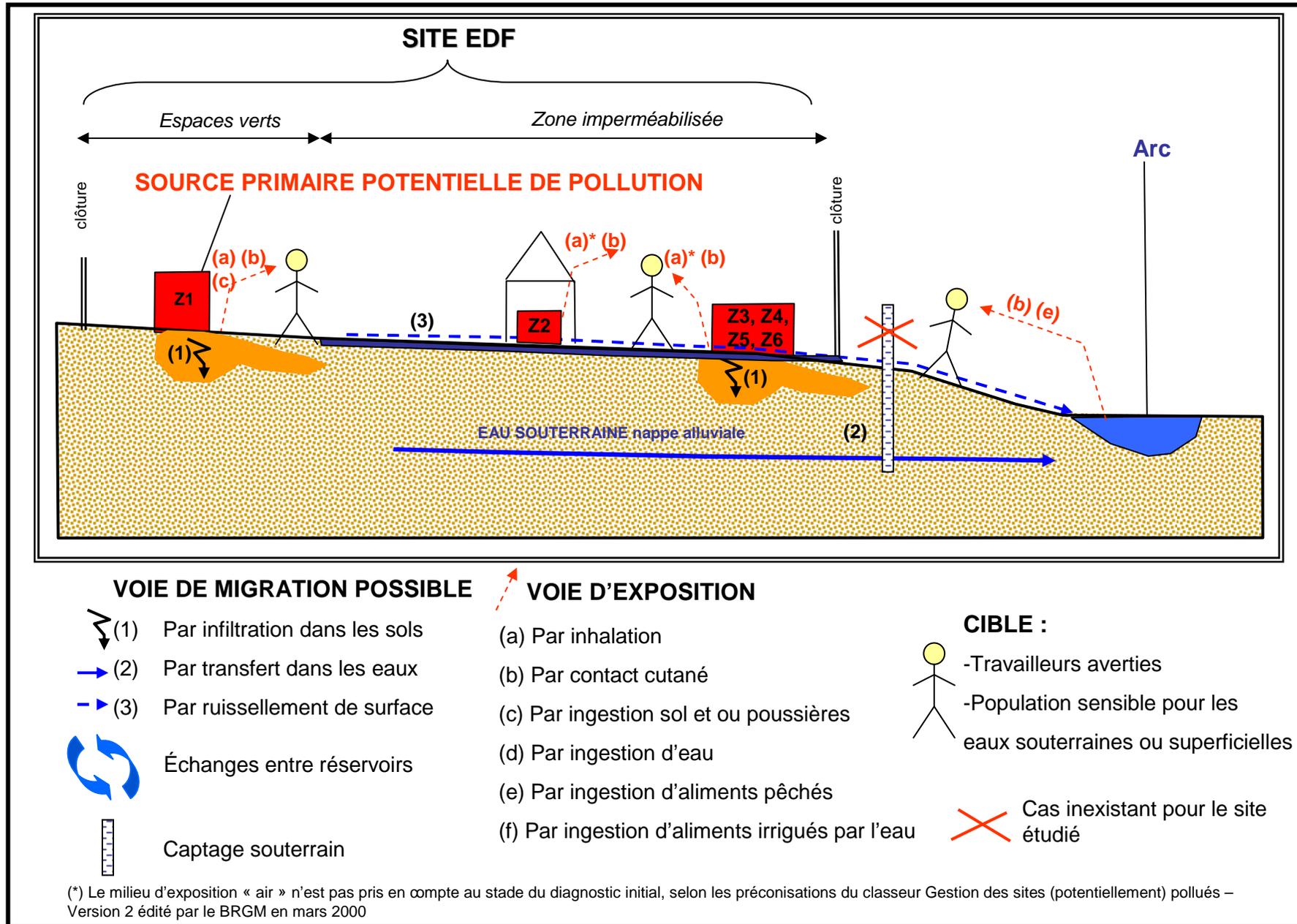
Date : 10-09-2010

LOCALISATION DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLE EXTERNES AU SITE EDF

DI - SITE EDF – AIX EN PROVENCE (13)

ANNEXE 4

SCHEMA CONCEPTUEL RELATIF AU SITE EDF A L'ETUDE

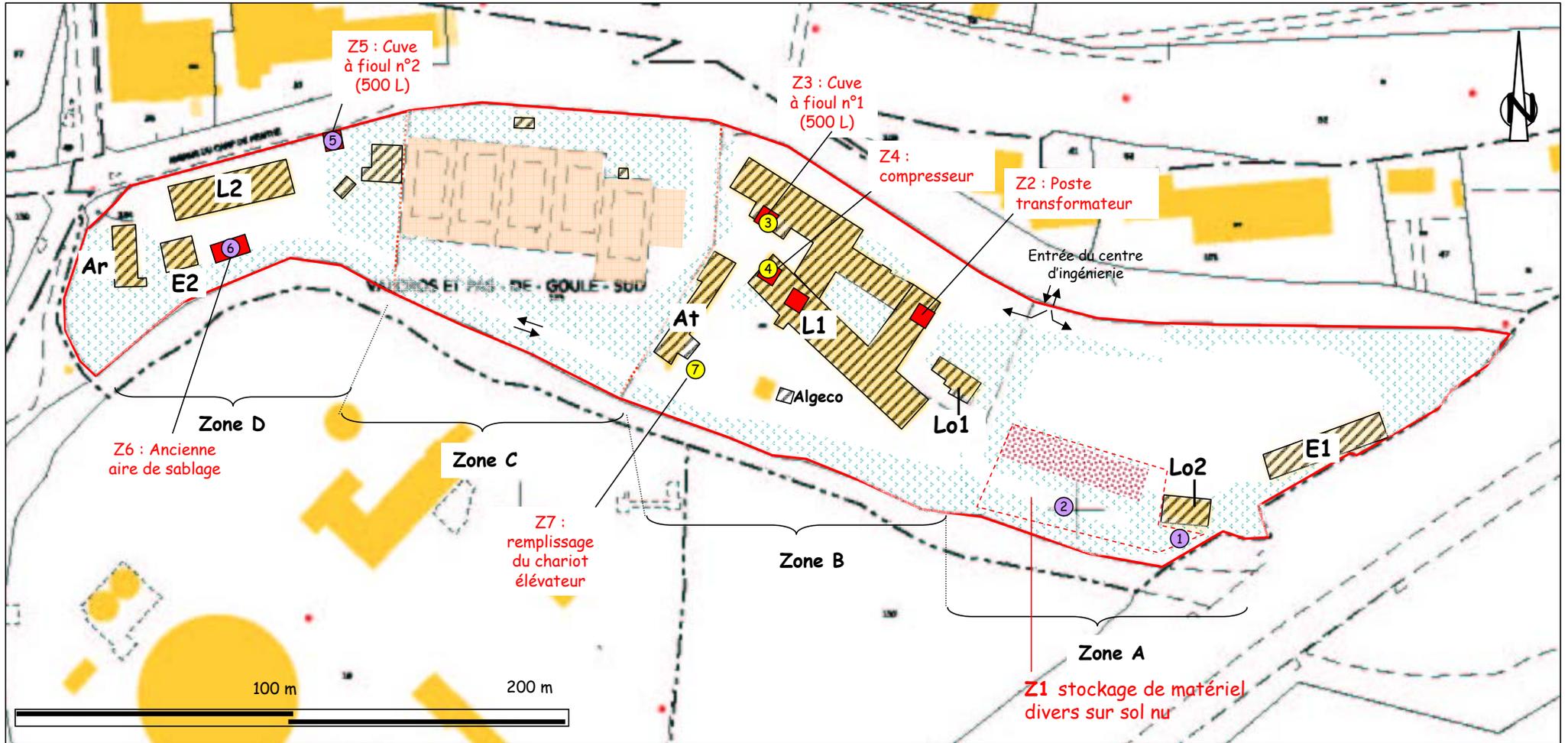


ANNEXE 5

PLAN SCHEMATIQUE THEORIQUE D'IMPLANTATION DES RECONNAISSANCES PREVUES

ANNEXE 5.1

PLAN DES SONDAGES PROPOSES LIES A L'ACTIVITE EDF



Établi pour le compte d'



Dossier : IOME122Aa

Version : 1.0

Établi par : NS

Date : 04-10-2019

PLAN SCHEMATIQUE THEORIQUE
D'IMPLANTATION DES SONDAGES
LIEES A L'ACTIVITE DU CENTRE
D'INGENIERIE

DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

— Limites du site étudié

▨ Bâtiments

□ Enrobé ou dalle béton

▨ Enrobé dégradé / gravillons

■ Terrains de tennis

▨ Espaces verts

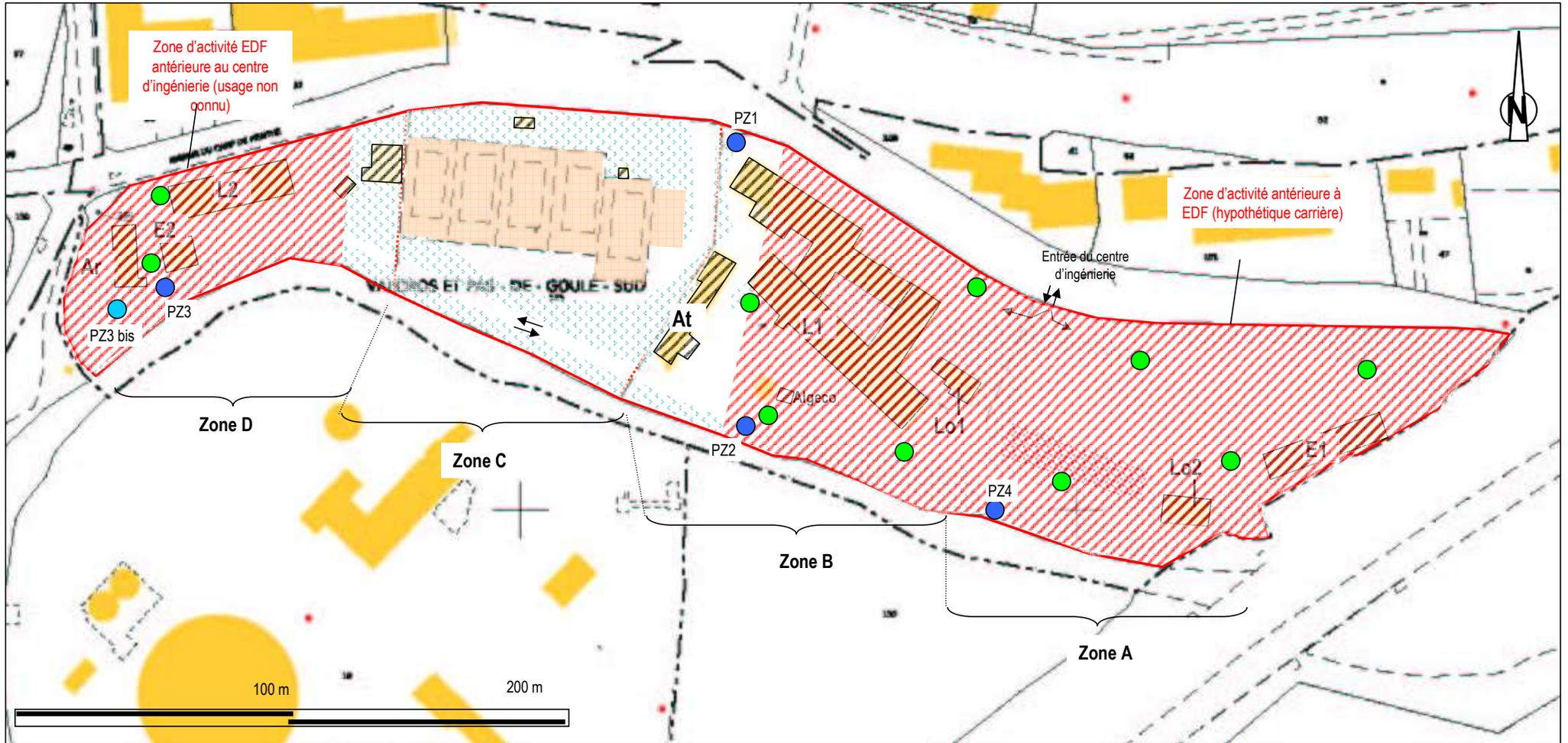
■ Installation retenue comme source potentielle de pollution

● Sondage d'investigation des sols à 1 m/TN

● Sondage d'investigation des sols à 3 m/TN

ANNEXE 5.2

PLAN DES SONDAGES COMPLEMENTAIRES PROPOSES LIES A L'ACTIVITE ANTERIEURE A EDF ET PIEZOMETRES



ERG ENVIRONNEMENT
Établi pour le compte de **EDF**

Dossier : 10ME122Aa
Version : 1.0
Établi par : NS
Date : 04-10-2010

**PLAN SCHEMATIQUE THEORIQUE
D'IMPLANTATION DES SONDAGES
COMPLEMENTAIRES**

DI - SITE EDF - AIX EN PROVENCE (13)

- Limites du site étudié
- Bâtiments
- Enrobé ou dalle béton
- Enrobé dégradé / gravillons
- Terrains de tennis
- Espaces verts

- Installation retenue comme source potentielle de pollution
- Sondage d'investigation des sols à 3 m/TN
- Piézomètres existants
- Piézomètres à créer

ANNEXE 6

RECAPITULATIF DES DONNEES COLLECTEES

ANNEXE 6.1

DONNEES HYDROGEOLOGIQUES

**AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE**

**Tél. : (33) 04 95 06 90 60
Fax : (33) 04 91 03 65 58
E-mail : n-soulet@erg-sa.fr**



Groupe



**DDASS
SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT
Mr Bourgeois
66A rue St Sébastien
13281 MARSEILLE CEDEX 06**

Marseille, le 30 juin 2010

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande d'informations sur les captages d'eaux.

Monsieur,

Dans le cadre d'une étude environnementale que nous réalisons pour le compte d'EDF, nous avons besoin de recenser et connaître les caractéristiques des captages à usage collectif (Alimentation en Eau Potable) voir autres usages, situés dans **un rayon de 5 km** autour du site étudié.

Le terrain à l'étude est situé à l'adresse suivante :

-905, avenue du camp de Menthe (AIX-EN-PROVENCE) -parcelle cadastrale N°123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation des terrains (Voir plans Via-Michelin ci-joints).

Globalement, nous recherchons des documents précisant les informations suivantes :

- **l'implantation** (cartographie/plan) des **captages** (eaux souterraines et superficielles) répertoriés par votre organisme,
- la cartographie des **périmètres de protection** éventuels et les **rapports d'établissement de ces périmètres** (rapport de l'hydrogéologue agréé),
- les caractéristiques de l'ouvrage (**profondeur**, équipement) ainsi que le type et les caractéristiques de l'aquifère exploité (coupe lithologique, profondeur d'exploitation),
- l'utilisation de la ressource en eau (par exemple le nombre de personnes ou communes desservies par un captage) et le débit d'exploitation,
- les caractéristiques physico-chimiques des eaux captées (dernières analyses en date avec analyse des paramètres dits indésirables et toxiques).

Plus dans le détail, nous recherchons des documents de type *étude hydrogéologique, étude des ressources en eau, étude de vulnérabilité d'un captage ou d'un aquifère, cartes d'implantation des captages et de leurs périmètres de protection, cartes piézométriques, études de traçage, bulletin d'analyses des eaux...*, dans le but de déterminer les informations suivantes relatives au contexte hydrogéologique :

- Caractéristiques du réservoir aquifère : type de formation aquifère, géométrie du réservoir, présence d'une nappe, type de nappe (libre, captive), profondeur du toit et du mur de l'aquifère, aires d'alimentation et exutoires ;
- Caractéristiques hydrodynamiques : niveaux statique et dynamique, sens d'écoulement, perméabilité, transmissivité, coefficient d'emmagasinement, gradient hydraulique, débit ;
- Vulnérabilité de la nappe : relation entre les nappes en présence, relation nappe/rivière, vulnérabilité aux pollutions de surface.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier, e-mail ou fax votre réponse, ainsi qu'une copie des documents en votre possession.

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de nous transmettre une réponse positive, nous vous saurions gré de nous le faire savoir rapidement, en nous indiquant les modalités d'obtention de ces documents (délais de transmission, possibilités et dates de consultation dans vos locaux...)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Chargée d'Affaire

AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE

Tél. : (33) 04 95 06 90 60
Fax : (33) 04 91 03 65 58
E-mail : n-soulet@erg-sa.fr



Groupe

CONSEIL GENERAL
CELLULE EAU
Hôtel du Département
52, av. St Just
13256 MARSEILLE cedex 20

Marseille, le 30 juin 2010

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande d'informations sur les captages d'eaux.

Monsieur,

Dans le cadre d'une étude environnementale que nous réalisons pour le compte de EDF, il est nécessaire de recenser et connaître les caractéristiques des **captages d'eau tout usage** (eaux souterraines, superficielles, publics et privés), situés dans un **rayon de 5 km autour du site** étudié.

Le terrain à l'étude est situé à l'adresse suivante :

-905, avenue du camp de Menthe (AIX-EN-PROVENCE) -parcelle cadastrale N°123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation du terrain (Voir plans via-Michelin ci-joints).

Globalement, nous recherchons des documents précisant les informations suivantes :

- **La liste et l'implantation** (cartographie/plan) des **captages** répertoriés par votre organisme,
- la cartographie des **périmètres de protection** éventuels des captages (d'Alimentation en Eau Potable) et les **rapports d'établissement de ces périmètres** (rapport de l'hydrogéologue agréé),
- les caractéristiques de l'ouvrage (profondeur, équipement) ainsi que le type et les caractéristiques de l'aquifère exploité (coupe lithologique, profondeur d'exploitation),
- l'utilisation de la ressource en eau (par exemple le nombre de personnes ou communes desservies par un captage) et le débit d'exploitation.

Plus dans le détail, nous recherchons des documents de type *étude hydrogéologique, étude des ressources en eau, étude de vulnérabilité d'un captage ou d'un aquifère*, cartes d'implantation des captages et de leurs éventuels périmètres de protection, *cartes piézométriques, études de traçage, bulletin d'analyses des eaux...*, dans le but de déterminer les informations suivantes relatives au contexte hydrogéologique :

- Caractéristiques du réservoir aquifère : type de formation aquifère, géométrie du réservoir, présence d'une nappe, type de nappe (libre, captive), profondeur du toit et du mur de l'aquifère, aires d'alimentation et exutoires ;
- Caractéristiques hydrodynamiques : niveaux statique et dynamique, sens d'écoulement, perméabilité, gradient hydraulique, débit ;
- Vulnérabilité de la nappe : relation entre les nappes en présence, relation nappe/rivière, vulnérabilité aux pollutions de surface.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier, e-mail ou fax, votre réponse, ainsi qu'une copie des documents en votre possession.

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de nous transmettre une réponse positive, nous vous saurions gré de nous le faire savoir rapidement, en nous indiquant les modalités d'obtention de ces documents (délais de transmission, possibilités et dates de consultation dans vos locaux...)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Chargée d'Affaire

Nelly SOULET (ERG)

De : <claudine.trezzy@cg13.fr>
À : <n-soulet@erg-sa.fr>
Envoyé : mardi 13 juillet 2010 16:33
Objet : votre demande de renseignements ref 10 ME122Aa
Bonjour;

Suite à votre demande d'informations sur les captages d'eau dans la zone d'étude, je vous suggère de vous rapprocher de:

- l'ARS pour les captages d'eau potable
- de la DDTM pour les captages déclarés
- du BRGM pour connaître les nappes d'eau en présence et leur vulnérabilité

Cordialement,

Claudine Trezzy
Service Partenariats et Territoires
Direction de l'Environnement
Conseil Général des BDR
52, av de St Just
13 256 Marseille cedex 20
Bureau: 20, Bd Pèbre Marseille 8°
Tél:04.96.20.08.59
Fax:04.91.77.52.79

AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE

Tél. : (33) 04 95 06 90 60
Fax : (33) 04 91 03 65 58
E-mail : n-soulet@erg-sa.fr



Groupe



Service des eaux d'Aix en Provence
Département Hydraulique
Direction eau-assainissement
A l'attention de M. François LAURENT
3 rue Loubet
13100 AIX EN PROVENCE

Marseille, le 30 juin 2010.

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande d'informations sur la ressource en eau potable.

Monsieur

Dans le cadre d'une étude environnementale que nous réalisons pour le compte de EDF (voir document ci-joint), nous avons besoin de recenser et connaître les caractéristiques des **captages** ou des **prélèvements superficiels** alimentant votre commune en eau potable ou utilisés pour l'arrosage des espaces verts, des fontaines ou autre dans **un rayon de 5 km** autour des sites à l'étude.

Ce terrain est situé à l'adresse suivante :

-905, avenue du camp de Menthe (AIX-EN-PROVENCE) -parcelle cadastrale N°123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation du terrain (Voir plans via-Michelin ci-joints).

Globalement, nous recherchons des documents précisant les informations suivantes :

- l'**implantation** (cartographie/plan) des **captages** ou des **réserves en eau potable** répertoriés par votre organisme,
- la cartographie des **périmètres de protection** éventuels et les **rapports d'établissement de ces périmètres** (rapport de l'hydrogéologue agréé),
- les caractéristiques de l'ouvrage (**profondeur**, équipement) ainsi que le type et les caractéristiques de l'aquifère exploité (coupe lithologique, épaisseur),
- l'utilisation de la ressource en eau (par exemple le nombre de personnes ou communes desservies par un captage) et le débit d'exploitation,
- les caractéristiques physico-chimiques des eaux captées (dernières analyses en date avec analyse des paramètres dits indésirables et toxiques).

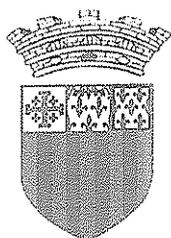
Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier, e-mail ou fax, vosre réponse, ainsi qu'une copie des documents en votre possession.

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de nous transmettre une réponse positive, nous vous saurions gré de nous le faire savoir rapidement, en nous indiquant les modalités d'obtention de ces documents (délais de transmission, possibilités et dates de consultation dans vos locaux...)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Chargée d'Affaire

Ville d'Aix-en-Provence
Station Thermale et Climatique



RECUI 10

25 AOUT 2010

N° 20190

23 AOUT 2010

Direction Générale des Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Hydraulique – Bâtiment
Direction de l'Eau et de l'Assainissement
3, rue Loubet
13100 AIX EN PROVENCE
MD/FA/FA - 16/08/10

E.R.G.ENVIRONNEMENT
Agence de Marseille
59 Avenue André ROUSSIN

13016 MARSEILLE

A l'attention de Nelly SOULET

Interlocuteur : Manuel DESVIGNES
☎ 04.42.91.92.92

Objet : Information sur la ressource en eau potable -

Madame,

Par courrier en date du 30 juin dernier, vous nous demandez de bien vouloir vous fournir les caractéristiques des captages ou des prélèvements superficiels alimentant la commune d'Aix-en-Provence.

En ce qui concerne la parcelle cadastrale n°123 au 905 avenue du Camp de Menthe, aucune implantation de captage, ni de prélèvements superficiels ne sont répertoriés.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
Guillaume GERIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Gerin', written over the printed name 'Guillaume GERIN'.

AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE

Tél : (33) 04 95 06 90 60
Fax : (33) 04 91 03 65 58
E-mail : n-soulet@erg-sa.fr



Groupe



DDPP
22, Rue Borde
13008 Marseille

Marseille, le 30 juin 2010

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande d'informations sur les captages d'eaux.

Madame, Monsieur

Dans le cadre d'une étude environnementale que nous réalisons pour le compte de EDF, nous avons besoin de recenser et caractériser les **captages en eau**, souterraine ou superficielle, à **usage agricole ou autre** (recensés par votre organisme) situés dans un rayon de 5 km autour du site étudié.

Le terrain à l'étude est situé à l'adresse suivante :

-905, avenue du camp de Menthe (AIX-EN-PROVENCE) -parcelle cadastrale N°123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation du terrain (Voir plans via-Michelin ci-joints).

Nous recherchons donc des documents précisant les informations suivantes :

- l'**implantation** (cartographie/plan) des **captages** répertoriés par votre organisme,
- les caractéristiques de l'ouvrage (profondeur, équipement) ainsi que le type et les caractéristiques de l'aquifère exploité (coupe lithologique, profondeur d'exploitation),
- l'utilisation de la ressource en eau (par exemple pour l'irrigation) et le débit d'exploitation,
- les caractéristiques physico-chimiques des eaux captées (dernières analyses en date),

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier, e-mail ou fax, votre réponse, ainsi qu'une copie des documents en votre possession.

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de nous transmettre une réponse positive, nous vous saurions gré de nous le faire savoir rapidement, en nous indiquant les modalités d'obtention de ces documents (délais de transmission, possibilités et dates de consultation dans vos locaux...)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Chargée d'Affaire

AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE

Tél. : (33) 04 95 06 90 60
Fax : (33) 04 91 03 65 58
E-mail : n-soulet@erg-sa.fr



DDTM-13
Dominique MAUMONT
9, Avenue Général Leclerc
13332 MARSEILLE Cedex 3

Marseille, le 30 juin 2010

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande d'informations sur les zones inondables.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une étude environnementale que nous réalisons sur la commune citée, pour le compte de EDF, nous avons besoin de connaître la **localisation des zones inondables (ou autres zones à risque)** sur cette commune.

Nous avons également besoin de recenser et connaître les caractéristiques des captages en eau souterraine ou superficielle à **usage agricole**, collectif (Alimentation en Eau Potable), ou autres (privés), situés dans **un rayon de 5 km** autour du site étudié.

Ainsi, nous souhaiterions déterminer si le site à l'étude est inscrit dans un Périmètre de Prévention des Risques (PPR) et à quel niveau.

Le terrain à l'étude est situé à l'adresse suivante :

-905, avenue du camp de Menthe (AIX-EN-PROVENCE)- parcelle cadastrale N° 123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation du terrain (Voir plans via-Michelin ci-joints).

Globalement, nous recherchons des documents précisant les informations suivantes :

- **La liste et l'implantation** (cartographie/plan) des **captages** répertoriés par votre organisme,
- **l'utilisation de la ressource en eau** (par exemple pour l'irrigation) et le débit d'exploitation,
- les caractéristiques de l'ouvrage (**profondeur**, équipement) ainsi que le type et les caractéristiques de l'aquifère exploité (coupe lithologique, profondeur d'exploitation),
- les caractéristiques physico-chimiques des eaux captées (dernières analyses en date avec analyse des paramètres dits indésirables et toxiques).

Plus dans le détail, nous recherchons des documents de type étude hydrogéologique, étude des ressources en eau, étude de vulnérabilité d'un captage ou d'un aquifère, cartes d'implantation des captages et de leurs éventuels périmètres de protection, cartes piézométriques, études de traçage, bulletin d'analyses des eaux..., dans le but de déterminer les informations suivantes relatives au contexte hydrogéologique :

- Caractéristiques du réservoir aquifère : type de formation aquifère, géométrie du réservoir, présence d'une nappe, type de nappe (libre, captive), profondeur du toit et du mur de l'aquifère, aires d'alimentation et exutoires ;
- Caractéristiques hydrodynamiques : niveaux statique et dynamique, sens d'écoulement, perméabilité, transmissivité, coefficient d'emménagement, gradient hydraulique, débit ;
- Vulnérabilité de la nappe : relation entre les nappes en présence, relation nappe/rivière, vulnérabilité aux pollutions de surface.

Nous recherchons également des informations plus générales (études et rapports) sur les eaux souterraines et les eaux superficielles, notamment les relations nappe-rivière (par exemple études des inondations par affleurement de nappe,...).

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier, e-mail ou fax, votre réponse, ainsi qu'une copie des documents en votre possession.

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de nous transmettre une réponse positive, nous vous saurions gré de nous le faire savoir rapidement, en nous indiquant les modalités d'obtention de ces documents (délais de transmission, possibilités et dates de consultation dans vos locaux...)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Chargée d'Affaire

ANNEXE 6.2

DONNEES HISTORIQUES

AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE

Tél : (33) 04 95 06 90 66
Fax : (33) 04 91 03 65 58
e-mail : n-soulet@erg-sa.fr



Centre des impôts fonciers d'Aix en
Provence
10 Avenue de la Cible
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 01

Marseille, 30 juin 2010

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande de plan et matrice cadastrale d'un terrain EDF.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une étude historique que nous réalisons pour le compte de EDF,

Nous avons besoin du plan (format A3 si possible) et de l'extrait de matrice cadastral du terrain **appartenant à EDF** et situés à l'adresse suivante :

-905, avenue du camp de Menthe (AIX-EN-PROVENCE)- parcelle cadastrale N°123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation du terrain (Voir plans Via-Michelin ci-joints).

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier un extrait du plan cadastral centré sur le terrain concerné, ainsi que les extraits de matrice correspondant.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Ingénieur chargé d'affaires

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Service du Cadastre

Département :
BOUCHES DU RHONE
Commune :
AIX EN PROVENCE

Section : HZ
Feuille(s) :
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 05/07/2010

Numéro d'ordre du registre de constatation :

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
Aix en Provence 1
Hôtel des Impôts Foncier
10 avenue de la Cible
(quartier Saint Jérôme)
13626 Aix en Provence Cedex 1
Téléphone : 04 42 37 54 57
Fax : 04 42 37 53 88
cdif.aix-en-provence-1@dgi.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral
informatisé à la date :

A
le 517110
L' *de*



AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE

Tél. : (33) 04 95 06 90 60
Fax : (33) 04 91 03 65 58
E-mail : n-soulet@erg-sa.fr



Groupe

MAIRIE
SERVICE URBANISME
Mr GAGNEUR Hervé
Place de l'Hôtel de Ville
13616 Aix-en-Provence cedex 01

Marseille, le 30 juin 2010.

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande d'informations sur les captages d'eaux.

Monsieur,

Dans le cadre d'une étude environnementale que nous réalisons pour le compte de EDF, nous avons besoin de recenser et connaître les caractéristiques des **captages** ou les **prélèvements superficiels** alimentant votre commune en eau potable ou utilisés pour l'arrosage des espaces verts et les fontaines.

Le terrain à l'étude est situé à l'adresse suivante :

-905, avenue du camp de Menthe (AIX-EN-PROVENCE) -parcelle cadastrale N°123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation du terrain (Voir plans via-Michelin ci-joints).

Globalement, nous recherchons des documents précisant les informations suivantes :

- Si le site est concerné par le **risque inondation** (PPRI) et si oui à quel niveau (faible, moyen ou fort)
- A quelle zone du **PLU/POS** appartient le site et un extrait succinct du règlement correspondant (première page).
- **Des extraits du ou des permis de construire**, permettant de déterminer les dates des travaux réalisés par EDF, le plan d'ensemble du site et les éventuelles installations présentes précédemment,
- Les éventuels **accidents ou incidents** qui ont pu se produire dans cette zone (dates, conditions, actions correctives mises en œuvre, conséquences sur l'environnement),
- Diverses informations concernant l'**historique du site ou l'environnement** extraites d'études, de journaux ou de courriers divers.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier, e-mail ou fax, votre réponse, ainsi qu'une copie des documents en votre possession.

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de nous transmettre une réponse positive, nous vous saurions gré de nous le faire savoir rapidement, en nous indiquant les modalités d'obtention de ces documents (délais de transmission, possibilités et dates de consultation dans vos locaux...)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Chargée d'Affaire



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

REGU 1-

21 JUL. 2010

N° 19878

Aix en Provence, le

19 JUL. 2010

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES SERVICES
AMENAGEMENT URBAIN, ETUDES
JURIDIQUES ET MARCHES
PUBLICS

ERG Environnement
Agence de Marseille
59, avenue André Roussin

13 016 MARSEILLE

Suivi par: M. SCARSELLI : 04 42 91 91 34

Réf à rappeler **DrA10fn**

V.réf : 10ME122Aa_Etude Hist et

Doc_EDF_13 Aix en Provence

**Objet: Demande de renseignements, concernant le 905 Camp de Menthe, Parcelle
Cadastrée Section HZ n° 0123,**

Madame, Monsieur,

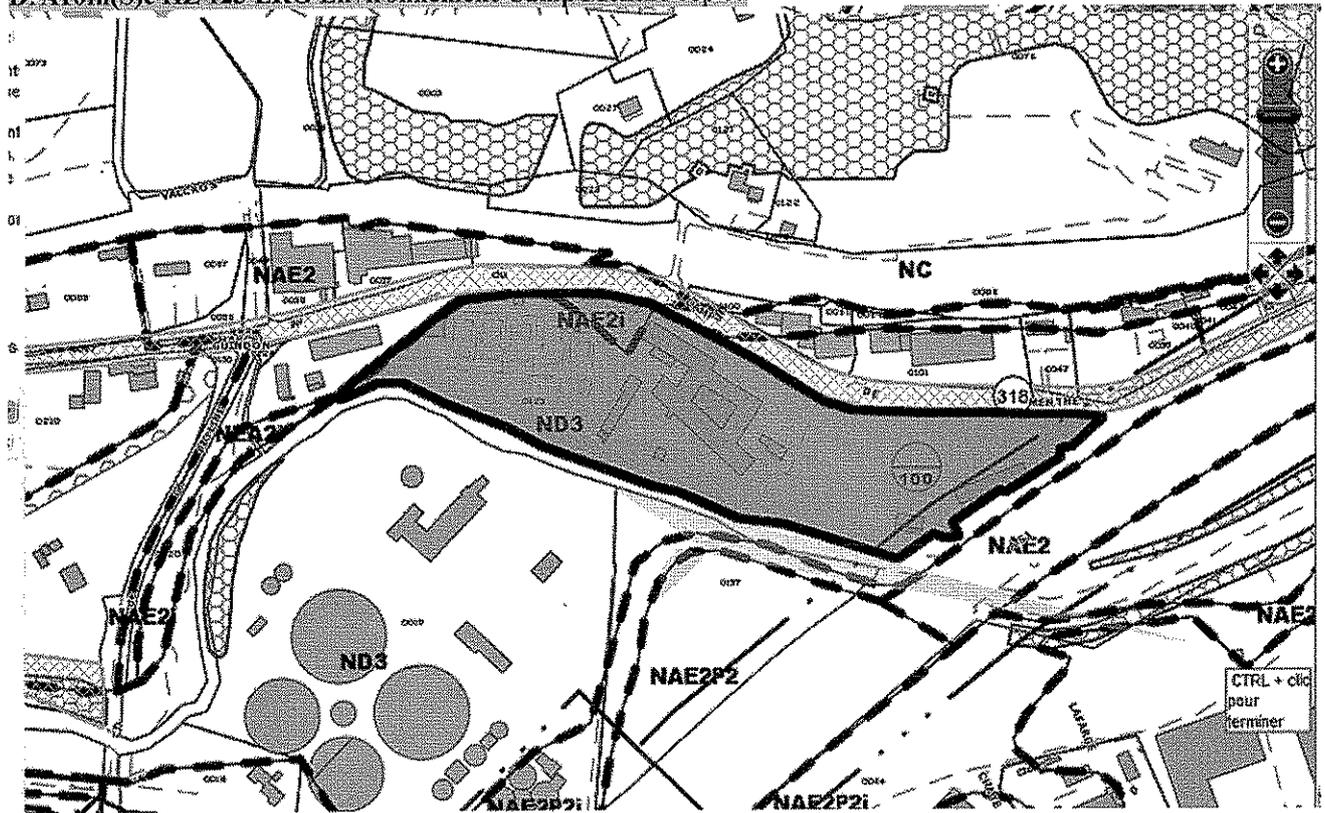
Suite à votre courrier, enregistré en date du 29.06.2010, je vous informe qu'en réponse à votre demande, la Direction de l'Urbanisme, service Application du Droit des Sols (ADS) est en mesure de vous fournir copie du certificat d'urbanisme n°10J0324, qui répond à votre questionnaire dans le domaine de compétence ADS,

Pour les questions ne relevant pas de la direction de l'urbanisme, je vous invite à vous rapprocher des services compétents

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Denise VASLIER
Directeur Général Adjoint





**VILLE
D'AIX EN PROVENCE**

**CERTIFICAT D'URBANISME INFORMATIF
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 17/06/2010

N° CU 13 001 10J0324

Par :	GEXPERTISE CONSEIL - Géomètres-Experts Monsieur MALENFER Eric
Demeurant à :	6, Rue de Wolfenbüttel 92310 SEVRES
Sur un terrain sis à :	905, Avenue du CAMP DE MENTHE 13090 AIX-EN-PROVENCE
Références cadastrales :	HZ 0123

Certificat d'urbanisme informatif

Superficie du terrain de la demande
(1) : 38297 m²

TERRAIN DE LA DEMANDE

Superficie du terrain de la demande (1) : 38297 m²

(1) (sous réserve de l'exactitude de la déclaration du demandeur)

OBJET DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

(A) Certificat d'urbanisme d'information générale (art L.410-1-a du Code de l'Urbanisme)

ACCORDS NECESSAIRES

- Bases aériennes
- Le terrain se situe dans le périmètre de sensibilité archéologique délimité par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le projet sera soumis pour avis à ce service.
- Le terrain se situe aux abords de deux voies concernée par un emplacement réservé l'une, l'autre par une ZNA, tout projet sera soumis pour avis aux services gestionnaires de ces voies.

DROIT DE PREEMPTION, ET BENEFICIAIRE DU DROIT

Le terrain n'est soumis à aucun droit de préemption

NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

- Servitude de dégagement contre les obstacles à la navigation aérienne.
- périmètre de sensibilité archéologique délimité par la DRAC,
- Emplacement réservé n° 318 : Aménagement de voie, ou équipement public, tel que reporté sur le document graphique du POS.
- Le terrain est concerné par la zone non-aedificandi (ZNA) de l'A 51, telle que reportée sur le document graphique du POS.
- Terrain se situe en Zone hydro géomorphologique, contraintes spécifiques, notamment le respect de l'article 8 des Dispositions Générales du POS.
- Terrain situé en Zone inondable d'aléa modéré, contraintes spécifiques, notamment le respect de l'article 8 des Dispositions Générales du POS.
- Le terrain se trouve dans l'emprise d'une zone inondable d'aléa fort (respecter l'article 8-4 des Dispositions Générales Du POS

NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

- - POS approuvé le 31/10/84, et mis en révision sur l'ensemble du territoire communal excepté le secteur sauvegardé par délibération du conseil municipal du 25/07/2001.

Zone : ND3, NAE2i

CONTENU DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

(ces dispositions figurent dans le règlement et des documents graphiques du POS que vous pourrez consulter ou télécharger sur le site internet de la Ville d'Aix en Provence : <http://www.mairie-aixenprovence.fr/-Urbanisme->

EQUIPEMENTS PUBLICS

EAU POTABLE : Desservi et Capacité suffisante
 ASSAINISSEMENT : Desservi et Capacité suffisante
 ELECTRICITE : Selon possibilités EDF
 VOIRIE : Desservi et Capacité suffisante

TAXES ET CONTRIBUTIONS

Les taxes et contributions ne peuvent être examinées qu'à l'examen de l'instruction de demande d'autorisation. Les renseignements ci-dessous n'ont qu'un caractère indicatif, valable à la date de délivrance du présent certificat.)

Fiscalité applicable aux constructions en date de délivrance du présent certificat :

- Taxe Locale d'équipement
- Taxe départementale d'espaces naturels sensibles
- Taxe départementale pour le financement des C.A.U.E

Travaux et participations susceptibles d'être exigés à l'occasion de l'opération :

- Cession gratuite du terrain
- Participation pour le raccordement à l'égout (L.332-6-1-2-a du Code de l'Urbanisme)
- Participation pour les voies et réseaux
- Stationnement.

NOTA BENE : Rappel de l'article 11 des dispositions générales du POS : « Sauf indications contraires (Emplacements réservés pour élargissement, voies déjà calibrées à 8 m) figurées sur les documents graphiques, toutes les voies communales sont prévues à 8m d'emprise pouvant être augmentées des distances nécessaires à la réalisation des accessoires de voirie. »

OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Se conformer aux dispositions des articles ND1 à ND15 du règlement du PLU
- Se conformer aux dispositions de la zone NAE2, spécifique NAE2i du règlement du POS

FORMALITES ADMINISTRATIVES PREALABLES A L'OPERATION

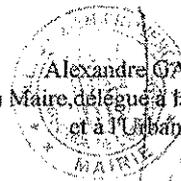
Sans objet dans le cadre d'un Cu a)

ATTENTION : Le non respect de ces formalités ou l'utilisation du sol en méconnaissance des règles de l'urbanisme est passible d'une amende d'un minimum de 1.200 € en application de l'article L.480-4 du Code de l'Urbanisme. La démolition des ouvrages ou la remise en état des lieux peut être également ordonnée.

Aix en Provence,

0102 1106 6 0
09 JUL 2010

Alexandre GALLESE
 Adjoint au Maire, délégué à la Planification Urbaine
 et à l'Urbanisme.



09 JUL 2010

AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE

Tél. : (33) 04 95 06 90 60
Fax : (33) 04 91 03 65 58
E-mail : n-soulet@erg-sa.fr



Groupe

MAIRIE
Service archives
Hôtel de Ville, 11, rue du Cancel
13616 Aix-en-Provence

Marseille, le 30 juin 2010

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande d'informations historiques concernant un terrain EDF.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une étude que nous réalisons pour le compte d'EDF, nous avons besoin d'informations historiques.

Le terrain à l'étude est situé à l'adresse suivante :

-102 cours Gambetta (Aix en Provence)- parcelle cadastrale N°123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation du terrain (Voir plans Via-Michelin ci-joints).

Les renseignements/documents suivants sont nécessaires à l'étude historique permettant d'évaluer l'état des sols au niveau du terrain EDF et leur impact sur l'environnement :

- **Des extraits du permis de construire**, permettant de déterminer les dates des travaux réalisés par EDF, le plan d'ensemble du site et les éventuelles installations présentes précédemment,
- **Les activités antérieures** à EDF sur ce site, la date d'achat du site par EDF et le nom des anciens propriétaires,
- **L'origine cadastrale** du terrain ainsi que les éventuels **remaniements cadastraux**,
- Les éventuels **accidents ou incidents** qui ont pu se produire dans cette zone (dates, conditions, actions correctives mises en œuvre, conséquences sur l'environnement),
- Diverses informations concernant **l'historique du site ou l'environnement** extraites d'études, de journaux ou de courriers divers.

Plus en détail, nous recherchons des documents précisant les informations suivantes :

- Les éventuelles activités soumises à la réglementation des ICPE, dates des déclarations/autorisations, nomenclatures concernées, ... (arrêtés préfectoraux),
- Renseignements fonciers (cadastre, relevés d'impôts),
- Actes de propriété,
- Arrêtés préfectoraux d'exploitation,
- Traités de concession tant d'exploitation de l'usine que de distribution de gaz sur la commune,
- Les déclarations de cessation d'activité,
- Les différents plans d'époque des installations,
- Les inventaires des installations.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier, e-mail ou fax, votre réponse, ainsi qu'une copie des documents en votre possession.

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de nous transmettre une réponse positive, nous vous saurions gré de nous le faire savoir rapidement, en nous indiquant les modalités d'obtention de ces documents (délais de transmission, possibilités et dates de consultation dans vos locaux...)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Chargée d'Affaire

Nelly SOULET (ERG)

De : "Claudine Brohon" <BrohonC@mairie-aixenprovence.fr>
À : <n-soulet@erg-sa.fr>
Envoyé : lundi 19 juillet 2010 10:24
Objet : recherches terrain EDF

Bonjour,

Début Juillet 2010, vous avez adressé un courrier aux Archives Municipales de la ville d'Aix-en-Provence, afin d'obtenir des informations historiques concernant un terrain EDF, situé au 905, avenue du camp de Menthe, parcelle cadastrale N°123.

Nos investigations n'ont pas permis de retrouver un quelconque document sur ce sujet dans nos archives.

Nous souhaitons que votre requête trouve un écho plus favorable chez nos confrères du service du cadastre de la Ville d'Aix-en-Provence.

Claudine BROHON-CAHOUR
Conservatrice des Archives Municipales
Ville d'Aix-en-Provence.

1

AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE

Tél : (33) 04 95 06 90 66
Fax : (33) 04 91 03 65 58
e-mail : n-soulet@erg-sa.fr



Groupe

Conseil Général
annexe d'Aix en Provence
Archives Départementales
25 all Philadelphie
13100 AIX EN PROVENCE

Marseille, le 30 juin 2010

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande d'informations historiques concernant un site EDF.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une étude que nous réalisons pour le compte d'EDF, nous avons besoin d'informations historiques.

Le terrain à l'étude est situé à l'adresse suivante :

-905, avenue du camp de menthe (AIX-EN-PROVENCE)- parcelle cadastrale 123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation du terrain (Voir plans Via-Michelin ci-joints).

Les renseignements/documents suivants sont nécessaires à l'étude historique permettant d'évaluer l'état des sols au niveau du terrain EDF et leur impact sur l'environnement :

- **Les activités antérieures** à EDF sur le site, la **date d'achat** du site par EDF, le **nom des anciens propriétaires** du site, l'**origine cadastrale** du terrain,
- Diverses informations concernant l'**historique du site ou l'environnement** extraites d'études, de journaux ou de courriers divers.

Plus en détail, nous recherchons des documents précisant les informations suivantes :

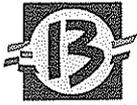
- Les éventuelles activités soumises à la **réglementation des ICPE**, dates des déclarations/autorisations, nomenclatures concernées, ... (arrêtés préfectoraux),
- Renseignements fonciers (cadastre, relevés d'impôts),
- Actes de propriété,
- Arrêtés préfectoraux d'exploitation,
- Traités de concession tant d'exploitation de l'usine que de distribution de gaz sur la commune,
- Les déclarations de cessation d'activité,
- Les différents plans d'époque des installations,
- Les inventaires des installations.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier, par e-mail ou fax, vosre réponse, ainsi qu'une copie des documents en votre possession.

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de nous transmettre une réponse positive, nous vous saurions gré de nous le faire savoir rapidement, en nous indiquant les modalités d'obtention de ces documents (délais de transmission, possibilités et dates de consultation dans vos locaux...)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Ingénieur chargé d'affaires



REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL GENERAL

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CULTURE

Direction des Archives départementales

Centre d'Aix-en-Provence

25 allée de Philadelphie

13100 AIX-EN-PROVENCE

Aix-en-Provence, le 05 juillet 2010

Dossier suivi par : Jérôme BLACHON

Tél. : 04.42.52.81.90

Fax. : 04.42.21.42.65

Mél : jerome.blachon@cg13.fr

Fichier : \\novea.cg13.fr\dds\DC_454\ARCH-
AIX\correspondance\COUR_AD\CA10.511 ERG
environnement.docx

REGU 1

8 JUL. 2010

ERG Environnement
59, avenue André Roussin
13016 MARSEILLE

N° 19764

Réf. : JB/ca/10.511

PJ. : 2

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 30 juin dernier, je suis au regret de vous rappeler que les Archives départementales des Bouches-du-Rhône n'effectuent pas les recherches environnementales par correspondance.

Je vous invite cependant à venir consulter nos fonds en salle de lecture, aux jours et horaires suivants :

- le lundi : de 9 h 00 à 18 h 00 ;
- le mardi : de 14 h 00 à 18 h 00 en juillet-août,
de 14 h 00 à 20 h 00 de septembre à juin ;
- du mercredi au vendredi : de 9 h 00 à 18 h 00.

Je vous retourne donc à toutes fins utiles les plans que vous nous aviez adressés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice des Archives départementales
et par délégation,

Jérôme BLACHON
Responsable du centre d'Aix-en-Provence

AGENCE DE MARSEILLE
59, AVENUE ANDRE ROUSSIN
13 016 MARSEILLE

Tél. : (33) 04 95 06 90 66
Fax : (33) 04 91 03 65 58
E-mail : n-soulet@erg-sa.fr



Groupe

PREFECTURE
Direction Collectivité Locale
Section Installations Classées
Bd Paul Peytral
13006 Marseille

Marseille, le 30 juin 2010

N/Réf. :
10ME122Aa_ETUDE HIST ET DOC_EDF_13 AIX EN PROVENCE

Objet : Demande d'informations concernant différents terrains EDF

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une étude que nous réalisons pour le compte d'EDF, nous avons besoin d'informations historiques.

Le terrain à l'étude est situé à l'adresse suivante :

-905, avenue du camp de Menthe (AIX-EN-PROVENCE) -parcelle cadastrale n°123

A toute fin utile, nous vous joignons la localisation du terrain (Voir plans Via-Michelin ci-joints).

Nous recherchons donc des documents précisant les éventuelles activités soumises à la **réglementation des ICPE** recensées sur le site à l'étude et plus particulièrement les dates des déclarations/autorisations, les nomenclatures et documents concernées (arrêtés préfectoraux, dossiers ICPE).

Plus en détail, nous recherchons des documents précisant les informations suivantes :

- Diverses informations concernant l'**historique du site ou l'environnement** extraites d'études, de journaux ou de courriers divers.
- Renseignements fonciers (cadastre, relevés d'impôts),
- Actes de propriété,
- Arrêtés préfectoraux d'exploitation,
- Les différents plans d'époque des installations,

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner par courrier, e-mail ou fax, vosre réponse, ainsi qu'une copie des documents en votre possession.

Dans l'éventualité où vous ne seriez pas en mesure de nous transmettre une réponse positive, nous vous saurions gré de nous le faire savoir rapidement, en nous indiquant les modalités d'obtention de ces documents (délais de transmission, possibilités et dates de consultation dans vos locaux...)

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Nelly SOULET
Ingénieur chargé d'affaires



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

**PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

MARSEILLE, le 6 juillet 2010

**BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Dossier suivi par Mme MARTINS
Tél. 04.91.15.64.67**

REQU 1
8 JUIL. 2010
N° 1 9 7 6 3

**Madame Nelly SOULET
E.R.G. Environnement – Agence de Marseille
59, avenue André Roussin
13016 MARSEILLE**

Madame,

J'ai le regret de vous faire connaître que les recherches effectuées, suite à votre demande du 30 juin 2010, n'ont pas permis de mettre en évidence l'enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) à AIX-en-PROVENCE – 905, avenue du Camp de Menthe.

La banque informatique de données dont dispose le bureau des installations classées pour la protection de l'environnement ne permet pas un recensement des ICPE antérieures à l'année 1977. En outre, la législation relative aux ICPE donne à l'exploitant l'initiative de la demande d'autorisation, de la déclaration d'exploiter ou de cessation d'activité.

Néanmoins, je vous précise qu'un inventaire historique régional des sites industriels du département des BOUCHES-du-RHONE, d'ores et déjà consultable au sein de mon service, est désormais disponible à l'adresse internet suivante : <http://basias.brgm.fr>

Il convient à mon sens qu'une vérification dudit inventaire soit effectuée par vos soins aux fins de vérifier l'absence effective d'ICPE à l'adresse que vous indiquez.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau


Gilles BERTOTHY

COPIE DELIVREE POUR SIMPLE INFORMATION

CX 22445

*à donner
- autorisation
- Notaire*



L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE ET UN *21-*
ET LE *vingt et un juillet*
PAR DEVANT Me Marc JOUBERT, Docteur en droit,
Notaire à AIX-en-PROVENCE (Bouches-du-Rhône)
soussigné :

ONT COMPARU :

Monsieur Gaston Antoine COUESTE, Cultivateur
et Madame Anaïs Louise BONNEFOY, sans profession,
son épouse qu'il assiste et autorise, demeurant
ensemble à AIX-en-PROVENCE, Quartier Valcros.

Nés, savoir :

Monsieur COUESTE à AIX; le vingt huit Janvier
mil huit cent quatre vingt treize.

Madame COUESTE à MARSEILLE; le douze Octobre
mil huit cent quatre vingt quinze.

Mariés tous deux en premières noces, sous le
régime de la communauté légale de biens à
défaut de contrat de mariage préalable à leur
union, célébrée à la Mairie d'AIX, le vingt
et un Août mil neuf cent vingt trois.

LESQUELS, ont par ces présentes, vendu en
s'obligeant conjointement et solidairement entre
eux à toutes les garanties ordinaires et de droit

A l'ELECTRICITE DE FRANCE, Service National,
établissement public, dont le siège est à PARIS,
68, Rue du Faubourg Saint-Honoré (8^e) représentée
aux présentes par Monsieur THIEBAUT Pierre

~~mécanicien à MARSEILLE~~ *Chief des services administratifs*
démorant à Marseille 115 Avenue Clot-Bey
dûment habilité par pouvoirs à lui consentis le
dis-vingt juillet mil neuf cent cinquante neuf

par Monsieur DECELLE André, Directeur de la
Région d'Equipement hydraulique ALPES III,
élisant domicile en ses bureaux, Avenue de
Marveyre à MARSEILLE.

Agissant lui-même en vertu de la subdélé-
gation de pouvoirs qui lui a été consentie le
dis-vingt deux juillet mil neuf cent cinquante et un

par Monsieur Roger GASPARD, Ingénieur en
Chef des Ponts et Chaussées, demeurant à PA-
RIS, 10, Boulevard du Port Royal.

P.T. G. l. A

Agissant en qualité de Directeur Général d'ELECTRICITE de FRANCE (E.D.F.), service National Etablissement Public créé par la loi du huit Avril mil neuf cent quarante six, sur la nationalisation de l'ELECTRICITE et du GAZ, ayant son siège à PARIS, 68, rue du Faubourg Saint-Honoré.

Et en vertu des pouvoirs avec faculté de substitution et de subdélégation qui lui ont été délégués par Monsieur le Président du Conseil d'Administration de cet Etablissement, avant délibération de ce Conseil en dates des sept et treize Juin mil neuf cent quarante sept, lesdits pouvoirs ayant fait l'objet d'une nouvelle délégation de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'ELECTRICITE DE FRANCE, constatée dans une délibération dudit Conseil en date du quatorze Janvier mil neuf cent quarante neuf.

Ladite acquisition étant soumise aux dispositions du décret N° 49-1800 du vingt huit Août mil neuf cent quarante neuf, a été autorisée par décision en date du ~~vingt sept~~ *vingt sept* ~~juin mil neuf cent quarante~~ *juin mil neuf cent quarante* et un de la Commission ~~Centrale~~ de Contrôle des opérations immobilières.

Ce accepté par Monsieur *Thiebaud*

L'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION

Une parcelle de terre en nature de prairie et vignes sise à AIX-en-PROVENCE, quartier Valcros, lieu dit " Pas de Goule ", à détacher d'une propriété plus importante dépendant de la Communauté existant entre lesdits Monsieur et Madame COUESTE-BONNEFOY, dont elle est séparée au Nord par la route d'AIX aux MILLES, confrontant : du Sud : l'Arc, de l'Est : *Vente Pique* et de l'Ouest *la petite route des milles* avec vieux bâtiments d'exploitation dessus.

Ladite parcelle d'une superficie réelle d'après l'arpentage de : Quatre hectares, cinquante ares, quatre vingt sept centiares, et

departementale

*AC
A.L.P.P.
N.P.P.*

CX 22446

figurant au plan cadastral de la Commune d'AIX, section J, N° I404, I405, I406, I406 bis et I407 pour une superficie de:; deux hectares, quatre vingt treize ares, soixante cinq centiares.

Tel au surplus que ledit immeuble existe, s'étend se poursuit et comporte avec toutes ses aisances et dépendances, droits et facultés quelconques y attachés, sans aucune exception ni réserve. et notamment un module d'un litre d'eau d'arrosage

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE

L'immeuble dont est détachée la parcelle présentement vendue dépend de la communauté légale de biens existant entre Monsieur et Madame COUESTE-BONNEFOY, par suite de l'acquisition que Monsieur COUESTE en a seul faite au cours et pour le compte de cette communauté, de : La Société DES VIDANGES ET ENGRAIS DE LA VILLE DE MARSEILLE Société anonyme au capital de : CINQ CENT MILLE FRANCS, ayant son siège social à MARSEILLE, chemin des Tuileries, quartier Saint-Antoine, dont les statuts ont été établis suivant acte sous seings privés, en date à MARSEILLE, du quatre Mai mil neuf cent cinq, et déposés aux minutes de Me JOURDAN, Notaire à MARSEILLE, par acte du dix huit Mai mil neuf cent cinq., représentée par Monsieur Albert DELAAGE, Industriel demeurant à MARSEILLE, 21, Cours Lieutaud, spécialement délégué à cet effet, suivant délibération du Conseil d'Administration de cette Société, suivant acte reçu par Me JOUBERT, Notaire soussigné et Me JOLIVOT, Notaire à MARSEILLE le vingt sept Janvier mil neuf cent quarante neuf.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de : UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS, SUR LEQUEL il a été payé comptant, aux termes du contrat qui en contient quittance, la somme de HUIT CENT MILLE FRANCS.

Quant aux : QUATRE CENT MILLE FRANCS de surplus, ils ont été stipulés payables le trente Septembre mil neuf cent quarante neuf, avec intérêt au taux de : CINQ francs pour cent l'an, payables en même temps que le capital.

A.C.
g. l. P.T. H

Audit acte, Monsieur DELAAGE a déclaré que la Société venderesse, n'était pas soumise à une hypothèque légale, et qu'elle n'était pas susceptible de faire l'objet de poursuites pour profits illicites, conformément aux ordonnances des 18 Octobre 1944, et 5 Janvier 1945.

Une expédition de cet acte de vente a été transcrite au bureau des hypothèques d'AIX-en-PROVENCE, le seize Février mil neuf cent quarante neuf, Vol. 3209, N° 27, avec inscription d'office du même jour, vol. I227, N° 196.

Sur cette transcription et à la date du même jour, il a été délivré par Monsieur le Conservateur audit bureau des hypothèques, un état révélant une transcription concernant la vente d'une parcelle de terre étrangère à l'acte transcrit, une inscription au profit du CREDIT FONCIER DE FRANCE pour une somme capitale de ; CINQ CENT MILLE FRANCS, dont mainlevée a été donnée suivant acte reçu par Me JOLIVOT, Notaire à MARSEILLE, le dix huit Juin mil neuf cent quarante neuf, et radiée le six Juillet suivant, et négatif de mention, donation et constitution de biens de famille.

Monsieur et Madame COUESTE se sont libérés du Solde du prix d'acquisition, aux termes d'un acte de quittance reçu par lesdits Mes JOLIVOT et JOUBERT, Notaires, le seize Novembre mil neuf cent quarante neuf, et l'inscription d'office sus-énoncée vol. I227, N° 196 a été radiée définitivement en vertu de cet acte, le dix neuf Avril mil neuf cent cinquante.

Les acquéreurs n'ont pas jugé à propos de faire remplir sur leur acquisition les formalités de la purge des hypothèques légales.

ORIGINE ANTERIEURE

Ladite SOCIETE des VIDANGES et ENGRAIS de la ville de MARSEILLE était propriétaire de la partie présentement vendue de leur propriété, par suite de l'acquisition qu'elle en avait faite de Madame Marie Emilie PICHAUD, Veuve de Monsieur Alphonse Paul CAVASSE, demeurant à AIX-en-PROVENCE. ladite dame, agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale de Mademoiselle Adelaïde Emilie Ernestine Marie CAVASSE, sa fille mineure



2°- Mademoiselle Ernestine, Albertine Emilie CAVASSE, -3°- Madame Aurélie Marie Eléonore CAVASSE épouse de Monsieur Robert MANUEL, boulanger, avec lequel elle demeurerait à MARSEILLE, -4°- Madame Emilie Pascale CAVASSE, épouse de Monsieur RENCON, employé, tous les sus-nommés se portant fort solidairement entre eux de Mademoiselle Adelaïde CAVASSE, mineure sus-nommée.

Suivant acte reçu par Me JOURDAN, Notaire à MARSEILLE et par Me LEVY-BRAM, Notaire à AIX, le trente Juin mil neuf cent huit, dont une expédition a été transcrite au bureau des hypothèques d'AIX, le trente Juillet suivant (1908) Vol. 1751, N° 13, avec inscription d'office du même jour, vol. 955, N° 225.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de : DIX MILLE FRANCS, payé comptant, à concurrence de : SEPT MILLE FRANCS, le solde a été payé aux termes de l'acte de ratification ci-après analysé.

Mesdames MANUEL et RENCON ont déclaré être mariées sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat préalable à leur union, célébrée à la Mairie d'AIX savoir : celle des époux MANUEL, le vingt cinq Janvier mil neuf cent quatre Celle des époux RENCON; le vingt un Janvier mil neuf cent sept.

Suivant acte reçu par ledit Me JOURDAN; le douze Octobre mil neuf cent onze, mademoiselle Adelaïde CAVASSE, devenue majeure a déclaré ratifier et confirmer le contrat ci-dessus analysé. D'autre part, tous les vendeurs ont quittancé le solde, soit : TROIS MILLE FRANCS, du prix de la dite vente.

Une expédition de cet acte de ratification a été transcrite au bureau des Hypothèques d'AIX le neuf Novembre mil neuf cent onze, vol. 1819, N° 93.

PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société acquéreuse sera propriétaire de l'immeuble présentement vendu à compter de ce jour, et elle en aura la jouissance à partir du jour de

30 k
A. C.
g. e. P. T. N.

~~la signature de l'acte authentique de vente,~~
~~ce jour également, le tout etant libre de location~~

CHARGES ET CONDITIONS

La présente vente est faite sous les charges et conditions suivante que M² *Theis*

oblige la Société acquéreuse à exécuter et accomplir, savoir :

1^o- Elle prendra l'immeuble vendu dans son état actuel sans pouvoir élever aucune réclamation ni demander aucune diminution du prix, qui sera après stipulé, pour plus ou moins bon état du sol, ou des constructions, erreur dans la désignation ou tout autre cause, en particulier déficit dans la contenance, la différence entre superficie réelle et celle ci-dessus indiquée, cédant-elle un vingtième devant faire, selon le profit ou la perte de l'acquéreuse.

2^o- Elle souffrira les servitudes passives, qui peuvent grever l'immeuble vendu, sauf à elle s'en défendre et à profiter de celles actives, tout s'il en existe, à ses risques et périls, sans recours contre les vendeurs, et sans que la présente clause puisse donner, à qui que ce soit, plus de droits qu'il n'en aurait, soit en vertu de titre réguliers et non prescrits, soit de la loi, comme aussi, sans qu'elle puisse nuire aux droits résultant, en faveur de l'acquéreuse, de la loi du 23 Mars 1855.

A ce sujet les vendeurs déclarent qu'ils n'ont créé aucune servitude sur l'immeuble présentement vendu, et qu'à leur connaissance il n'en existe d'autre que celle de l'existence sur la propriété vendue d'un transformateur électrique avec passage de lignes aériennes.

3^o- De faire son affaire personnelle de manière que les vendeurs ne soient jamais inquiétés ni recherchés à ce sujet, de l'exécution ou de la résiliation de tous abonnements et traités qui ont pu être contractés ou passés par les vendeurs ou les précédents propriétaires, notamment pour les services d'eau et d'électricité dans l'immeuble vendu.

La Société acquéreuse sera tenue de continuer aux lieux et places des vendeurs, toutes polices d'assurances contre l'incendie des constructions comp

ses dans la présente vente dont elle fera opérer la mutation à son nom dans le délai prescrit.

4°- D'acquitter à compter du jour de l'entrée en jouissance toutes redevances, cotisations et primes, résultant des abonnements, marchés et assurances précités, ainsi que tous impôts, contributions et autres charges auxquels l'immeuble vendu peut et pourra être assujéti;

5°- Et de payer tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

PRIX

En outre, la présente vente est consentie et acceptée, moyennant le prix principal de : UN MILLION SIX CENT MILLE FRANCS, que la Société acquéreur a payé à l'instant même et à la vue du notaire soussigné, en un chèque n°

A Monsieur et Madame COUESTE, qui le reconnaissent et lui en consentent bonne et valable quittance, sans réserve, en se désistant de tous droits de privilège et d'action résolutoire.

DONT QUITTANCE

TRANSCRIPTION - PURGE

La Société acquéreur fera transcrire une expédition du présent contrat au bureau des Hypothèques d'AIX-en-PROVENCE et remplira si bon lui semble, les formalités prescrites par la loi; pour la purge des Hypothèques légales, le tout à ses frais.

Si, lors ou par suite de l'accomplissement de ces formalités ou de l'une d'elle, il existe ou survient des inscriptions grevant l'immeuble vendu, du chef tant des vendeurs que des précédents propriétaires, les vendeurs seront tenus d'en rapporter les certificats de radiation, à leurs frais, dans le mois de la dénonciation amiable qui leur en sera faite au domicile ci-après élu et d'indemniser la Société acquéreur, de tous les frais extraordinaires de transcription et de purge.

DECLARATIONS D'ETAT-CIVIL & AUTRES

Les vendeurs déclarent:

Qu'ils sont nés et mariés comme il est indiqué

A. L.
G. L. P.T. A

en tête des présentes.

Qu'ils ne sont pas touchés ni susceptibles l'être sur les lois sur l'indignité nationale et les profits illicites.

Que Madame COUESTE a été tutrice et Monsieur COUESTE co-tuteur de Madame Simone BRULLE, aujourd'hui épouse de Monsieur Albert BAUME, et de Mademoiselle Andrée BRULLE, toutes deux aujourd'hui âgées de plus de vingt deux ans.

Qu'ils ne sont pas et n'ont pas rempli d'autres fonctions emportant hypothèque légale sur leurs biens.

Qu'ils ne sont pas en état d'interdiction, de faillite, ou de liquidation judiciaire, ni pourvus d'un conseil judiciaire, et n'ont déposé aucune demande de règlement amiable homologué dans les conditions de décret loi du vingt cinq Août mil neuf cent trente sept.

Et que la taxe à la première mutation a déjà été perçue.

DÉNONCIATION A HYPOTHEQUE LEGALE

Madame COUESTE, après avoir entendu la lecture que lui a faite le notaire soussigné des dispositions de l'article 2135 du Code Civil, déclare renoncer purement et simplement en faveur de la Société acquéreuse, à l'entier effet de son hypothèque légale contre son mari sur l'immeuble vendu, voulant et entendant, ladite Dame que cette renonciation vaille purge, et que l'immeuble dont il s'agit passe aux mains de la Société acquéreuse libre et affranchi de la dite Hypothèque légale, même en tant qu'elle garantirait toute pension alimentaire qui lui serait judiciairement allouée pour elle ou ses enfants ou toute autre charge née du mariage.

Elle déclare, en outre, que, jusqu'à ce jour elle n'a pas fait inscrire son hypothèque légale, et qu'elle ne bénéficie d'aucune décision judiciaire lui ayant alloué une pension alimentaire.

TITRES

Il ne sera remis aucun ~~autre~~ ancien titre de propriété à la Société acquéreuse, qui pourra se faire délivrer, à ses frais, ceux dont elle pourra avoir besoin, concernant l'immeuble vendu et sera

Ge et V

subrogée dans tous les droits des vendeurs à ce sujet.

FORMALITES PREALABLES

Conformément au décret du vingt huit août mil neuf cent quarante neuf, Me JOUBERT a adressé à la date du vingt juin mil neuf cent cinquante et un à la Commission de Contrôle des opérations immobilières du Service des Domaines à MARSEILLE, une demande de visa de la présente acquisition.

~~La présente acquisition a été autorisée par Monsieur le Directeur des Domaines du Département des Bouches-du-Rhône, suivant décision N° 3 en date du mil neuf cent cinquante et un, dont un original demeure ci-joint et annexé après mention.~~

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile à AIX-en-PROVENCE, en l'Etude du notaire soussigné.

LECTURES DES LOIS - AFFIRMATIONS

Avant de clore, le notaire soussigné a donné lecture aux parties des articles 181, 183, 213 et 214 du Code de l'Enregistrement, et de l'article 306 du Code pénal;

Les parties interpellées séparément, ont affirmé, sous les peines édictées par l'article 314 précité du Code de l'Enregistrement, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

En outre, le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre-lettre contenant augmentation du prix.

DONT ACTE.

Fait et passé à AIX-en-PROVENCE
En l'Etude du Notaire soussigné

Et, après lecture faite, les parties ont signé
comme nuls./avec le notaire.

*Enregistré à Aix-en-Provence
Vol. 102: F 103 n° 19a Regn. L. 11112800
Dix cent quarante
Quatre mille deux cent cinquante
24 4. 800.*

*Remi en l'él
une ligne
sur le but*

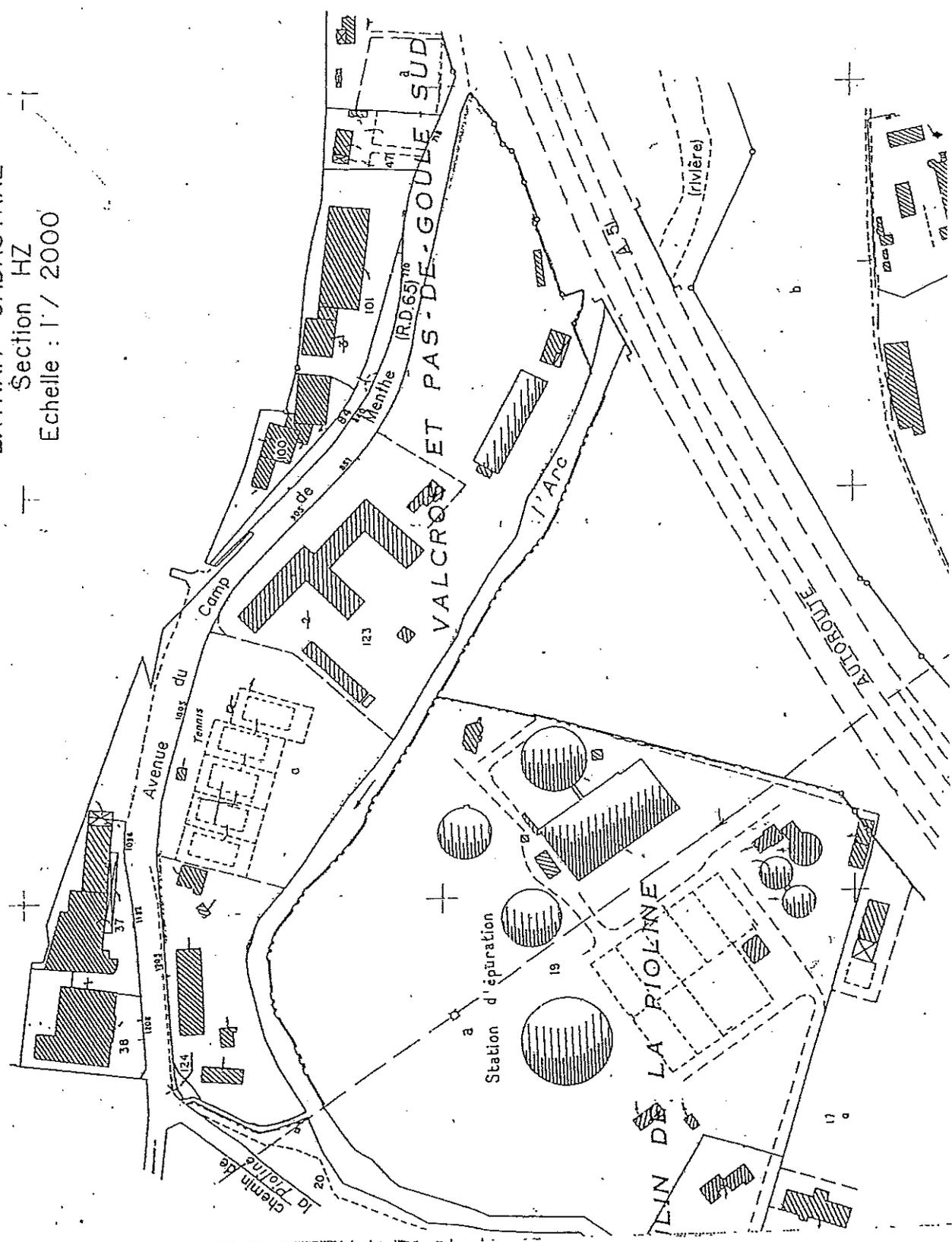
*AC
RE
5 RT
17*

[Signature]
Caroste
G. Caroste

*9/9
Van au
das*

EXTRAIT CADASTRAL
Section HZ
Echelle : 1 / 2000

800 850 900
700
600
500



Service des Plans et des Cadastres

ANNEE DE MAJ	2004	DEP DIR	13 2	COM	001 AIX EN PROVENCE	ROLE	B	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+02427																			
Propriétaire EDF SIRA DMI/PFA LYON DEWIDEHE 177 RUE GARIBALDI 69399 LYON CEDEX 03 915171 ELECTRICITE DE FRANCE /SERVICE QUALITE DES REALISATIOS																													
PROPRIETES BATIES																													
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																					
AN	SECTION	N° PLAN	N° PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC	EXO	% EXO	OM	COEF			
94	HZ	123		905	AV DU CAMP DE MENTHE	0486	A	01	00	01001	0438227	C	C	C	CA		70039												
00	HZ	123		905	AV DU CAMP DE MENTHE	0486	A	01	01	01001	0476228	C	C	C	CB		11693									P			
REV IMPOSABLE											81732 EUR	COM	R EXO	0 EUR	DEP	R IMP	81732 EUR	R	R EXO	0 EUR	R IMP	81732 EUR	R	R EXO	0 EUR	R IMP	81732 EUR	TC	
PROPRIETES NON BATIES																													
DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION				LIVRE FONCIER																					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PRIM	PARC	FP	IDP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC	EXO	% EXO	TC					
87	HZ	123		905	AV DU CAMP DE MENTHE	0486		2	1	A	A	AG	01		3 82 97	282.35													
REV IMPOSABLE											282 EUR	COM	R EXO	0 EUR	DEP	R IMP	282 EUR	R	R EXO	0 EUR	R IMP	282 EUR	R	R EXO	0 EUR	R IMP	282 EUR	TC	
CONT											3 82 97	COM	R EXO	0 EUR	DEP	R IMP	282 EUR	R	R EXO	0 EUR	R IMP	282 EUR	R	R EXO	0 EUR	R IMP	282 EUR	TC	

Centre des Impôts Foncier à Aix - Grand
 10 Avenue de la Cible
 13626 Aix en Provence Cedex 1
 Téléphone : 04 91 26 11 57
 Télécopieur : 04 91 26 33 04



N° 11194 * 02
N° 50534 # 01
FORMULAIRE OBLIGATOIRE
(Code civil - art. 39 du décret du 14/10/1955)



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233

N° de la demande : 10419954
Déposée le : 29 SEP. 2010
Références :

RECU 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES URGENTS

hors formalité

sur formalité

Opération juridique :
formalité du Vol. : n°

Référence dossier : 18 OCT. 2010
N° 20494

COUT

DEMANDE PRINCIPALE = 12 €
NOMBRE DE FEUILLE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) :
nombre de personne(s) supplémentaire(s) : × € = €
nombre d'immeuble(s) supplémentaire(s) : × € = €
Frais de renvoi = 2 €
Règlement joint
Compte d'usager TOTAL = 14 €

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Mme SOULET NELLY
ERG ENVIRONNEMENT
59 Av. Amédée Rouvain
CODE POSTAL 13016 MARSEILLE
À Marseille, le 27/09/10
Signature :

QUITTANCE :

Bureau de dépôt :

NATURE DES RENSEIGNEMENTS DEMANDES (pour les bureaux non dotés d'un fichier immobilier informatisé)

Le Conservateur des hypothèques est requis de délivrer un extrait des formalités sur les personnes et/ou les immeubles désignés ci-dessous :

- Inscriptions subsistantes Documents publiés Non acquisitifs Dernière formalité inscrite ou publiée (demande portant uniquement sur des immeubles)
 Saisies en cours Acquisitifs

Les formalités simultanément requises, les actes et jugements énoncés par leurs références de publication dans les documents déposés avec la demande sur formalité sont exclus (bureaux non informatisés).

PÉRIODE DE CERTIFICATION

POINT DE DÉPART	TERME
- Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles). - Depuis le	- jusqu'à la date de dépôt de la présente demande (hors formalité) - ou de la formalité énoncée (sur formalité) - ou jusqu'au inclusivement

DESIGNATION DES PERSONNES (Toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité du conservateur - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Personnes physiques NOM	PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
	Personnes morales DÉNOMINATION ET N° SIREN	FORME JURIDIQUE, SIÈGE (et pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de déclaration ou du dépôt des statuts)	
1			
2			
3			

DESIGNATION DES IMMEUBLES (Toute erreur dans la désignation des immeubles dégage la responsabilité du conservateur - art. 8-1 et 9 du décret précité)

N°	COMMUNE (éventuellement arrondissement, rue et numéro)	RÉFÉRENCES CADASTRALES	N° VOLUME	N° LOT de copropriété
1	AIX EN PROVENCE	HZ n° 123		
2				
3				
4				
5				

DEMANDE IRREGULIERE. Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- Insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
 Défaut de paiement
 Demande non signée ou non datée
 Défaut d'indication de la nature du renseignement demandé
 Demande irrégulière en la forme
 Autres

À , le
Le Conservateur,

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Dans le cadre de la présente demande, le Conservateur certifie qu'il n'existe dans sa documentation :

- aucune formalité.
 que les formalités indiquées dans l'état ci-joint.
 que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes.

État certifié à la date du
Le
Le Conservateur,

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.



Conservation des hypothèques
AIX EN PROVENCE 1 ER BUREAU

Demande de renseignements n° 2010HH19954 (14)
déposée le 29/09/2010, par Madame SOULLET

Réf. dossier : HF AIX HZ 123

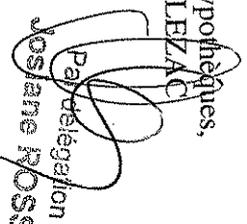
CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Le conservateur certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1960 au 31/05/2001
[] qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,
 qu'il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 1 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 01/06/2001 au 22/07/2010 (date de mise à jour fichier)
[x] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 23/07/2010 au 29/09/2010 (date de dépôt de la demande)
[x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

AIX EN PROVENCE 1 ER BUREAU, le 06/10/2010

Le conservateur des hypothèques,
Gerard LEZAC


Par délégation
Josiane ROSSI

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.


MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
AIX EN PROVENCE 1 ER BUREAU
10 AVENUE DE LA CIBLE
13626 AIX EN PCE CX 1
Téléphone : 0442375446
Télécopie : 0442375403
Mél. : ch.aix-en-provence-1eb@dgfip.finances.gouv.fr

Madame SOULET
59 RUE ANDRE ROUSSIN
13016 MARSEILLE

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2010H19954

Date : 06/10/2010

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1960 au 29/09/2010

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	AIX EN PROVENCE	HZ 123		(*)

(*) Paramètre inconnu de Fidji ou incomplet

